



L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle

Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps

2019-12

NOR : CESL1100012X

mardi 28 mai 2019

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mardi 28 mai 2019

L'EDUCATION POPULAIRE : UNE EXIGENCE DU 21E SIECLE

Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par

Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps

Au nom de la

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 11 septembre 2018 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis intitulé : *L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle*. La section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Xavier Nau a désigné MM. Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps comme rapporteurs.

AVIS 5

Introduction 10

I - ETAT DES LIEUX11

A - L'éducation populaire : un concept moderne et précurseur 11

1. Un contexte de crises, révélateur du besoin d'éducation populaire 11
2. Un laboratoire permanent de l'innovation 13

B - L'éducation populaire ou l'impossible définition 14

1. République et éducation populaire : une histoire largement partagée 14
2. Des démarches pédagogiques spécifiques 15
3. Un compagnonnage complexe avec l'Éducation nationale 16
4. Un mouvement européen et international 17

C - Un contexte multiforme..... 18

1. Une diversité des publics et une transversalité des champs d'intervention 18
2. Une pluralité d'actrices et d'acteurs 18
3. Une présence sur les territoires 22

II - LES PRECONISATIONS.....22

A - Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société..... 22

1. Affirmer l'importance politique de l'éducation populaire 22
2. Observer, mieux accompagner pour essaimer 24

B - Développer le lien social pour conforter la citoyenneté 25

C - Sécuriser le modèle économique..... 27

D - Former et reconnaître les compétences 29

1. Professionnaliser par la formation 30
2. Améliorer la formation des bénévoles 31

E - Engagement et gouvernance 33

1. S'engager et militer 33
2. Adapter la Gouvernance 34

DECLARATIONS/ SCRUTIN 37

RAPPORT 61

Introduction 62

I - ETAT DES LIEUX63

A - Education populaire ou l'impossible définition..... 63

1. République et éducation populaire : une histoire largement partagée 65
2. Des démarches pédagogiques spécifiques 73
3. Un compagnonnage complexe avec l'Éducation nationale 76
4. Un mouvement européen et international 79

B - Un contexte multiforme..... 81

1. Une diversité et une transversalité des champs d'intervention	82
2. Une pluralité d'actrices et d'acteurs	95
3. Une présence sur tous les territoires	109
4. Un panorama qualitatif et quantitatif difficile à établir	111
II - APPORTER DES REPONSES AUX MUTATIONS EN COURS ET RELEVER LES DEFIS.....	112
A - L'éducation populaire : un concept moderne et précurseur	112
1. Un laboratoire permanent de l'innovation	112
B - Relever les défis	119
1. Engagement et gouvernance	119
2. Une véritable politique de soutien à l'éducation populaire	128
3. Sécuriser le modèle économique	131
4. Réussir la transition numérique	136
5. Améliorer la formation des salariés et des bénévoles	142
6. Repérer et essaimer les bonnes pratiques	148
ANNEXES	149
N°1 Composition de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication à la date du vote.....	150
N°2 Liste des personnes auditionnées et des personnes rencontrées en entretien.....	152
N°3 Bibliographie.....	157
N°4 Table des sigles	159

Avis

Présenté au nom de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 166 voix contre 5 et 4 abstentions.

L'EDUCATION POPULAIRE : UNE EXIGENCE DU 21E SIECLE

Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps

Synthèse de l'avis

Les vingt préconisations du projet d'avis s'articulent autour de cinq grands axes : investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société ; développer le lien social pour conforter la citoyenneté ; sécuriser le modèle économique ; former et reconnaître les compétences ; engagement et gouvernance.

INVESTIR DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR CONTRIBUER À RÉCONCILIER LA SOCIÉTÉ

Préconisation 1 :

Le morcellement de la société génère un sentiment d'abandon et de relégation des habitants et habitantes. Il appelle une réponse politique ambitieuse. C'est pourquoi, le CESE préconise l'engagement d'un plan national volontariste dont l'objectif sera de faire vivre sur tous les territoires, en priorité les plus fragiles, au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat, en mobilisant pour cela les organisations d'éducation populaire de ces territoires. Pour ce faire, le CESE préconise que l'État intègre cet objectif aux futures contractualisations pluriannuelles qu'il négocie avec les collectivités locales, mobilise des fonds européens, et la capacité de co-financement des pouvoirs et des institutions publics pour en garantir l'aménagement et le fonctionnement.

Préconisation 2 :

Considérant la diversité et la transversalité des domaines d'activités de l'éducation populaire et la nécessité d'un portage politique, le CESE préconise que soit nommé, de façon pérenne auprès du Premier ministre, une ou un délégué interministériel à l'éducation populaire.

Préconisation 3 :

Le CESE préconise un renforcement significatif des moyens humains et financiers de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) afin qu'il puisse, en co-production avec les actrices et les acteurs de l'éducation populaire et de la recherche publique, mieux exercer les missions suivantes : observation, accompagnement de la recherche, évaluation, recensement, préservation et promotion des méthodes et démarches d'éducation populaire. Dans cet objectif et en se plaçant dans une perspective d'amélioration continue, l'INJEP organisera notamment tous les trois ans des assises nationales et territoriales de l'éducation populaire.

Préconisation 4 :

Le CESE préconise que soit créé et animé, en pleine association avec les actrices et acteurs de l'éducation populaire et des collectivités territoriales, un fonds de soutien à l'innovation et à l'expérimentation. Il aura notamment pour mission de susciter, de repérer et d'accompagner les projets, les actions ou les démarches innovants de l'éducation populaire, y compris en les cofinçant via des moyens dédiés, et d'en assurer l'essaimage.

Préconisation 5 :

Le CESE préconise que le champ de la recherche dans les domaines de l'éducation populaire fasse l'objet d'un soutien accru dans le cadre de la future loi de programmation de la recherche.

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL POUR CONFORTER LA CITOYENNETÉ

Préconisation 6 :

Le CESE préconise un plan de relance des PEDT (projet éducatif de territoire) en en faisant un outil permettant la synergie de l'action des co-éducateurs sur leur territoire avec les établissements scolaires, par l'échange de pratiques, par la transversalité des champs éducatifs, par la coordination des acteurs et des moyens, par l'innovation, au service de la réussite éducative de chaque enfant et de chaque jeune.

Préconisation 7 :

Le CESE préconise de renforcer le Parcours citoyen au collège et au lycée en favorisant le travail partenarial entre les actrices et acteurs de l'Éducation nationale et ceux de l'éducation populaire.

Préconisation 8 :

La France dispose d'outils d'éducation à la citoyenneté par la vie collective qu'elle délaisse. Le CESE préconise la relance des colonies de vacances et des classes de découverte par la sécurisation de leur cadre juridique et administratif et le retour à un niveau de financement public permettant le départ de chaque enfant au moins trois fois durant sa scolarité. Concernant les colonies de vacances, ce financement doit être fléché prioritairement sur les projets éducatifs qui promeuvent les mixités.

Préconisation 9 :

Le CESE préconise que, sous réserve de l'évaluation des actions réalisées, le dispositif des Fabriques d'initiatives citoyennes soit pérennisé et doté de moyens suffisants pour qu'il puisse se déployer au bénéfice des habitants et des habitantes du plus grand nombre de territoires.

Préconisation 10 :

Depuis près de soixante-quinze ans, l'action des Comités d'entreprise puis Comités sociaux et économiques (CSE) est un élément déterminant pour permettre à nombre de salariés et à leurs familles, de bénéficier d'activités socio-éducatives, culturelles ou sportives en s'appuyant par exemple sur les Commissions paritaires régionales. C'est pourquoi le CESE préconise l'intégration dans les conventions collectives, grâce à la négociation entre partenaires sociaux, d'une mesure permettant d'accompagner les salariées et salariés des entreprises sans CSE.

Synthèse de l'avis

SÉCURISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Préconisation 11 :

Pour permettre la stabilité des organisations d'éducation populaire, le CESE préconise de favoriser le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) comme mode de financement de leur activité.

Préconisation 12 :

Le CESE préconise d'augmenter le nombre de « postes Fonjep » en direction des organisations d'éducation populaire afin de stabiliser et de renforcer leurs actions dans la durée. Pour cela, le CESE préconise de faire contribuer l'ensemble des ministères concernés par l'éducation populaire

Préconisation 13 :

Dans un contexte de réforme fiscale, le CESE préconise que soit maintenu le cadre fiscal spécifique aux organisations d'éducation populaire au titre du caractère désintéressé de leur gestion, de l'impartageabilité de leur bénéfice, du but non lucratif et de leur contribution à l'intérêt général conformément à la Charte des engagements réciproques. Par ailleurs, le CESE préconise que soit sécurisé le cadre actuel d'intervention des Comités sociaux et économiques permettant l'accès aux activités sociales et culturelles des salariés et de leurs familles.

FORMER ET RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES

Préconisation 14 :

Le CESE préconise d'identifier et de coordonner l'offre de formation initiale et continue aux métiers relevant de l'éducation populaire. Cette démarche s'appuiera sur une évaluation des besoins de formation et de qualification, sur un état des lieux de l'offre actuelle de formation, un travail prospectif et sur l'organisation d'une concertation renforcée entre les ministères et les branches professionnelles concernés.

Préconisation 15 :

Le CESE préconise, après étude, d'ouvrir le Compte engagement citoyen (CEC) à tous les bénévoles qui s'investissent au moins 200 heures par an dans des actions associatives et d'envisager l'abondement du CEC par le compte personnel de formation.

Préconisation 16 :

L'engagement bénévole porte largement l'action de l'éducation populaire. Il nécessite d'être encouragé. C'est pourquoi le CESE préconise un investissement fort dans la formation des bénévoles en abondant significativement le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA – Formation des bénévoles ou FDVA 1).

ENGAGEMENT ET GOUVERNANCE

Préconisation 17 :

Le CESE préconise de développer le Passeport Bénévole®, de le promouvoir dès le lycée pour le rendre accessible à tous et toutes et de renforcer les moyens d'accès aux services civiques dans les organisations d'éducation populaire.

Préconisation 18 :

L'engagement des salariés et des salariées du privé comme du public dans la vie associative, coopérative et mutualiste permet une montée en compétences qui en plus de l'émancipation individuelle peut bénéficier à l'employeur. Le CESE préconise de populariser les articles 10 et 43 de la loi "Égalité et citoyenneté" de janvier 2017 et de faire une évaluation régulière de son application. Cette loi permet à tous bénévoles de bénéficier d'un congé pour siéger dans l'organe d'administration ou de direction d'une association. Elle permet aussi à des jeunes de 16 ans d'en assumer l'administration.

Préconisation 19 :

Afin de promouvoir la parité dans les instances statutaires des organisations de l'éducation populaire, le CESE préconise d'expérimenter l'extension, au-delà de six ans, du crédit d'impôt permettant de couvrir les charges liées à la garde d'enfants.

Préconisation 20 :

Le CESE préconise d'inciter les structures de l'éducation populaire à limiter pour leur dirigeantes et dirigeants à trois le nombre de mandats consécutifs ou à neuf ans, à favoriser l'accès des jeunes et à garantir la parité dans leurs instances statutaires. Dans ce cadre, il propose de renforcer le contenu de la Charte d'engagements réciproques et les critères d'éligibilité à l'agrément Jeunesse et éducation populaire qu'il conviendrait d'évaluer tous les sept ans.

Introduction

Cet avis s'écrit dans une actualité particulière, celle d'une exigence exprimée par nos concitoyennes et concitoyens : être écouté, pouvoir participer et peser dans les décisions locales comme nationales, être acteur ou actrice de son propre destin comme celui du destin collectif.

L'actualité démontre l'urgence d'ouvrir des espaces permettant aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer, d'échanger, d'être entendus et de participer aux débats qui doivent irriguer notre société et aux choix qui en résultent.

Cet avis s'inscrit pleinement dans le « *pacte démocratique* » préconisé dans le récent avis du CESE « *Fractures et transitions : réconcilier la France* », qui précise que « *les mesures prises ne seront acceptées et appliquées que si les populations concernées peuvent participer à la définition de l'intérêt général et aux décisions qui s'en déduisent. Pour rétablir la confiance, c'est donc le processus d'élaboration des décisions qui est déterminant, autant que les décisions elles-mêmes* ».

Parce qu'elle irrigue la société, qu'elle joue un rôle de facilitateur et d'engagement dans la cité, l'éducation populaire a un rôle capital à jouer pour contribuer à « faire et refaire société ». En effet, son approche bienveillante, sa reconnaissance que chacune et chacun « est capable », ses méthodes actives, tout comme sa volonté d'émancipation des femmes et des hommes, son approche critique, sont autant d'aspects qui peuvent alimenter la recherche de formes et d'espaces nouveaux de démocratie, de participation, de co-production et d'actions concrètes au plus près des réalités vécues. L'éducation populaire s'inscrit dans un projet politique de justice sociale et d'émancipation.

Sa capacité de recherche et d'innovation sociale en fait aussi un laboratoire utile à l'intérêt général. Mais cet incubateur d'idées neuves se heurte de plus en plus à une logique de concurrence portée par les appels à projets qui bride ses initiatives et son inventivité et le fragilise économiquement tout en nécessitant de repenser son modèle économique. Largement assises sur l'engagement bénévole, la plupart des structures de l'éducation populaire rencontrent aujourd'hui des difficultés.

Pour autant, si l'éducation populaire doit être reconnue et encouragée par les pouvoirs publics, ses actrices et acteurs doivent aussi se pencher sur leurs propres difficultés : modèle économique, gouvernance, communication, numérique, implantation...

L'enjeu de cet avis est de mettre en lumière la modernité de l'éducation populaire, son utilité et de proposer des préconisations concrètes pour restaurer et valoriser ses démarches, permettre aux multiples actrices et acteurs de sortir de l'invisibilité et de s'inscrire dans une dynamique de progrès.

L'éducation populaire n'a rien perdu de son héritage fondateur : celui d'une société inclusive qui garantit à chacune et chacun l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans la République.

I - ETAT DES LIEUX

A - L'éducation populaire : un concept moderne et précurseur

1. Un contexte de crises, révélateur du besoin d'éducation populaire

1.1. Crise de légitimité de la démocratie représentative

Comme le pointe le CESE dans son avis *"Fractures et transitions : réconcilier la France"*, *"La société française est traversée de lignes de faille profondes, entre les riches et les pauvres, entre les inclus et les exclus, entre ceux qui bénéficient d'un monde plus ouvert et ceux qui se sentent enfermés là où ils sont, entre ceux qui décident et ceux pour qui on décide."* Elle connaît des mutations importantes et durables qui nécessiteront *"des études préalables importantes incluant leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ainsi que des arbitrages budgétaires"*.

Dans ce contexte, si la question du fonctionnement démocratique a pris une acuité particulière avec la mobilisation des « gilets jaunes », les symptômes d'une recherche de forme plus participative de l'expression politique et démocratique est dans l'air du temps depuis déjà quelques années avec des phénomènes comme « Nuit debout », l'investissement de tiers lieux, la multiplication des ZAD (Zone à défendre), les lanceurs d'alerte, la pétition "l'affaire du siècle"... Ces formes utilisent et réinventent tout ou partie de la démarche de l'éducation populaire qui reconnaît la capacité à chacune et chacun de s'exprimer, de débattre, de partager sa propre expertise dans le cadre d'un projet collectif inscrit dans un territoire donné. Elles expriment aussi la recherche et la volonté de construction de projets ou de propositions alternatives aux logiques trop souvent décidées « d'en haut ». En cela, elles illustrent la modernité de l'éducation populaire et s'inscrivent de plain-pied dans le "Pacte démocratique" préconisé par le CESE fondé notamment sur l'amélioration de la participation citoyenne aux décisions et la recherche d'un meilleur équilibre entre la démocratie représentative légitimée par l'élection, la représentation des corps intermédiaires et l'avis de citoyennes et citoyens.

À cet égard, l'audition de la représentante de la municipalité de Saillans¹ qui s'inscrit dans des démarches issues de l'éducation populaire, montre que cette voie, plus exigeante notamment en temps et en mobilisation, permet d'associer les habitants et les habitantes à la construction et la compréhension des décisions qui vont directement les concerner.

1.2. Agir dans un contexte de crise économique et sociale de longue durée

La crise des années 80, avec son cortège d'incertitudes et de paupérisation, a mis fin au plein-emploi ou, tout du moins, à un emploi quasiment assuré. Émerge une société de plus en plus complexe, mondialisée, au sein de laquelle les tensions

¹ Voir le rapport joint à cet avis en pages 54, 96, 110 et 118.

se sont aggravées que ce soit sur le pouvoir d'achat, l'éducation, l'accès aux soins ou au logement par exemple auxquelles s'ajoute désormais la question environnementale. Ce sont autant d'enjeux majeurs pour nos concitoyennes et concitoyens, notamment pour les plus fragiles.

Les terrains sociaux sont largement occupés par des syndicats, des partis politiques, des associations, des mutuelles..., acteurs de l'éducation populaire. Des espaces sur lesquels ils se sont installés très tôt, car partie intégrante de leur identité. Si ces actrices et acteurs s'adressent à tous les publics quel que soit leur âge ou leur territoire, une partie de leur engagement est en effet tournée vers ceux qui, dans notre société, se trouvent confrontés à des difficultés, des isolements ou des rejets. Cet accompagnement social, constitue un champ important d'action avec toujours cette même démarche singulière, qui ne relève ni du patronage ni de la charité, mais bien de la prise de conscience par chacune et chacun de sa condition et d'un cheminement patient pour trouver sa place et agir dans la société, au sein et au service du collectif. La pauvreté, la difficulté d'intégration dans la société y sont considérés comme une injustice sociale et non comme le fruit d'une responsabilité individuelle. Pour l'éducation populaire, au-delà de donner aux plus démunis les moyens de vivre (ou de survivre), il s'agit de les considérer comme ayant des richesses à apporter à l'ensemble du collectif, que leurs expériences, leurs réflexions, leurs cultures, leurs vécus doivent être des apports permettant de mieux comprendre le monde et d'agir sur sa transformation. Il s'agit aussi de favoriser l'accès à la culture et à sa pratique dans une perspective d'émancipation.

Dans ce contexte de crise et de tension sociale inscrites dans la durée, ni la puissance publique de l'État, ni les collectivités, ne sont en capacité de résoudre seules les multiples problématiques souvent croisées. Les mouvements d'éducation populaire constituent donc un point d'appui des politiques publiques en matière sociale. Leur action s'inscrit toujours dans la volonté de construire une société inclusive où les dispositifs publics pensés pour venir en appui aux plus fragiles, servent aussi à toutes et tous en permettant de (re) construire de la cohésion sociale et du (mieux) vivre ensemble. Aujourd'hui, l'accompagnement social est la forme organisée et institutionnalisée de la solidarité. Il prend généralement la forme d'un contrat passé entre les pouvoirs publics et le monde associatif. La sollicitation des structures de l'éducation populaire relève de plus en plus du pansement et de la réparation d'une société fracturée de plus en plus inégalitaire et injuste. Il s'agit là d'une dérive qui limite les possibilités d'une démarche émancipatrice.

1.3. Relever les défis des atteintes à l'environnement

Les enjeux liés au réchauffement climatique sont aujourd'hui largement connus comme le souligne la résolution votée par le CESE à la suite du dernier rapport du GIEC². Depuis déjà quelques décennies, cette prise de conscience s'est incarnée dans le développement du monde associatif, la création de groupes activistes de pression et de partis politiques. Cependant, force est de constater que si la prise de conscience gagne du terrain, elle est encore loin d'avoir modifié en profondeur et de façon massive l'organisation économique et industrielle mondiale tout comme les comportements. À cet égard, la méthode originale de l'éducation populaire inscrite dans un territoire est un des moyens de renforcer la prise de conscience des difficultés tout en recherchant des voies pour les résoudre.

La question du développement durable ne faisait pas partie des fondamentaux historiques des associations de l'éducation populaire, et pour cause. Hormis France Nature Environnement et des associations plus récentes avec pour objet premier ces questions d'environnement, les associations d'éducation populaire se sont inégalement emparées de l'enjeu de la sensibilisation à la protection de l'environnement, au déclin de la biodiversité et au développement durable. Il n'en reste pas moins que comme le précise le rapport³, de nombreuses actions sont conduites à la fois en termes d'éducation et de prise de conscience mais aussi en termes de pratiques vertueuses au sein même des structures de l'éducation populaire.

2. Un laboratoire permanent de l'innovation

C'est parce qu'une grande part de l'éducation populaire se revendique comme mouvement de transformation sociale, qu'elle se met en capacité d'inventer et d'innover. Tout en veillant à préserver ses principes, elle cherche à puiser dans la réalité du monde et dans l'histoire individuelle et collective des femmes et des hommes, les ressources pour explorer de nouvelles pistes et agir différemment.

Cette « innovation » passe par d'autres façons de concevoir le monde, d'autres angles de vue sur nos cadres de vie, de travail ou de formation. C'est appréhender autrement les rapports humains, le pouvoir politique ou les enjeux économiques, sociaux et environnementaux désormais liés entre-eux dans le cadre du développement durable. C'est confronter les idées, débattre, polémiquer, croiser les regards et les analyses pour imaginer d'autres pistes afin de répondre à la complexité des enjeux systémiques du monde tout en mettant la capacité à agir de chacun et chacune en avant. C'est enfin intégrer dans les réflexions les expertises d'usage et les capacités à faire autrement.

L'éducation populaire apparaît comme un incubateur de réflexions et d'actions largement centré sur des champs de besoins mal pris en compte par les pouvoirs publics. Elle s'est souvent faite précurseur ou amorceur de mouvements sociaux ou

² Résolution du Conseil économique, social et environnemental suite à la publication du rapport du GIEC, adopté le 31 octobre 2018.

³ Voir le rapport joint à ce rapport en pages 91 et 92.

sociétaux importants, bousculant ou influençant les modes de vie, les conventions sociales, les conceptions sociétales ou les projets politiques.

B - L'éducation populaire ou l'impossible définition

Il n'existe pas de définition arrêtée de l'éducation populaire, mais des définitions. Parce que l'histoire de « *l'éduc pop* » est intimement liée aux différents courants de pensées qui l'ont construite, chaque association, réseau, mouvement, actrice ou acteur qui s'en réclame porte une conception particulière plus ou moins explicite de ses missions, tâches et pratiques qui lui permettent notamment de répondre, à sa manière, aux questions de société. L'éducation populaire est un projet politique et une démarche, reposant sur deux piliers d'égale importance : la pensée et l'action.

Elle présente des constantes qui, sans être exclusives, caractérisent l'éducation populaire :

- la finalité transformatrice de la société ;
- l'objectif de contribuer à l'émancipation individuelle et collective ;
- l'attachement à une pédagogie active reposant sur le principe que chaque personne est porteuse de savoirs, tous étant sachants et apprenants ;
- la reconnaissance du droit à l'expérimentation, au "tâtonnement" dans son rôle de laboratoire de l'innovation sociale ;
- le portage des actions par des structures à but non lucratif dès lors qu'elles s'inscrivent dans une visée d'intérêt général ;
- l'attachement au développement de la qualité de vie sur les territoires.

1. République et éducation populaire : une histoire largement partagée

En France, l'histoire de l'éducation populaire est particulièrement riche puisqu'elle a accompagné l'émergence et la consolidation de la République. Le rapport joint à cet avis présente cette histoire⁴ et ces quelques lignes ne font que l'évoquer. En favorisant le développement et l'exercice de la démocratie, elle a accompagné son essor et participé à l'émergence de la figure de la citoyenne et du citoyen. Ce lien étroit avec la République explique qu'il est « *périlleux de vouloir dégager une chronologie simple* »⁵ de l'histoire de l'éducation populaire car elle est heurtée par l'actualité du moment, faisant dire à Françoise Tétard que « *l'éducation populaire est*

⁴ Voir le rapport joint à cet avis en page 65 et suivantes

⁵ Jean-Michel Leterrier *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Editions de l'Atelier, 2001 (p. 18).

née plusieurs fois »⁶. Les spécialistes du sujet s'accordent néanmoins sur des jalons incontournables à partir de la période révolutionnaire : le projet de l'instruction pour tous de la Restauration à 1880; la Troisième République triomphante ; le Front populaire, un nouveau temps ; la Libération, un nouvel élan et les débuts de l'institutionnalisation ; la "sous-traitance de l'impuissance publique"⁷ à partir des années 80.

2. Des démarches pédagogiques spécifiques

La plupart des mouvements d'éducation populaire utilisent des démarches pédagogiques spécifiques et des méthodes précises et éprouvées selon une méthodologie propre. Leur démarche est souvent globale, n'est pas descendante et fonctionne plutôt de pair à pair avec en toile de fond les valeurs de la République, de la citoyenneté, de l'engagement, etc. Le droit à l'erreur, le tâtonnement y sont pris en compte et la bienveillance vis à vis de l'ensemble des actrices et des acteurs concernés y est de mise. La légitimité de chacune et de chacun est reconnue et s'exprime dans des expressions comme "*Chacune et chacun est capable*" ; "*On a chacun quelque chose à apporter*" ; "*Apprendre à changer d'avis*"... Au fil du temps, de l'expérimentation, de la pratique, l'éducation populaire a ainsi acquis un savoir-faire et des méthodes de travail et d'organisation propres, notamment pour ce qui concerne tout le travail collaboratif de mise en commun et de co-construction des projets.

Ces démarches et ces méthodes sont diverses : "*interpellation*", "*entraînement mental*", "*livre vivant*", "*théâtre forum*", méthode des forums ouverts issue des rencontres altermondialistes, méthodes de construction de projets communs, ateliers collaboratifs, jeux de rôles... Elles permettent à chacune et chacun d'acquérir les « *compétences sociales* » (confiance en soi, responsabilité, rapport au groupe etc.) peu présentes dans l'éducation nationale ou souvent très liées à l'environnement familial. Ces démarches et méthodes font partie du patrimoine de l'éducation populaire et essaient dans d'autres secteurs. Cette effervescence, cette créativité, parfois mésestimées ou pour le moins mal promues par une partie des pouvoirs publics comme des actrices et acteurs de l'éducation populaire, n'échappent pas, par contre, au regard d'entreprises qui ont repéré la capacité de nombreuses structures de l'éducation populaire à être des laboratoires d'initiatives et de méthodes innovantes.

⁶ Intervention prononcée lors des rencontres tarnaises pour l'éducation populaire de novembre 1999, citée dans l'ouvrage de Jean-Michel Leterrier *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Editions de l'Atelier, 2001.

⁷ Citation de M. Luc Carton.

3. Un compagnonnage complexe avec l'Éducation nationale

Les liens entre l'éducation nationale et l'éducation populaire sont anciens. Dès l'origine, ce sont très largement des liens de complémentarité entre « scolaire » et « périscolaire ». Ils puisent leur source dans la mission éducative de la République qui ne s'arrête pas aux portes de l'école publique.

L'Éducation nationale a, par exemple, longtemps facilité le développement de l'éducation populaire en mettant à disposition de ses structures des enseignants et enseignantes à travers le dispositif des MAD (Mis à disposition)⁸ leur permettant de bénéficier du professionnalisme des personnels et d'un appui financier puisque leurs rémunérations continuaient à être prises en charge par l'Éducation nationale. Dans le même temps, de nombreux enseignants et enseignantes y trouvaient l'occasion de pratiquer une pédagogie « nouvelle » qu'il leur était souvent difficile de mettre en œuvre dans le cadre institutionnellement contraint de leurs classes. Ce compagnonnage et cette porosité entre Éducation nationale et éducation nouvelle⁹ a longtemps été un atout profitable aux deux parties.

À la fin des années 60, les évolutions de la société (urbanisation, évolution des transports, modification de l'organisation du travail, travail des femmes, accès aux loisirs...) voient le secteur associatif investir, notamment avec l'appui des communes, l'accueil pré et post scolaire, l'aide aux devoirs, l'organisation des classes de découverte, l'aménagement des cours d'école... Au-delà de la complémentarité, l'idée de co-éducation commence alors à faire son chemin. La question de l'ouverture de l'École comme celle des temps de vie de l'enfant et de sa famille sont alors posés et cela selon une conception plus systémique de l'éducation.

Pourtant, les choses se distendent d'une part, avec la disparition progressive des MAD débutée en 1987 et, d'autre part, avec l'institutionnalisation progressive des associations de l'éducation populaire. Le recrutement d'animateurs et d'animatrices, qui ne sont pas issus de l'éducation nationale, aura renforcé la prise de distance et le regard critique de l'éducation populaire vis-à-vis de l'institution Éducation nationale... et réciproquement. Les deux se côtoient de plus en plus sans véritablement agir de concert : les démarches non conventionnelles de l'éducation populaire étant souvent considérées comme subversives voire occupationnelles par l'institution.

Le développement progressif d'un secteur de l'éducation populaire organisé et de plus en plus professionnel, aura cependant contribué à faire évoluer les rapports entre les deux systèmes. L'éducation populaire est désormais complémentaire de l'Éducation nationale sur des champs, communs ou différents, et des modalités éducatives que l'institution scolaire ne peut mettre en œuvre...

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, pour la refondation de l'école de la République, consacre cette logique en restaurant la semaine de quatre jours et demi, en raccourcissant la journée scolaire et en instaurant la possibilité

⁸ Personnels mis à disposition des associations par le ministère de l'Éducation nationale et rémunéré par lui.

⁹ L'Éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Elle déclare que l'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne (Wikipédia).

d'organiser des activités sur les temps péri-éducatifs, permettant ainsi l'accès à chaque enfant à des loisirs éducatifs, culturels ou sportifs de proximité, largement pris en charge par les mouvements de l'éducation populaire ancrés sur le territoire. Pour de multiples raisons, politiques, économiques, sociales, ce projet a rapidement été vidé de sa substance au point qu'à la rentrée de 2018, plus de 80 % des communes ont renoncé au projet éducatif territorial (PEDT) à visée d'équité scolaire et de justice sociale. Cet épisode est celui d'un rendez-vous manqué entre Éducation nationale, éducation populaire et collectivités territoriales, au service de la mise en synergie des co-éducateurs et co-éducatrices.

4. Un mouvement européen et international

L'éducation populaire n'est pas une exception française mais une réalité internationale. Son épiscentre ne se situe plus actuellement en Europe mais plutôt en Amérique latine et plus précisément au Brésil. En effet, les travaux du pédagogue brésilien Paulo Freire (1921-1997), connu pour son engagement en faveur de l'alphabétisation des pauvres, en sont aujourd'hui l'une des références dominantes au niveau mondial. En Europe, il existe dans la plupart des pays des formes d'éducation populaire attachées à l'histoire et aux cultures nationales.

De nombreux mouvements d'éducation populaire agissent sur la dimension internationale comme par exemple ATD Quart Monde, les Cémea, Attac, Léo Lagrange, Fondation MFR dans le monde, etc. Ce travail prend des formes variées : échanges internationaux, voyages d'études, actions de solidarité, chantiers de jeunes, volontariat international, aide au développement, manifestations culturelles, échanges d'animateurs et d'animatrices, échanges de professionnels femmes et hommes, etc.

D'autres font en plus partie du Forum Civique Européen (FCE), créé en 2005. Ce réseau européen regroupe plus de cent associations et Organisations non gouvernementales (ONG) présentes dans 27 pays européens, engagées sur les questions de civisme et d'éducation à la citoyenneté, de protection des droits de l'Homme et de promotion de la démocratie. Plusieurs associations françaises d'éducation populaire en sont membres : La Ligue de l'Enseignement, la Confédération des MJC, Animafac, la Ligue des Droits de l'Homme, Les Francas, le CIDEM... Le Forum Civique Européen agit pour une appropriation civique et populaire de l'Europe. Afin de redonner au projet européen la capacité d'offrir aux citoyens un avenir partagé et de lutter contre un repli identitaire régressif et agressif, le FCE déploie ses actions avec trois objectifs clés : renforcer la participation civique, développer l'espace civique et construire le dialogue civil.

De leurs côtés, les partis politiques comme les organisations syndicales, participent de cette appropriation par nos concitoyens et concitoyennes des problématiques européennes et mondiales. Cela se fait, à la fois, à travers leurs engagements et formations militantes mais aussi dans le cadre d'échanges bilatéraux et leur participation à des structures européennes comme internationales.

C - Un contexte multiforme

Véritable mosaïque, l'éducation populaire se caractérise par la diversité de ses actrices et acteurs, de ses champs d'intervention, de ses publics... Elle reconnaît à chacune et à chacun la volonté et la capacité de progresser, de se développer à tous les âges de la vie et elle ne saurait être réduite à un rôle de réparation sociale.

1. Une diversité des publics et une transversalité des champs d'intervention

L'éducation populaire s'adresse naturellement et indifféremment à tous les publics, avec une volonté de brassage, ce qui ne l'empêche pas de porter une attention particulière aux plus fragiles afin de contribuer à leur fournir les outils et les clefs de compréhension pour lutter contre les discriminations dont ils sont victimes. Elle est un des leviers pour lutter contre les inégalités. Elle promeut toutes les mixités. Toutefois, les missions même de certains organismes les amènent à cibler un public en particulier. Ainsi les mouvements de jeunesse et les syndicats étudiants s'adressent aux jeunes. Il existe une distinction entre les organisations dites de jeunes, animées et dirigées par des jeunes (de moins de 30 ans - UNEF, FAGE, MRJC, JOC...) et les organisations de jeunesse qui regroupent l'ensemble des organisations agissant en direction des jeunes mais pas nécessairement dirigées par eux (les différents mouvements scouts, les petits débrouillards, l'Afev,...). De l'autre côté du spectre de l'âge, certains mouvements s'adressent essentiellement aux seniors comme l'Université Inter-âges ou Générations mouvement. Au croisement de ces deux types de structures, certaines associations misent sur l'intergénérationnel, comme *Lire et Faire Lire* dont l'action vise à permettre à des plus de 50 ans de partager leur plaisir de la lecture avec des enfants.

L'éducation populaire est multiforme et peut s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire. Elle s'intéresse aussi bien aux questions de santé, de prévention, d'éducation, d'engagement citoyen et de pratique démocratique, de petite enfance, de culture, d'environnement, d'appropriation du numérique, qu'aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, etc. Son rôle est majeur dans certains secteurs de l'action publique comme celui des politiques de jeunesse et du temps libre par exemple. Plus récemment, les préoccupations environnementales ont amené à la création de structures nouvelles sur ce champ.

2. Une pluralité d'actrices et d'acteurs

Ouverte à toutes et à tous, l'éducation populaire s'incarne dans l'action développée par des structures collectives aux statuts très divers (associations, collectifs, fondations, certaines mutuelles et coopératives, comités sociaux et économiques, syndicats, partis politiques...). C'est cette diversité qui fait aussi d'elle un espace unique où se croisent, se rencontrent, se confrontent, discutent et collaborent des organismes issus de milieux très divers.

2.1. Diversité des structures d'éducation populaire

Les mouvements d'éducation populaire se sont créés par vagues successives en proximité avec les grands courants politiques, religieux et philosophiques qui ont structuré la société française. Ce dynamisme se poursuit et de très jeunes associations côtoient aujourd'hui des mouvements plus que centenaires.

Les associations en sont la forme la plus répandue. À but non lucratif pour celles qui se réclament d'éducation populaire, elles s'inscrivent dans une perspective de défense et de promotion de l'intérêt général. Les associations bénéficient encore aujourd'hui massivement d'une image très positive¹⁰.

Les Fondations, pour certaines d'entre elles, en font également partie dans des secteurs d'action principalement axés sur la solidarité, le caritatif, l'environnement ou la culture. Certaines mutuelles et coopératives portent des actions en matière de développement personnel et collectif par l'éducation à la citoyenneté, à la santé et au développement durable par exemple.

Issus du syndicalisme ouvrier, les Comités d'entreprises, devenus aujourd'hui Comités Sociaux et Économiques (CSE)¹¹, font également historiquement partie des actrices et des acteurs de l'éducation populaire.

Les syndicats et les partis politiques peuvent également être considérés comme des acteurs de l'éducation populaire lorsqu'ils agissent sur des champs de formation ou de mobilisation émancipateurs.

Des structures qui ne se réclament pas de l'éducation populaire peuvent très bien mettre en œuvre une démarche qui en relève et d'autres peuvent très bien en faire partie sans même le savoir.

Les délimitations du champ des acteurs et des actrices de l'éducation populaire sont mouvantes et évolutives. Ainsi, dans les années 80 sont nées d'autres formes de structures : les collectifs, souvent inspirés du monde associatif mais refusant d'intégrer des structures organisées. S'ils offrent l'avantage d'être plus souples dans leur fonctionnement, ils ont souvent, en contrepartie, l'inconvénient d'être moins stables et pérennes. Rompant les codes, ils sont souvent imaginatifs dans leur fonctionnement comme dans leurs initiatives et n'hésitent pas à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation et de délibération comme ce fut par exemple le cas du phénomène Nuit Debout au printemps 2016.

¹⁰ Selon le baromètre Cevipof de la confiance dans la politique et les institutions publié en janvier 2019, 88% des Français ne font pas confiance aux partis politiques, 70% aux syndicats, alors que 67% d'entre eux accordent leur confiance aux associations.

¹¹ Cette instance a été créée par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 qui fusionne des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise, Délégué du personnel, Comité hygiène, sécurité et conditions de travail).

2.2. Les militants et les militantes de l'éducation populaire.

Entre l'éducation populaire et les militantes et les militants, le lien est tellement fort qu'il est difficile de savoir lequel a construit l'autre. Le militantisme, c'est une part de l'ADN de l'éducation populaire. Il prend des formes différentes. Celui du bénévolat associatif est certainement le plus connu. Depuis les années 1970, devant la nécessité de disposer de temps pour conceptualiser, organiser et développer des actions qui répondent aux besoins multiples et évolutifs des citoyennes et des citoyens et aux exigences de plus en plus fortes de la société, les organisations porteuses de l'éducation populaire se sont dotées de permanentes et de permanents.

Quel que soit leur statut, bénévoles de manière ponctuelle, bénévoles exerçant une responsabilité dans la gouvernance des organisations ou salariés du secteur, la très grande majorité de celles et ceux qui font l'éducation populaire sont attachés à la forme et aux valeurs de la structures où ils et elles agissent. Ils et elles portent souvent une simple envie d'être utile, quelquefois une conception plus politique de la société, mais toujours l'idée que leur contribution est bénéfique pour la société parce que porteuse de lien social et d'attention à l'autre. Pour autant, parce qu'il est partagé par les bénévoles, certaines salariées et salariés et les employeurs et employeurs, la nature de cet engagement militant peut complexifier leurs relations¹².

2.3. Les salariés et salariées

Au cours des dernières décennies, le développement des activités et les exigences en technicité ont généré de nombreuses créations d'emplois. Aujourd'hui, plusieurs conventions collectives régissent le cadre de travail des salariés des structures de l'éducation populaire. Si elles offrent un cadre salarial par certains aspects plutôt favorable, les emplois proposés y restent néanmoins encore trop souvent précaires et très liés aux variations des politiques publiques comme l'a encore malheureusement démontré la récente suppression des emplois aidés dont les conséquences ont été dramatiques. De plus, la nature même d'une partie des activités induit une flexibilité horaire et un temps partiel qui s'imposent à certains salariés et notamment aux femmes qui représentent la majorité d'entre-eux, rendent difficile l'articulation des temps de vie professionnelle, personnelle et familiale et pèsent sur les rémunérations¹³.

2.4. L'État

L'État joue encore un rôle important dans le domaine de l'éducation populaire. Il a accompagné son développement au niveau national comme local en finançant des activités, en mettant à disposition des aides (les personnels mis à disposition, les contrats aidés, les subventions etc.) en créant des outils (la loi de 1901 sur les associations, l'agrément "jeunesse et éducation populaire", le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire [Fonjep] etc.), en impulsant des politiques publiques volontaristes reposant notamment sur l'intervention de personnels dédiés en particulier les Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse...

¹² Voir le rapport joint à cet avis en page 97.

¹³ Voir le rapport joint à cet avis en page 100.

Au fil du temps, l'organisation de politiques publiques, tout comme la professionnalisation des structures ont contribué à une forme d'institutionnalisation de l'éducation populaire, voire à sa disparition dans certains domaines où la puissance publique l'a progressivement remplacée notamment durant la décennie 1975-1985. À partir des années 80, comme le souligne M. Luc Carton, l'action de l'État prend en partie la forme d'une sous-traitance à l'éducation populaire. Cette évolution est aussi la conséquence du développement du recours à l'appel d'offres aussi bien par l'État que par les collectivités locales. Certains mouvements de l'éducation populaire ont alors l'impression de devenir de simples opérateurs de l'État.

Les diverses réorganisations des services de l'État (RéATE, RGPP¹⁴) sont autant de restructurations qui ont fragilisé l'éducation populaire mais aussi fait évoluer les missions des personnels désormais exclusivement centrées sur le contrôle. Les mouvements d'éducation populaire subissent aussi les conséquences de l'absence de continuité ou d'articulation dans la mise en œuvre d'orientations gouvernementales comme celles relatives à la politique de la ville ou encore celle de la réforme des rythmes scolaires qui aurait dû déboucher sur la construction d'un véritable écosystème éducatif reposant à la fois sur l'Éducation nationale et l'éducation populaire.

2.5. Les collectivités locales

La loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) retient le principe de spécialisation des compétences des régions et des départements, corollaire de la suppression à leur égard de la clause générale de compétence¹⁵. Parallèlement, le principe de compétences partagées a été maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi « *les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier*¹⁶ ». Alors que l'éducation populaire a été pendant longtemps la principale force motrice pour faciliter l'accès à la culture et à sa pratique, les lois de décentralisation ont amené les collectivités locales à s'investir davantage dans ces secteurs. Cette implication plus importante a eu parfois pour effet de faire disparaître ou de réduire l'intervention des mouvements d'éducation populaire. Ainsi, par exemple, la création de nombreuses médiathèques et de bibliothèques à partir des années quatre-vingt sous l'impulsion des conseils généraux et des communes a facilité l'accès à la lecture publique sur tout le territoire et amené certains mouvements d'éducation populaire à réduire leur activité dans ce domaine et repenser leur action. La question de l'implication croissante des politiques publiques locales dans les champs jusqu'alors couverts par l'éducation populaire est identique à ce qui s'est passé dans les domaines du sport, du social et du familial. Cette implication a parfois été perçue comme concurrente de l'action développée sur le terrain par des associations. La vraie question à traiter est celle de la concertation entre tous les acteurs concernés et du travail coopératif qui peut être organisé.

¹⁴ Réforme de l'administration territoriale de l'état, révision générale des politiques publiques.

¹⁵ Article 1^{er} pour les régions et article 94 pour les départements de la loi NOTRe.

¹⁶ Article L.1111-4 CGCT.

3. Une présence sur les territoires

La notion de proximité avec le territoire est importante dans le développement de l'éducation populaire. Ses militants, femmes et hommes, sont attachés à le faire vivre. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les mouvements d'éducation populaire soient présents sur tous les territoires y compris dans les Outre-mer. Ils jouent un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires de villes et en milieu rural, notamment par la gestion d'équipements de proximité comme les maisons de jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux, les foyers ruraux, etc. Ils créent du lien social sur des territoires souvent délaissés par les services publics ou urbanisés de telle façon qu'il est plus difficile d'y faire société. L'innovation sociale portée par l'éducation populaire, dès lors qu'elle dispose de moyens suffisants, peut s'y développer. Pour autant, on observe des inégalités territoriales largement dues à un engagement discontinu de l'état et des collectivités locales au gré de la mise en œuvre des programmes électoraux.

II - LES PRECONISATIONS

A - Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société

1. Affirmer l'importance politique de l'éducation populaire

L'éducation populaire accompagne et se nourrit de la participation d'une grande partie des habitants et des habitantes de notre pays par ses actions. Alors que la société se fracture, l'éducation populaire grâce à ses méthodes reste l'un des espaces de rencontres, de débat et de partage au service du "vivre ensemble". La notion de proximité avec le territoire est importante pour son développement. C'est bien dans le territoire que se construisent les éléments de démocratie et de lien social. Cette proximité territoriale est un facteur de réussite des démarches d'éducation populaire. Sa présence et son action sont un élément essentiel pour passer au "faire ensemble". Mais sa fragilisation la rend absente de certains territoires en difficulté.

Elle agit dans de très nombreux secteurs : l'éducation, la culture, le sport, le numérique, le lien social, la solidarité, le médico-social, le socio-culturel, l'économie sociale, l'environnement, la citoyenneté... Cette transversalité et cette diversité sont des marqueurs de l'importance de son action. Mais a contrario, elle est aussi une des sources de son invisibilité, notamment par les pouvoirs publics avec lesquels elle n'a pas un interlocuteur identifié mais de très nombreuses interlocutions qui fractionnent ses relations, rendent difficile leur mise en cohérence, complexifient l'exercice des missions des militants et militantes de l'éducation populaire et atténuent fortement l'approche systémique qu'elle porte. Si quasiment tous les gouvernements saluent l'importance de l'éducation populaire au service de l'intérêt général et du vivre ensemble, il faut constater qu'en dehors de très rares exceptions telles la création du service civique, il n'y a pas eu de politique publique nationale volontariste en faveur de l'éducation populaire depuis les années 80. Pourtant les pouvoirs publics savent recourir à ses compétences, ses méthodes et son réseau. Ainsi, après les attentats

de novembre 2015 qui ont frappé notre pays, c'est largement vers l'éducation populaire qu'ils se sont tournés pour retisser du lien et préserver la concorde nationale.

Préconisation 1 :

Le morcellement de la société génère un sentiment d'abandon et de relégation des habitants et habitantes. Il appelle une réponse politique ambitieuse. C'est pourquoi, le CESE préconise l'engagement d'un plan national volontariste dont l'objectif sera de faire vivre sur tous les territoires, en priorité les plus fragiles, au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat, en mobilisant pour cela les organisations d'éducation populaire de ces territoires. Pour ce faire, le CESE préconise que l'État intègre cet objectif aux futures contractualisations pluriannuelles qu'il négocie avec les collectivités locales, mobilise des fonds européens, et la capacité de co-financement des pouvoirs et des institutions publics pour en garantir l'aménagement et le fonctionnement.

La traduction de cette situation se lit d'abord dans la place faite à l'éducation populaire dans les différents gouvernements. Ainsi, l'éducation populaire, la vie associative, ou encore la jeunesse circulent au gré des gouvernements entre différents portefeuilles ministériels. Cette instabilité ne permet pas l'émergence d'une politique publique pérenne en faveur de l'éducation populaire alors que son action nécessite de s'inscrire dans la durée pour pouvoir être efficace. Les moyens alloués aux administrations de l'État comme par exemple la DJEPVA comme aux services déconcentrés de l'État dans les régions et départements se réduisent fortement. Cette situation est préoccupante dans le contexte social où l'enjeu de cohésion sociale est très important. Ce qui nécessite de garantir la capacité de mobilisation des moyens de l'État affectés : au plan national (DJEPVA,...) comme sur les territoires (conseiller/conseillère d'éducation populaire, inspecteur/inspectrice de la jeunesse et des sports...).

Préconisation 2 :

Considérant la diversité et la transversalité des domaines d'activités de l'éducation populaire et la nécessité d'un portage politique, le CESE préconise que soit nommé, de façon pérenne auprès du Premier ministre, une ou un délégué interministériel à l'éducation populaire.

2. Observer, mieux accompagner pour essaimer

Le manque de visibilité de l'éducation populaire n'est pas seulement le fait d'un problème de volontarisme politique. Il est aussi le résultat de l'absence ou d'une mauvaise connaissance de la réalité de l'action de l'éducation populaire (nombre de structures, de salariés, de bénévoles, de contribution au PIB, etc.) dont l'impact est difficilement évaluable car il concerne de très nombreux paramètres notamment sociologiques. Ainsi, on dispose aujourd'hui de peu de travaux académiques et de recherches en sciences humaines et sociales sur la question de l'éducation populaire. De même, rares sont les études d'impact des actions d'éducation populaire réalisées par les pouvoirs publics ou par les actrices et acteurs eux-mêmes. Et cette difficulté est d'autant plus forte que beaucoup des dispositifs d'observation qui existaient ont été supprimés ou ont vu leurs moyens affaiblis au fil des plans de restructuration des services publics. C'est le cas de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) qui pendant des années a joué un rôle important au service de la connaissance et de la valorisation de l'éducation populaire. Pourtant, les enjeux sont multiples et importants : observer, étudier, mieux connaître pour expérimenter et surtout faire essaimer les bonnes pratiques qui sont nombreuses dans ce milieu créatif et inventif. En parallèle, il est à relever que les pouvoirs publics ont choisi d'externaliser, par exemple pour le Fond d'Expérimentation Jeunesse, une partie de cette évaluation auprès de différents cabinets.

Préconisation 3 :

Le CESE préconise un renforcement significatif des moyens humains et financiers de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) afin qu'il puisse, en co-production avec les actrices et les acteurs de l'éducation populaire et de la recherche publique, mieux exercer les missions suivantes : observation, accompagnement de la recherche, évaluation, recensement, préservation et promotion des méthodes et démarches d'éducation populaire. Dans cet objectif et en se plaçant dans une perspective d'amélioration continue, l'INJEP organisera notamment tous les trois ans des assises nationales et territoriales de l'éducation populaire.

Au regard de la richesse des pratiques, des projets ou des réalisations de l'éducation populaire, le repérage et l'essaimage de ce foisonnement d'inventivité et d'innovation, sont une question importante. Ce sont des milliers de réalisations ou d'initiatives déployées sur les territoires qu'il faut recenser, rassembler et valoriser. Aujourd'hui, ces innovations sociales sont identifiées par une multitude d'acteurs (ministères, institutions publiques, associations nationales ou locales, fondations...). Elles permettent par exemple de dégager les logiques et démarches viables d'empowerment des personnes les plus éloignées de l'engagement ou de modéliser des structures, des savoir-faire ou des méthodes. Autant de ressources à mutualiser et à mettre à disposition, de manière ouverte à l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire. Cet essaimage s'inscrit pleinement dans les initiatives de territoires portées par l'éducation populaire, tout comme dans sa conception transversale de la société. On entre ainsi, dans une société de participation et de contribution, qui correspond de plus en plus aux aspirations des citoyens et citoyennes mais aussi aux enjeux du développement durable.

Préconisation 4 :

Le CESE préconise que soit créé et animé, en pleine association avec les actrices et acteurs de l'éducation populaire et des collectivités territoriales, un fonds de soutien à l'innovation et à l'expérimentation. Il aura notamment pour mission de susciter, de repérer et d'accompagner les projets, les actions ou les démarches innovants de l'éducation populaire, y compris en les cofinçant via des moyens dédiés, et d'en assurer l'essaimage.

Préconisation 5 :

Le CESE préconise que le champ de la recherche dans les domaines de l'éducation populaire fasse l'objet d'un soutien accru dans le cadre de la future loi de programmation de la recherche.

B - Développer le lien social pour conforter la citoyenneté

La démarche de l'éducation populaire reconnaît la capacité à chacune et chacun de s'exprimer, de débattre, de partager sa propre expertise dans le cadre d'un projet collectif inscrit dans un territoire donné. C'est aussi la recherche et la construction de projets ou de propositions alternatives aux logiques habituelles, décidées « d'en haut ». Cette démarche est d'autant plus importante dans les périodes de crises sociétales, comme ce fut le cas après les attentats de 2015. Pour faire face au risque de repli sur soi, l'État décide alors de stimuler et d'accompagner la mobilisation citoyenne en créant les Fabriques d'initiatives citoyennes (FIC)¹⁷.

Aujourd'hui les citoyens et les citoyennes sont face à des choix difficiles et complexes dans une société "*en métamorphose*"¹⁸. Les partis politiques comme toutes les organisations de la société civile sont interrogés par des attentes sociétales plus individualisées et plus exigeantes en matière de démocratie. À côté de la famille, de l'Éducation nationale et d'autres acteurs, les mouvements d'éducation populaire permettent de comprendre le monde, de "*vivre ensemble*" et d'agir dans une société dont la diversité s'exprime beaucoup plus qu'auparavant. Le Projet éducatif de territoire (PEDT) peut constituer un levier utile pour permettre à l'ensemble de ces co-éducateurs de construire des projets communs sur leur territoire de vie en s'appuyant sur la diversité et la richesse de leurs apports. Dans le même temps, les établissements scolaires ont tout à gagner à ouvrir leurs portes, dans le cadre de partenariats, aux multiples acteurs de l'éducation populaire.

Au sein de l'Éducation nationale, de l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Or ce parcours manque singulièrement

¹⁷ Voir FIC Léo Lagrange dans le rapport joint à cet avis en pages 73 et 113.

¹⁸ *Eloge de la métamorphose*, par Edgar Morin, journal Le monde, 9 janvier 2010.

d'impulsion et de moyens pour être efficient. Donner des droits pour exercer la citoyenneté suppose qu'il y ait des espaces de citoyenneté, de démocratie réelle qui soient mis en place au niveau des établissements scolaires.

Les colonies de vacances favorisent le brassage culturel et social, permettent une expérience de vie collective et constituent pour les participantes et participants un espace de découverte et d'épanouissement. Elles sont en crise depuis les années quatre-vingt-dix. Plusieurs facteurs concourent pour expliquer cette crise. Ils relèvent à la fois de l'évolution des demandes des familles et des enfants, de l'organisation des centres et de la baisse de l'intervention publique. La situation devient préoccupante. Les classes de découverte rencontrent des difficultés proches alors que la conjugaison de ces deux types de séjour éducatifs permettrait la mise en place d'un parcours d'initiation à la vie collective très propice à la formation citoyenne des enfants et des jeunes. Certains séjours peuvent aussi faire vivre ensemble des élèves de différents établissements.

Les Comités d'entreprises puis les Comités sociaux et économiques (CSE) sont des acteurs importants de l'éducation populaire depuis leur création en 1946. Leur action a permis à de très nombreux salariés et à leurs familles de pouvoir bénéficier d'activités socio-culturelles, culturelles ou sportives, favorisant sur les territoires locaux la rencontre de publics diversifiés et développant ainsi du lien social. Aujourd'hui l'évolution de la structure des entreprises de notre pays fait que 50 % des salariés ne bénéficient pas de l'accompagnement d'un CSE.

Préconisation 6 :

Le CESE préconise un plan de relance des PEDT (projet éducatif de territoire) en en faisant un outil permettant la synergie de l'action des co-éducateurs sur leur territoire avec les établissements scolaires, par l'échange de pratiques, par la transversalité des champs éducatifs, par la coordination des acteurs et des moyens, par l'innovation, au service de la réussite éducative de chaque enfant et de chaque jeune.

Préconisation 7 :

Le CESE préconise de renforcer le Parcours citoyen au collège et au lycée en favorisant le travail partenarial entre les actrices et acteurs de l'Éducation nationale et ceux de l'éducation populaire.

Préconisation 8 :

La France dispose d'outils d'éducation à la citoyenneté par la vie collective qu'elle délaisse. Le CESE préconise la relance des colonies de vacances et des classes de découverte par la sécurisation de leur cadre juridique et administratif et le retour à un niveau de financement public permettant le départ de chaque enfant au moins trois fois durant sa scolarité. Concernant les colonies de vacances, ce financement doit être fléché prioritairement sur les projets éducatifs qui promeuvent les mixités.

Préconisation 9 :

Le CESE préconise que, sous réserve de l'évaluation des actions réalisées, le dispositif des Fabriques d'initiatives citoyennes soit pérennisé et doté de moyens suffisants pour qu'il puisse se déployer au bénéfice des habitants et des habitantes du plus grand nombre de territoires.

Préconisation 10 :

Depuis près de soixante-quinze ans, l'action des Comités d'entreprise puis Comités sociaux et économiques (CSE) est un élément déterminant pour permettre à nombre de salariés et à leurs familles, de bénéficier d'activités socio-éducatives, culturelles ou sportives en s'appuyant par exemple sur les Commissions paritaires régionales. C'est pourquoi le CESE préconise l'intégration dans les conventions collectives, grâce à la négociation entre partenaires sociaux, d'une mesure permettant d'accompagner les salariées et salariés des entreprises sans CSE.

C - Sécuriser le modèle économique

Dès lors que l'on considère que les acteurs de l'éducation populaire participent de l'intérêt général et jouent un rôle important dans la construction citoyenne, la question de l'engagement des pouvoirs publics et de la pérennité du modèle économique doit être posée et cela d'autant plus que la situation économique des associations, qui restent la forme principale de portage des actions d'éducation populaire, n'a cessé de se dégrader.

Leur budget est essentiellement constitué de quatre types de ressources de financement : les dons, les cotisations, les subventions publiques et les recettes d'activité. Si la part des recettes d'activité dans les budgets associatifs s'accroît fortement ces dernières années, qu'elles soient d'origine publique¹⁹ ou privée²⁰, on observe dans le même temps une importante baisse de la part des subventions

¹⁹ Réponses aux appels d'offres des commandes publiques (24 %).

²⁰ Participation aux services rendus de la part des adhérents et usagers (42 %).

publiques qui ne représentent plus que 20% des ressources associatives en 2017 contre 34% en 2005.

Ce changement dans la répartition des ressources associatives traduit d'une part la volonté des décideuses et décideurs publics et notamment les collectivités, « *d'assurer un traitement égalitaire en présupposant que les associations peuvent toutes accéder à la commande publique* »²¹ et d'éloigner le maximum de soupçons de favoritisme lors du choix d'attribution de subventions publiques.

D'autres part, les appels d'offres et appels à projets permettent aux décideurs publics d'être à l'initiative et responsables des projets puisque ce sont eux qui les pensent et les formatent ce qui n'est pas le cas des subventions puisque, selon la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), celles-ci sont des « contributions » des pouvoirs publics à des « actions, projets ou activités » dont ils n'ont pas l'initiative.

Si cette exigence de transparence, de bonne gestion des deniers publics est louable suite à des scandales, les modalités de sa mise en application ne sont pas moins sujettes à contestation, ce que confirme la simple comparaison du nombre de recours déposés contre des marchés publics et de ceux déposés contre le versement de subventions, comparaison qui démontre que le recours au marché public n'est pas nécessairement une solution plus vertueuse face aux manquements supposés de l'usage de la subvention publique²².

Cette évolution d'un modèle économique initialement basé sur des ressources majoritairement issues de la subvention publique à un modèle où les ressources proviennent principalement des appels d'offres publics, illustre le passage d'une approche partenariale à une vision de prestation de service concurrentielle. Elle est aussi le résultat d'une approche dogmatique de la gestion publique qui n'apporte plus les éléments de formation nécessaire aux élus comme aux fonctionnaires pour permettre l'usage de la subvention. Il serait utile de faire évoluer cette situation. Même si l'appel à projets peut permettre l'émergence de nouveaux acteurs, la place laissée à l'initiative associative se réduit sans compter la mise en difficulté de leur équilibre économique qui risque, *in fine*, d'affaiblir la force imaginative des mouvements d'éducation populaire.

A contrario du marché public, la subvention permet de laisser l'initiative de la constitution des projets aux mouvements d'éducation populaire, reconnaissant ainsi à ces derniers leur expertise, leurs méthodes et leur savoir-faire spécifiques. A un moment où beaucoup s'interrogent sur l'utilisation de l'argent public, on peut penser que ce travail en commun facilite le consentement fiscal puisque c'est l'impôt qui permet la mise en œuvre de ces projets bâtis à partir de la concertation et au plus près des populations.

Ainsi, ces dernières années, la tendance est à l'accroissement d'un financement sur projet des activités d'éducation populaire. Cela se fait au détriment d'un soutien au fonctionnement ou à des actions de long terme. La subvention sous forme de convention pluriannuelle d'objectif (CPO) permet d'articuler les initiatives des acteurs et les enjeux des financeurs. Il faut donc pouvoir développer ce type de financement.

²¹https://lemouvementassociatif.org/wpcontent/uploads/2017/01/LMA_LVA_26-octobre-2017_WEB.pdf.

²² Mode d'emploi de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), CPCA mars 2011.

Pour autant, la préférence accordée par les acteurs publics aux subventions annuelles, au détriment des CPO conduit à réduire significativement la capacité des organisations à se projeter sur du moyen terme. En matière d'emploi également, un financement par projet ne permet pas la pérennisation des emplois et conduit à des successions de contrats courts, peu sécurisants pour les salariés. L'enjeu est donc bien de fournir un environnement stable qui permette aux acteurs d'agir, d'investir, et de prendre des risques, en restant fidèle à leur « raison d'être » organisationnelle. L'encouragement au développement des structures d'emplois partagés peut être un élément d'amélioration comme le Fonjep qui permet de recourir à des emplois qualifiés et stabilisés.

Préconisation 11 :

Pour permettre la stabilité des organisations d'éducation populaire, le CESE préconise de favoriser le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) comme mode de financement de leur activité.

Préconisation 12 :

Le CESE préconise d'augmenter le nombre de « postes Fonjep » en direction des organisations d'éducation populaire afin de stabiliser et de renforcer leurs actions dans la durée. Pour cela, le CESE préconise de faire contribuer l'ensemble des ministères concernés par l'éducation populaire

Préconisation 13 :

Dans un contexte de réforme fiscale, le CESE préconise que soit maintenu le cadre fiscal spécifique aux organisations d'éducation populaire au titre du caractère désintéressé de leur gestion, de l'impartageabilité de leur bénéfice, du but non lucratif et de leur contribution à l'intérêt général conformément à la Charte des engagements réciproques. Par ailleurs, le CESE préconise que soit sécurisé le cadre actuel d'intervention des Comités sociaux et économiques permettant l'accès aux activités sociales et culturelles des salariés et de leurs familles.

D - Former et reconnaître les compétences

Parce que l'éducation populaire est au service des femmes et des hommes chez qui elle vise à développer la capacité de faire ensemble, on pourrait penser que l'ambition et la complexité intrinsèques à cet objectif, aient naturellement donné une place prépondérante à la formation de ses acteurs. Pourtant, et malgré des efforts notoires notamment au cours des deux dernières décennies, on peut regretter que, pour des raisons multiples, encore trop peu de bénévoles aient accès à des formations. Coté professionnel, s'il existe des formations dispensées, entre autres dans les universités, permettant de répondre à une part importante des besoins en compétences, on constate qu'une réelle filière de formation peine à voir le jour.

L'irruption du numérique dans la société et son effervescence permanente impactent le fonctionnement des structures d'éducation populaire et leurs modalités d'actions. Mais le numérique est aussi une opportunité pour le développement de l'éducation populaire pour peu qu'un investissement réel notamment en formation soit mis en œuvre. Le CESE a déjà formulé des préconisations pour accompagner les associations dans leur action via le numérique et les réseaux sociaux, dans son avis « Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ? ». Elles sont toujours d'actualité.

1. Professionnaliser par la formation

Le chemin vers l'emploi dans le secteur de l'éducation populaire peut prendre plusieurs formes étant donné que les compétences attendues sont diverses et transversales. En effet, que ce soit, par exemple, au sein des syndicats, des partis politiques ou des associations, les attentes et les besoins sont différents. Face à ce paysage multiforme, des formations existent mais il n'y a pas en revanche de parcours de formation aux métiers relevant de l'éducation populaire.

Aujourd'hui les formations pouvant conduire à l'obtention d'un Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) dépendent du Ministère des Sports. Pourtant ce ministère n'abrite pas l'ensemble des directions liées à la thématique de l'éducation populaire (ex : la DJEPVA qui a en charge toute l'animation socio-culturelle dépend aujourd'hui de l'Éducation nationale) et la profonde transformation annoncée de ce ministère avec la création de la future Agence du sport, laisse dans l'incertitude les différents acteurs et des actrices du secteur. À l'université, les DUT travailleurs sociaux ou carrières sociales ont une visée d'insertion professionnelle.

Cependant, il semble nécessaire d'aller plus loin en proposant aux étudiants et étudiantes et élèves un module de connaissance de l'éducation populaire, de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire.

L'existence d'une offre identifiée de formations tout au long de la vie permettrait d'inscrire les métiers concernant l'éducation populaire dans un véritable parcours de formation et de reconnaissance comme par exemple dans la fonction publique territoriale où la catégorie de cadre A n'existe pas pour les métiers de l'animation et de l'éducation populaire.

Si elle était envisagée, la réussite de l'intégration des formations de l'éducation dite « non-formelle » dans des parcours relevant des institutions de l'éducation dite « formelle » devrait impérativement respecter les particularités de l'éducation populaire. Ainsi, l'évaluer seulement par des outils de mesure du savoir théorique serait totalement inadéquat avec son essence même. Il est donc nécessaire de garantir des dispositifs de formation qui prennent en compte un élément particulier de l'éducation populaire : le fait de se former dans une alternance théorie-pratique – tout en veillant à ce que les formations d'éducation populaire ne relèvent pas uniquement de formations théoriques et techniques. Dans cette optique, le développement de Bacs professionnels pourrait être une voie intéressante au même titre que le développement de l'apprentissage, aujourd'hui très peu utilisé dans l'éducation populaire.

L'objectif de montée en compétence des professionnels nécessite de développer les échanges entre les structures de formation (initiale et continue) et les employeurs du secteur. En ce sens, il est aussi nécessaire de développer les passerelles entre les différents métiers de l'éducation et donc les formations qui peuvent y mener. L'accès à la formation continue pour tous les salariés et salariées, et la mise en place de diplômes professionnels comme condition préalable à l'exercice de certaines fonctions doivent aussi être un objectif.

Enfin, l'émergence de nouvelles attentes en termes de compétence telles que celles nécessaires à l'animation et l'organisation des démarches de démocratie participative ou délibérative, auxquelles l'éducation populaire peut beaucoup apporter, doit faire l'objet d'échanges en vue d'adapter ou créer les formations nécessaires.

Préconisation 14 :

Le CESE préconise d'identifier et de coordonner l'offre de formation initiale et continue aux métiers relevant de l'éducation populaire. Cette démarche s'appuiera sur une évaluation des besoins de formation et de qualification, sur un état des lieux de l'offre actuelle de formation, un travail prospectif et sur l'organisation d'une concertation renforcée entre les ministères et les branches professionnelles concernés.

2. Améliorer la formation des bénévoles

Les organisations de jeunes, les organisations syndicales, les têtes de réseaux et les fédérations d'éducation populaire jouent un rôle essentiel qui n'est pas exclusif dans la formation des bénévoles. Ce sont elles qui développent, de manière continue et sans financements publics suffisants, les actions de formations permettant à des personnes qui acceptent de consacrer leur temps au service des autres, de disposer des connaissances et compétences permettant de s'approprier démarches et méthodes de l'éducation populaire, respecter le cadre réglementaire et législatif, mais aussi assurer le développement et la pérennisation de leurs actions. Sans ces formations, régulièrement dispensées par les pairs, pas de bénévoles capables de resituer leur action associative dans un ensemble plus large de problématiques sociétales.

Afin d'améliorer la montée en compétence des bénévoles, le Conseil National de la Jeunesse a mis en place en 2007 un Brevet d'Aptitude à la Gestion Associative (BAGA), devenu en décembre 2008 le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA). Cette formation *« consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de seize ans minimum, membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association »*²³ et ainsi aider les bénévoles souhaitant prendre des responsabilités associatives, tout en leur reconnaissant officiellement des aptitudes à le faire.

²³https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/Livret_formation_CFGA.pdf

Si les formations au sein des associations sont remarquables, elles ne sont que trop peu accompagnées par les pouvoirs publics. Pourtant leur financement relève d'un dispositif existant : le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA – Formation des bénévoles ou FDVA 1). Mais en y consacrant 8 millions d'euros par an – somme rediscutée chaque année à l'occasion du projet de loi de finance –, le budget consacré apparaît insuffisant au regard des besoins des environ 16 millions de bénévoles associatifs.

On constate que ces compétences acquises par les bénévoles, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou comportementales servent bien au-delà de l'association dans laquelle ils militent. Elles sont utiles dans la vie de la Cité au sens large, mais aussi dans sa gestion, ce que confirme le nombre d'élues et d'élus municipaux qui ont d'abord exercé des responsabilités associatives. Le militantisme reste une expérience formatrice. Se réunir, prendre la parole, débattre, apprendre à écouter et à donner son avis et à en changer sont des expériences bénéfiques tant dans sa vie sociale ou professionnelle.

La reconnaissance du bénévolat passe également par la reconnaissance des compétences acquises. Des associations (France Bénévolat, la Fage...) travaillent sur des outils permettant de recenser, de reconnaître et de valoriser ces compétences. Dans le même esprit les bénévoles ont la possibilité depuis 2002 d'obtenir une Validation des Acquis de l'Expérience Bénévole (V.A.E. Bénévole) afin de valoriser leur expérience associative. Le Haut-Commissariat à la Vie Associative estime que cette V.A.E. Bénévole « *est une disposition qui peut être qualifiée d'exemplaire tant elle conjugue, utilité sociale, reconnaissance de l'engagement au sein de l'association, valorisation du parcours associatif, développement de nouvelles compétences*²⁴ etc. » Il faut noter qu'un certain nombre de freins (blocages culturels, manque de promotion, méconnaissance de la part des responsables associatifs, coût, absence de diplôme de référence...) limite très fortement le recours à ce dispositif. De même, le Compte engagement citoyen (CEC), mal connu et ne concernant actuellement que les dirigeants bénévoles, rattaché au Compte personnel d'activité (CPA), permet de recenser les activités d'un nombre restreint de bénévoles et de renforcer leurs droits à formation. Les modalités d'utilisation du CEC doivent être manifestement revues pour permettre plus de souplesse. Ainsi le droit ouvert est particulièrement faible (240 euros par année) et si le CEC peut abonder le compte d'épargne formation (CPF), l'inverse n'est pas aujourd'hui admis par la loi.

Préconisation 15 :

Le CESE préconise, après étude, d'ouvrir le Compte engagement citoyen (CEC) à tous les bénévoles qui s'investissent au moins 200 heures par an dans des actions associatives et d'envisager l'abondement du CEC par le compte personnel de formation.

²⁴https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/hcva_-_rapport_suites_vae.pdf

Préconisation 16 :

L'engagement bénévole porte largement l'action de l'éducation populaire. Il nécessite d'être encouragé. C'est pourquoi le CESE préconise un investissement fort dans la formation des bénévoles en abondant significativement le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA – Formation des bénévoles ou FDVA 1).

E - Engagement et gouvernance

1. S'engager et militer

L'engagement associatif est relativement peu visible lorsqu'on constate le peu de données et d'études sur le sujet. C'est encore plus vrai pour une partie des actrices et des acteurs de l'éducation populaire que sont les associations. Cette invisibilité s'explique notamment parce que ce n'est que récemment que la sociologie, s'est réappropriée le terme « engagement » pour désigner des actions citoyennes, du bénévolat²⁵. Cette prise en compte est tardive alors que l'engagement associatif est déterminant dans la vie des individus ayant fait ce choix, contribuant – et c'est notamment l'objet même de l'éducation populaire – à leur émancipation individuelle au service de l'émancipation collective.

L'engagement des citoyens et des citoyennes, en particulier dans le domaine de l'éducation populaire, ne pourra se réaliser sans une intervention active des pouvoirs publics et du volontarisme de la part du monde de l'entreprise. Ils doivent créer des cadres juridiques adaptés, accompagner les dispositifs de sensibilisation à l'engagement, et favoriser des passerelles, notamment entre éducation formelle et non formelle. Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge est en effet la condition sine qua non à l'émergence de générations d'engagés car l'implication dans un projet collectif n'est pas innée. Dans ce cadre, outre la famille, l'École a certainement un rôle plus important à jouer tant par les pédagogies de projet que les expériences qu'elle met en œuvre. De même la valorisation de l'engagement dès le lycée et tout au long de la vie pourrait faire l'objet d'une reconnaissance. Ainsi le Passeport Bénévole®, qui est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises mis en œuvre par France Bénévolat, gagnerait à être mieux connu.

L'étude du CESE intitulée *Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?* a mis en évidence que le Service civique « constitue un véritable apport dans l'apprentissage de l'engagement chez les volontaires, qui s'engagent plus que les autres, même après leurs missions ».

Dès lors, il est en effet urgent de repenser les parcours de l'engagement, aujourd'hui de plus en plus fractionné, limité dans le temps et consacré à une cause ciblée. Conjugué avec le mode de vie de notre société contemporaine, il contribue à éloigner les actifs ou les personnes en charge d'enfants de la prise de responsabilités

²⁵https://lemouvementassociatif.org/wpcontent/uploads/2017/01/LMA_LVA_26-octobre-2017_WEB.pdf

dans la gestion et l'administration des organisations qui nécessite une inscription dans le temps. Ce défi pose la question du temps que chacun peut réellement consacrer à l'engagement.

Préconisation 17 :

Le CESE préconise de développer le Passeport Bénévole®, de le promouvoir dès le lycée pour le rendre accessible à tous et toutes et de renforcer les moyens d'accès aux services civiques dans les organisations d'éducation populaire.

Préconisation 18 :

L'engagement des salariés et des salariées du privé comme du public dans la vie associative, coopérative et mutualiste permet une montée en compétences qui en plus de l'émancipation individuelle peut bénéficier à l'employeur. Le CESE préconise de populariser les articles 10 et 43 de la loi Égalité et citoyenneté de janvier 2017 et de faire une évaluation régulière de son application. Cette loi permet à tous et toutes les bénévoles de bénéficier d'un congé pour siéger dans l'organe d'administration ou de direction d'une association. Elle permet aussi à des jeunes de 16 ans d'en assumer l'administration.

2. Adapter la gouvernance

La gouvernance des mouvements d'éducation populaire est parfois pointée du doigt pour son manque de diversité. On constate que le développement du bénévolat ponctuel comme l'immobilisme de certaines structures sont des facteurs contribuant au trop faible renouvellement de la gouvernance. Cette situation peut devenir préoccupante et nécessite de voir comment un engagement de courte durée, très orienté terrain, peut être compatible avec une prise de responsabilités de plus long terme. Cet engagement ponctuel peut être aussi conforté par l'impression qu'il n'est pas possible d'accéder à un poste à responsabilités avant de longues années. Effectivement, rares sont les structures de l'éducation populaire qui limitent le cumul des mandats à la fois dans le temps et dans leur nombre sur une même période. Cette situation peut entraîner une forme de sclérose de la gouvernance de certaines structures et peut conduire à ce que les évolutions de gouvernance ne se fassent que sous forme de crises pouvant mettre à mal la crédibilité et les projets menés par la structure.

Le manque de renouvellement est également influencé par les changements structurels de la société française²⁶ et des difficultés propres à la fonction de président ou de présidente d'organisation. Diriger prend du temps et est une fonction qui peut amener à être exposé. Face à cette situation, on peut d'ailleurs constater l'apparition et la multiplication de recours à la co-présidence. Si la co-présidence peut apporter

²⁶ Changements structurels évoqués ici : mobilité forte des étudiants et cadres qui ne permettent pas de s'inscrire durablement dans un territoire, âge du premier CDI qui est sans cesse repoussé, chômage élevé aux effets désocialisants, etc.

des réponses à un certain nombre de problèmes, elle pose également de nouvelles questions notamment sur la validité juridique et administrative de l'exercice d'un même mandat par un binôme de personnes. S'ajoute la nécessité toujours plus importante d'acquérir davantage de compétences permettant de répondre à des exigences extérieures toujours plus nombreuses.

Préconisation 19 :

Afin de promouvoir la parité dans les instances statutaires des organisations de l'éducation populaire, le CESE préconise d'expérimenter l'extension, au-delà de six ans, du crédit d'impôt permettant de couvrir les charges liées à la garde d'enfants.

Préconisation 20 :

Le CESE préconise d'inciter les structures de l'éducation populaire à limiter pour leur dirigeantes et dirigeants à trois le nombre de mandats consécutifs ou à neuf ans, à favoriser l'accès des jeunes et à garantir la parité dans leurs instances statutaires. Dans ce cadre, il propose de renforcer le contenu de la Charte d'engagements réciproques et les critères d'éligibilité à l'agrément Jeunesse et éducation populaire qu'il conviendrait d'évaluer tous les sept ans.

Déclarations/ Scrutin

Agriculture

Le groupe salue la qualité du rapport, notamment dans sa partie historique ; ce texte mérite d'être largement diffusé.

Nous retiendrons que, par son approche bienveillante, l'éducation populaire reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser, de se développer, et ceci à n'importe quel âge de la vie. Il a été beaucoup question, lors des auditions et des débats en section, d'émancipation individuelle, de lien social ou encore de dynamique territoriale.

Toutes ces thématiques rejoignent les préoccupations de la Profession agricole. L'exercice du métier d'agriculture amène souvent à travailler seul sur des territoires isolés. Nous vous rejoignons donc sur votre première demande d'une réponse politique ambitieuse au sentiment d'abandon et de relégation des habitants de tous les territoires et ceci, en particulier au lendemain du scrutin aux élections européennes.

Le groupe ne peut cependant approuver toutes les préconisations que présente cet avis. Nous estimons en effet que certaines d'entre elles traduisent une vision exclusive de l'éducation au bénéfice de l'éducation populaire sans tenir compte des autres formes d'éducation qui visent aux mêmes objectifs et qui y réussissent.

La profession agricole a mis en place, depuis très longtemps, des outils qui ont pour objectif premier de donner aux agriculteurs les moyens d'exercer leur métier et de prendre des responsabilités. Pour atteindre cet objectif, il faut assurer des formations, créer du lien, faciliter l'organisation du travail, informer sur toutes les innovations, ouvrir les territoires. Le syndicalisme agricole, les chambres d'agriculture, les organismes de formation agricole, les coopératives, les caisses de mutualité sociale agricole, toutes ces structures ont en leur sein une dimension d'éducation tout à fait essentielle pour notre secteur.

Ainsi, par exemple, l'IFOCAP, institut de formation agricole, a été mis en place dans les années 50 pour assurer la formation continue des responsables professionnels. Les trois idées maîtresses sont de favoriser la rencontre entre l'expérience et le savoir, développer la responsabilité personnelle et communautaire, aller au-delà de son seul enrichissement intellectuel.

Aujourd'hui, l'Institut fonctionne toujours en respectant la mission qui lui a été assignée au départ : aider les agriculteurs et leurs salariés, par la formation individuelle et collective, à mieux comprendre leur environnement et renforcer leur capacité d'analyse.

Il faut aussi souligner la performance de l'enseignement agricole qui, comme le préconise l'avis, a su relever le défi de l'éducation, de l'ouverture, de l'accueil de publics nouveaux, de l'inscription dans le territoire, de l'animation locale et enfin de l'éducation populaire en donnant à chacun la capacité à s'exprimer, à être entendu et à participer au débat.

Et finalement, il se peut bien, comme l'ont souligné les rapporteurs, que nous fassions de l'éducation populaire sans le savoir ! Le groupe a voté pour.

Artisanat

Perte de confiance en l'avenir et dégradation du regard porté sur l'ensemble de la société, mais aussi rejet des institutions et des décideurs, perçus comme déconnectés des réalités vécues par les citoyens.

Exprimés par une majorité de la population, ces ressentis se confirment et s'accroissent ces dernières années. Or ils alimentent le repli sur soi, la méfiance envers autrui, et le mal être.

Autant de facteurs qui freinent la capacité de notre société à faire face aux mutations actuelles, et surtout qui nuisent à la cohésion sociale et fragilisent la démocratie.

C'est pourquoi, inverser cette tendance est un impératif qui requière une mobilisation tant des Pouvoirs publics que des acteurs publics ou privés situés au plus près des citoyens.

À cet égard, les structures de l'éducation populaire ont un rôle essentiel à jouer, notamment dans les quartiers où une forte diversité culturelle peut contribuer à des replis identitaires, comme dans tous les territoires où les habitants se sentent oubliés des politiques publiques.

L'un des atouts des associations d'éducation populaire est leur proximité avec la population.

S'appuyant sur l'implication de chacun, elles permettent de favoriser la rencontre et le dialogue entre habitants d'un quartier, d'une commune, mais aussi de les fédérer autour d'un projet collectif dans lequel chacun pourra trouver des réponses à ses attentes, à ses inquiétudes ou ses difficultés, ou encore redonner du sens à son quotidien.

Cela suppose des espaces de rencontre dans les territoires, et la présence d'acteurs professionnels pour les animer et impulser la construction et la mise en œuvre de projets.

C'est pourquoi, il importe que les Pouvoirs publics réaffirment leur soutien aux associations relevant de l'éducation populaire, et qu'ils valorisent les projets porteurs d'engagement citoyen, de lien social et de revitalisation démocratique.

Le groupe de l'artisanat soutient les préconisations formulées en ce sens.

Il regrette toutefois que l'avis ne souligne pas l'intérêt de développer des dynamiques partenariales, avec d'autres acteurs du territoire.

Ainsi, les artisans et commerçants de proximité, par leur ancrage local et leurs liens directs avec les habitants, peuvent tenir un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Le groupe de l'artisanat pense par exemple à la place qu'ils ont, pour former des jeunes en alternance, tout en contribuant à redonner confiance à ceux qui ne se retrouvent plus dans le système éducatif traditionnel et risquent l'échec scolaire.

Déclarations des groupes

Il pense également aux actions conduites par les organisations professionnelles de l'artisanat, pour valoriser et récompenser l'implication ou la créativité de jeunes diplômés, ou encore la prise de risque ou les innovations de chefs d'entreprises locaux.

Il pense enfin aux Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat, qui proposent des activités sociales, sportives et culturelles aux salariés des TPE.

Loin de diminuer le rôle des associations de l'éducation populaire pour relancer l'engagement citoyen et la cohésion sociale, il semble important au groupe de l'Artisanat qu'elles croisent ou coordonnent leurs actions avec d'autres parties prenantes du territoire, afin de renforcer la dynamique et les résultats de leurs projets.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Associations

Le groupe des associations salue l'ouverture large, intégrative et la qualité des auditions réalisées qui ont fait émerger les attentes des acteurs de terrain. Cela a permis de saisir la dimension exceptionnelle du périmètre d'actions de l'éducation populaire, ainsi que ses ancrages dans la citoyenneté, la justice sociale, l'émancipation intellectuelle des individus. C'est un enjeu démocratique, un véritable enjeu de société.

« *Faire société* », c'est forcément agir dans la proximité. La première préconisation pointe le nécessaire développement d'équipements pluridisciplinaires à des fins de rencontres, partages et débats, lieux animés par les organisations d'Éducatrices populaires. Cela répond à l'évidence aux besoins d'expression citoyenne et de lien social perçus ces derniers mois notamment au travers des mouvements sociaux et soulignés dans l'avis *Fractures et transitions* de mars 2019.

En second lieu, le lien parfois puissant, parfois ténu, entre Éducation nationale et Éducation populaire a besoin d'être revitalisé et soutenu. Les rapporteurs proposent une concrétisation à travers les préconisations n°6 et 7 :

- la 1ère centrée sur le Projet éducatif de territoire (PEDT), déjà expérimenté et ayant fait ses preuves, mais ayant cédé du terrain faute de soutien financier ;
- la seconde sur le Parcours citoyen, offrant des opportunités d'engagements pour les jeunes collégiens et lycéens au sein de projets ou actions citoyennes.

Enfin, nous retenons les préconisations n°11 et 16 qui se centrent d'une part sur la stabilisation économique des organisations d'éducation populaire par le recours à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs. D'autre part sur le soutien des forces vives que représentent les bénévoles, en abondant de manière significative le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), sur son volet formation. Accompagnement des ressources humaines et engagements sur la pluri-annualité des projets constitueraient une avancée vers l'affirmation d'une volonté politique d'appui à l'Éducation populaire.

L'éducation populaire, comme la vie associative, se chiffre mal, se voit peu car hélas dans nos sociétés « *ce qui ne se compte pas, ne compte pas* ». Pourtant toutes deux sont fondamentales pour tenir et produire du collectif, de la cohésion et donc de la communauté territoriale, nationale, voire internationale. D'où l'importance de penser et repenser l'« *éducipop* » et de la doter d'une politique adaptée qui la promeuve et la soutienne.

C'est ce à quoi contribue cet avis et c'est pourquoi le groupe des associations l'a voté.

CFDT et Mutualité

L'éducation populaire a, depuis ses origines, largement contribué au maillage social et culturel visant à renforcer les valeurs de la République, à favoriser l'émancipation et le vivre-ensemble, dans une relation longtemps privilégiée avec l'Éducation nationale. Comme d'autres acteurs de la société civile, les mouvements d'éducation populaire ont été confrontés, à partir des années 80, à la professionnalisation de leur activité, à leur institutionnalisation - et à l'individualisation de la demande sociale. Ces transformations ont fragilisé l'éducation populaire dans son organisation. Elle se trouve aujourd'hui face à un manque de reconnaissance paradoxal alors que ses missions se révèlent plus nécessaires que jamais dans un contexte de crise démocratique. Cet avis, nourri du rapport préalable, formule de nombreuses préconisations visant à relever ces défis.

Comme les débats en section l'ont montré, la reconnaissance est rendue complexe par l'impossible définition de l'éducation populaire, du fait de la multiplicité des acteurs, de leurs statuts, et de leurs domaines d'intervention. Des organisations syndicales, des mutuelles, par exemple, sont des acteurs de l'éducation populaire quand elles agissent sur des champs de formation ou de mobilisation émancipateurs. Les rapporteurs ont préconisé le renforcement de la reconnaissance institutionnelle à travers des politiques publiques volontaristes et la nomination d'un délégué interministériel. Pour les groupes de la CFDT et de la Mutualité, ces préconisations sont utiles, mais elles interrogent, comme l'a souligné le rapport, sur le risque de perte d'autonomie, de sclérose de certaines structures qui ne seraient plus animées que par un objectif de survie dans un contexte de mise en concurrence avec des acteurs privés.

Les missions assurées par les mouvements d'éducation populaire dans le domaine péri-éducatif ont été remises en cause en raison des renoncements politiques nationaux et locaux dans le domaine des projets éducatifs territoriaux. La réactivation de ces projets, le renforcement des partenariats, la relance des centres de loisirs et de vacances, accompagnés des financements visant à favoriser la mixité sociale, relèvent d'une volonté de conforter la citoyenneté. Cela suppose en effet de sécuriser les modèles économiques, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions d'objectif doivent permettre par ailleurs de bien articuler les initiatives des acteurs et les enjeux des financeurs publics.

Comme le souligne l'avis, le manque de visibilité de l'éducation populaire et de ses innovations sociales nuit aussi à sa reconnaissance, d'où la nécessité de

Déclarations des groupes

renforcer et de soutenir la recherche en matière d'éducation populaire, notamment dans le cadre de la future loi de programmation de la recherche.

L'éducation populaire, dans les valeurs qu'elle promeut, place l'émancipation au premier plan. Dans ce cadre, la reconnaissance des compétences acquises par les acteurs, le repérage des compétences et formations, tout au long de la vie, utiles à l'exercice d'une activité professionnelle, méritent d'être valorisées. Par contre, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'abonder le compte engagement citoyen par le compte personnel de formation, puisque l'enjeu est de disposer de moyens pour se former, donc d'actionner son compte personnel de formation, et non de cumuler des droits. Enfin, nous soutenons toutes les préconisations visant à favoriser la diversité et le renouvellement des gouvernances de l'éducation populaire.

Dans le cadre du vaste chantier de transformation sociale et écologique engagé par 40 organisations dont nombreuses sont représentées au CESE, les mouvements d'éducation populaire, de par leur projet émancipateur et solidaire, leur ancrage dans les territoires au plus près des habitantes et habitants, et notamment des jeunes, sont indispensables. Cet avis apporte des propositions utiles à leur consolidation et leurs actions. Les groupes de la Mutualité et de la CFDT l'ont voté.

CFE-CGC

Cet avis s'inscrit dans un contexte particulier exprimé par les citoyens qui désirent, du moins certains d'entre eux, être acteurs du destin national collectif.

Si l'idée est d'ouvrir de nouveaux espaces d'expression et de participation aux débats et aux choix de société, l'éducation populaire a un rôle capital à jouer. La volonté d'émancipation des femmes et des hommes dans un cadre bienveillant fait de l'éducation populaire un facilitateur pour la création de nouveaux espaces de démocratie.

L'éducation populaire, laboratoire « *d'utilité collective* » est un outil moderne qui n'a rien perdu de son héritage fondateur : permettre à chacune et chacun d'exercer une citoyenneté pleine et entière dans la République.

Cependant, il convient de mettre en œuvre certaines actions visant à valoriser ce concept en permettant aux acteurs de l'éducation populaire d'être mieux identifiés et de s'inscrire dans une dynamique de progrès.

Globalement le groupe CFE-CGC partage les préconisations de cet avis, et plus particulièrement celles qui proposent de créer les conditions pour développer le lien social et conforter l'idée de citoyenneté.

Une mention particulière pour la préconisation n°10 qui met en évidence la nécessité d'intégrer dans les conventions collectives, au moyen de la négociation entre partenaires sociaux, une mesure permettant d'accompagner les salariés des entreprises ne disposant pas de CSE.

L'idée étant de permettre l'élargissement des actions sociales aux classes moyennes qui ne sont pas actuellement concernées. L'exemple de l'accès aux colonies de vacances illustre parfaitement ce souhait d'offrir davantage d'action

sociale en touchant plus de salariés aujourd'hui écartés de ces prestations. Les classes moyennes pourraient être les nouveaux bénéficiaires de ces améliorations.

Pour le groupe CFE-CGC tout doit être mis en œuvre pour favoriser et développer l'engagement bénévole, qui est le socle de la vie associative dans notre pays. Cette vie associative, militante et engagée au service des autres, est une richesse pour notre pays et un exemple pour nombre de pays dans le monde.

Un petit bémol, voire une petite déception dans le contenu de la préconisation n°19 sur le sujet de la parité dans les instances statutaires des organisations de l'éducation populaire.

Pour notre groupe, bien que conscient qu'imposer est difficile, cette préconisation manque d'ambition car le crédit d'impôt présenté comme un moyen de favoriser l'implication des femmes dans la direction des organisations est une « *mesurette* ».

Il faut impérativement pousser à une « *révolution culturelle* » qui seule permettra de tendre vers une réelle parité. Seul l'engagement des dirigeants et la volonté des militants permettront de briser le « *plafond de verre* ».

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis car l'éducation populaire reste un moyen, déjà éprouvé, de répondre aux aspirations démocratiques des Françaises et des Français.

CFTC

Comment permettre à notre société fracturée de s'inscrire à nouveau dans une démocratie où l'écoute, la participation dans les décisions locales comme nationales, la prise en main de son destin intègre une recherche collective de bien vivre ensemble et d'un destin commun. Les rapporteurs font le pari que l'éducation populaire pourrait être un des leviers. Sa finalité aboutirait à une transformation de la société, permettant l'émancipation d'une personne, d'un groupe, la reconnaissance des savoirs partagés, chacun pouvant être à la fois savant ou découvreur... et donc pouvant « *exercer son rôle plein et entier de citoyen, citoyenne, dans la République* ».

C'est à travers un rapport très fourni qui rappelle les fondamentaux et l'évolution de l'éducation populaire de ses débuts, deuxième moitié du XIXe siècle, jusqu'à maintenant, que nous prenons conscience de sa diversité d'interventions (éducation, santé, culture, environnement, sport, appropriation du numérique, etc.) auprès de tous publics dans un souci de *melting pot* avec une pédagogie active, personnalisée permettant à chacun, chacune d'être acteur, actrice. Le fer de lance de l'éducation populaire et donc de toutes les associations qui s'en inspirent est le militantisme avec une part importante d'engagement bénévole qui évolue. Contrairement à une représentation inexacte, le bénévolat de l'engagement n'est pas en diminution, plutôt en augmentation mais se traduit d'une façon plus ponctuelle, sur un objectif précis et plus ou moins limité dans le temps.

Le groupe CFTC approuve les préconisations 6, 7 et 8. Cela se traduit par un plan de relance des projets éducatifs de territoire, une réhabilitation des classes découvertes, le retour des colonies de vacances, avec un encadrement juridique de leur organisation, aidés des pouvoirs publics. Ces actions sont propices à la

Déclarations des groupes

réactivation du lien social, à l'initiation à la vie collective et à la formation citoyenne des enfants et des jeunes.

Elle soutient totalement d'autres préconisations : la 10 concernant l'action socio-éducative, culturelle, sportive... des comités d'entreprises qui ne seraient pas limités au nombre de salariés dans une entreprise mais bénéficierait à tous les salariés. La 15 sur l'ouverture du Compte Engagement Citoyen, aux bénévoles avec un abondement de ce compte par le compte personnel de formation. La CFTC considère que l'engagement militant des salariés du privé comme du public développe des compétences d'organisation, de management et autres qui peuvent bénéficier tant aux entreprises, qu'aux salariés pour l'évolution de leur carrière.

Chaque préconisation proposée, a notre aval même si nous nous sommes arrêtés plus particulièrement sur quelques-unes. Le groupe CFTC a voté cet avis.

CGT

L'éducation populaire, on en parle mais elle est complexe à cerner comme à définir. Trop souvent, elle est évoquée lors de grandes crises sociales comme remède à ce qui n'a pas été mis en œuvre... avant ! C'est quand le manque, voire l'absence, de lien social est sur le devant de la scène et devient trop prégnant qu'elle est appelée à la rescousse, souvent priée de faire en lieux et places de services publics devenus inexistantes ou notoirement insuffisants.

Définir, embrasser l'ensemble du champ, y inclure ou pas et comment les organisations syndicales, les partis politiques : pas simple. C'est sans doute le rôle de défrichage incontournable lors d'un premier avis sur un sujet jamais traité par notre Conseil depuis sa création, ce qui est, au vu de sa composition, un paradoxe !

Pour la CGT, l'éducation populaire doit être reconnue dans ses missions d'émancipation et de formation des citoyen.nes afin de leur permettre d'exercer leur pouvoir d'agir, ce qui implique à la fois une meilleure reconnaissance et une réelle prise en compte de l'ensemble des intervenant.es comme des difficultés spécifiques rencontrées. Respect de l'indépendance des multiples organisations concernées et développement d'une politique publique de soutien sont indissociables et plus que jamais nécessaires. Il s'agit également de lui redonner un rôle dans la construction de la mixité sociale, particulièrement à travers les activités sociales, sportives, culturelles de plus en plus dévolues au secteur marchand.

L'avis n'a pu tout traiter et notamment la situation des salarié.es: emplois, salaires, temps et organisation du travail. Informations insuffisantes, difficultés à démêler ce qui relève du salariat, du bénévolat, du militantisme, de l'imbrication même de ces notions et des conséquences dans les diverses structures de l'éducation populaire. Une suite sur ce thème pourrait être envisagée à l'avenir. L'avis aurait également gagné à être plus audacieux sur le sujet de la gouvernance, de son rajeunissement, de sa féminisation en faisant des préconisations contraignantes.

Néanmoins, notre groupe se félicite de voir reprises deux préconisations auxquelles il est particulièrement attaché car elles concernent le travail :

- l'arrêt des propositions législatives de fiscalisation des activités sociales et culturelles en faveur des salarié.es, activités conduites par les CE/CSE. Cette

mesure, que deux gouvernements successifs ont déjà tenté de mettre en place, pénaliserait les salarié.es les plus modestes ;

- la possibilité d'ouvrir des négociations dans le cadre des branches professionnelles afin de permettre aux salarié.es sans comités sociaux et économiques d'avoir accès aux activités sociales et culturelles comme c'est déjà le cas pour une partie des entreprises du spectacle vivant comme dans le champ de l'artisanat.

CGT-FO

Nous remercions les rapporteurs, l'équipe administrative et l'ensemble de la section pour ce travail de qualité sur un sujet qui n'est pas souvent traité. Pourtant, l'éducation populaire peut jouer un rôle afin de faire évoluer nos sociétés vers plus d'humanisme, de liberté, de solidarité, de partage. C'est donc aussi à travers son renforcement que chacun pourra s'émanciper de toute tutelle et de tout joug.

Pour le groupe FO, l'éducation populaire doit être confortée dans ce rôle émancipateur car il est essentiel, pour reprendre Georges Vidalenc (1948), de « *Former des Hommes et des esprits libres, capables de réfléchir et de décider par eux-mêmes et de résister aux slogans des propagandes totalitaires* ».

Notre groupe soutient donc toutes les préconisations qui demandent l'amélioration des moyens financiers, matériels et humains de l'éducation populaire et la reconnaissance de son apport dans la transformation de notre société.

Nous rappelons que l'éducation populaire est intrinsèquement liée au mouvement ouvrier et au combat syndical. Ainsi, dès la fin du 19ème siècle, les bourses du travail étaient les lieux où l'éducation populaire prenait racine car la classe ouvrière devait prendre conscience de sa situation et apprendre à se prendre en main pour assurer son affranchissement. C'est dans cet objectif que le mouvement syndical s'est mobilisé pour arracher certains acquis comme les stages de formation ouvrière, devenus ensuite congés de formation économiques sociale et syndicale, ou encore le développement de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation permanente. L'objectif reste toujours de permettre aux travailleurs et à leurs représentants d'acquérir cette capacité à appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent et disposer ainsi des outils leur permettant de comprendre les rouages économiques sociaux et politiques ainsi que la législation du travail pour pouvoir, en toute liberté et autonomie, se défendre contre les attaques qui les ciblent. C'est donc à travers le développement de cette autonomie de la pensée que les citoyens peuvent s'armer pour réfléchir et décider par eux-mêmes et ce faisant renforcer leur émancipation, objectif essentiel de l'éducation populaire.

L'éducation populaire doit par ailleurs s'inscrire dans la vie réelle des citoyens dès leurs jeunes âges. La relance des colonies de vacances et le renforcement de leur financement ainsi que la sécurisation du cadre d'intervention des CSE que préconise l'avis sont pour nous des points importants.

L'éducation populaire doit toutefois garder son originalité et sa substantialité en demeurant un lieu où se construit une conscience collective émancipatrice qui vise d'abord la transformation sociale, cultive l'esprit critique et renforce les capacités

Déclarations des groupes

collectives et individuelles d'agir contre les pouvoirs dominants. Elle ne doit donc ni s'enfermer dans la culture officielle, ni prendre comme repère la culture professionnelle et managériale pour son organisation. En d'autres mots, son caractère libre, voire libertaire et même transgressif, doit être préservé. Elle ne doit être soumise par aucune volonté normative, qu'elle soit organisationnelle, institutionnelle ou politique, pour rester cet espace où la créativité sociale prépare et invente les transformations de notre société en dehors de la culture officielle et dominante.

Notre groupe reste ainsi réservé sur l'utilisation, dans cet avis, de concepts comme l'amélioration continue, l'évaluation régulière, etc. exprime ses craintes quant à la volonté de transformer le bénévole en quasi professionnel et à certains égards le texte réduit parfois la culture populaire aux seules expressions portées par le monde associatif.

Le groupe FO a voté pour cet avis.

Coopération

Cet avis illustre bien en quoi l'éducation populaire, mise en œuvre par des structures organisées, répond aux aspirations de débat, d'échanges et de partage des Françaises et Français. Vivre ensemble, et s'inscrire activement dans la société, s'apprend, et ce dès le plus jeune âge. Il faut à ce sujet souligner le rôle majeur de toutes les structures qui œuvrent à cet objectif.

Ce mouvement, qui reconnaît à chacun la capacité de progresser, les y encourage et leur donne les moyens de le faire en leur offrant un espace de partage et de rencontre, s'est structuré et déployé sous différentes formes : associations en premier lieu, mais aussi syndicats, partis politiques, mutuelles ou coopératives bien sûr. Aujourd'hui, il faut redynamiser par des mesures concrètes les actions contribuant à retisser du lien entre les citoyennes et citoyens à travers des organisations, et dans des domaines aussi variés que l'éducation, les loisirs, les vacances mais aussi l'économie et plus globalement la vie en société.

En effet, si l'éducation populaire a, pendant une grande partie du XX^{ème} siècle, bénéficié d'un environnement favorable et d'un accompagnement des pouvoirs publics, elle pâtit actuellement d'une raréfaction de moyens. Sans moyens et soutiens, l'action des acteurs est plus difficile et moins efficace.

Parmi les propositions qui retiennent l'attention du groupe de la coopération, celle d'un fonds de soutien à l'innovation et à l'expérimentation pour accompagner et faire essaimer des démarches innovantes. Cela répond tout à fait à l'ambition des coopératives de favoriser, sur les territoires, l'innovation économique ou sociale pour répondre aux besoins qui s'expriment dans des domaines aussi variés que l'alimentation, le logement, la distribution, ou la création d'emplois et d'activités.

C'est en effet, au niveau le plus proche des populations, et avec leur participation, que se construisent les projets qui ont le plus de chances de réussir. Les coopératives démontrent tous les jours qu'elles savent apporter des réponses différentes soucieuses de l'intérêt général.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, les coopératives ont ainsi permis de faire émerger une culture collective de « *l'entreprendre autrement* ». Elles contribuent ainsi à l'économie dans le respect des individus et de l'environnement local. Elles jouent toujours un rôle dans la formation économique individuelle et collective de leurs membres, par la prise de responsabilités et la construction de solutions innovantes et locales.

Parmi les autres propositions de l'avis, il semble également intéressant de relancer ou renforcer des dispositifs tels que les projets éducatifs de territoire, le parcours citoyen au collège et au lycée, ou encore les colonies de vacances et les classes de découverte, qui sont autant de leviers utiles à la construction de projets communs et plus largement, d'une citoyenneté partagée.

Les coopératives sont fières de se considérer comme un des acteurs de l'éducation populaire. Le groupe de la coopération a voté l'avis.

Entreprises

Qu'est-ce que l'éducation populaire ? Il s'agit de promouvoir au-delà d'un système d'enseignement classique une éducation permettant de produire des savoirs critiques, mobilisateurs et comportementaux. Le sujet évoqué fait appel à un ensemble de démarches, d'actions ou de courants de pensées dont il ressort une ambition commune : celle de contribuer au développement des personnes dont notamment les plus fragiles. En cela, « *l'éduc pop* » est une composante essentielle de notre démocratie, importante pour le développement des valeurs républicaines. Les entreprises y participent par des actions variées dans de nombreux domaines : éducation, culture, santé, insertion, sport... Les partenariats entre entreprises et associations progressent ; ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Le rapport ici présenté nous dresse un tableau exhaustif et très intéressant de ce mouvement protéiforme. Nous saluons d'ailleurs le travail de qualité des rapporteurs. L'avis ambitionne de conforter les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à la réussite de notre société. Est-il pertinent pour apporter une réponse à la hauteur de cette ambition ?

Oui, pour l'engagement d'un plan national volontariste sur ce sujet. Pour autant, si un investissement peut apparaître nécessaire, il serait opportun au regard des défis qui se posent d'évaluer et de coordonner les actions menées et de prioriser ces dernières.

Oui pour développer le lien social et conforter la citoyenneté qui sont essentiels pour renforcer l'intégration via les projets éducatifs de territoire. Ou encore le renforcement du parcours citoyen au collège et au lycée. Nous devons d'ailleurs tout mettre en œuvre pour favoriser un maillage entre les acteurs, éducation nationale, éducation populaire sans oublier les entreprises et les collectivités territoriales afin de proposer aux jeunes des parcours qui les préparent vraiment à une meilleure intégration dans la société civile et dans le monde professionnel.

Le développement de l'éducation populaire ne peut se résumer à l'augmentation des moyens financiers. Pour autant le rapprochement entre éducation populaire et éducation nationale, est nécessaire : ce que l'on doit retenir de cet avis est de

Déclarations des groupes

travailler autrement, faire se rencontrer les acteurs et partenaires de l'école dans l'objectif de la réussite de tous.

Il faut aussi mieux reconnaître les compétences comme nous le souligne cet avis. Il est pour cela essentiel d'évaluer les besoins de formation et de qualification avant toute autre démarche.

Même si nous sommes circonspects sur l'efficacité de certaines propositions, les axes présentés dans cet avis pour mieux valoriser et développer l'éducation populaire vont dans le bon sens.

Le groupe des entreprises a donc voté cet avis.

Environnement et nature

Vendredi dernier, des dizaines de milliers de jeunes ont défilé dans les rues en France dans le cadre de la troisième « *grève mondiale pour le climat* », à l'appel de Greta Thunberg.

Cette mobilisation témoigne, comme l'avait signalé notre avis *Fractures et transitions*, du besoin de formes plus participatives de l'expression politique et démocratique dans notre pays.

Elle traduit la conscience de plus en plus prégnante de l'urgence des transitions sociales et écologiques. Et cela passe par de nouvelles formes de mobilisation, en-dehors des urnes, bien que les résultats des élections européennes expriment également ces préoccupations.

Ces mobilisations font écho à la déclaration de Rio - il y a 25 ans déjà - sur le développement durable dont le principe 21 affirmait la nécessité de « *mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier* » en faveur de l'environnement.

L'éducation populaire, et au sein de celle-ci l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont pleinement répondu à cet appel à la mobilisation. Mais il devient urgent de les soutenir et de les renforcer tout comme leur corollaire, l'engagement associatif qui rassemble 22 millions de bénévoles en France.

Si l'éducation à la nature et à l'environnement constitue un des volets de l'éducation populaire, c'est un des leviers indispensables pour faire évoluer profondément nos modes de production, de consommation, de solidarité ainsi que la démocratie participative comme le soulignait l'avis adopté dans la mandature précédente « *l'éducation à l'environnement et au développement durable, tout au long de la vie pour la transition écologique* ».

Une pluralité d'acteurs y participe déjà, comme les associations de protection de la nature et de l'environnement, les centres CEMEA, la ligue de l'enseignement. Des programmes et applications se multiplient : « *les sentinelles de l'environnement* » qui recueillent les alertes des atteintes à l'environnement, les « *vigies nature* » qui créent, via les sciences participatives, des passerelles entre recherche académique et participation du public. Celles-ci sont devenues incontournables dans plusieurs domaines, comme le suivi de l'état de la biodiversité.

Nous approuvons les préconisations présentées, qui visent à soutenir l'éducation populaire, telles que l'adoption d'un plan national volontariste, le renforcement de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, la relance des Plans éducatifs territoriaux, des classes nature et des colonies de vacances, ou encore l'ouverture du compte d'engagement citoyen aux bénévoles les plus impliqués. Toutes ces propositions vont dans le bon sens.

C'est pourquoi le groupe environnement et nature a voté cet avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Un projet politique : voilà ce qu'est avant tout l'éducation populaire. Celui de faire société en donnant à chaque personne un pouvoir d'agir sur son destin individuel et sur le destin collectif. Ce projet politique d'émancipation se développe grâce à des méthodes bien particulières : celles d'une pédagogie active qui repose sur le droit à l'expérimentation et au tâtonnement et sur les savoirs dont chaque personne dispose.

Parce que l'éducation populaire permet de faire société, parce qu'elle est au cœur des actions de nos organisations de jeunesse et de jeunes, parce qu'elle est effectivement trop souvent oubliée, nous étions enthousiastes à l'idée que le CESE s'empare de cette question pour la remettre à une place centrale. En effet, ces derniers mois ont montré, que ce soit par le mouvement des gilets jaunes ou les résultats des élections européennes, que l'éducation populaire a tout son rôle à jouer pour répondre aux fractures qui traversent notre société.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons été impliqué.es et constructif.ves tout au long de ces travaux. Malheureusement, nous nous sommes heurté.es à plusieurs problèmes.

Le premier fut celui de la confrontation de visions politiques différentes. Pour nos organisations, ce n'est pas l'histoire de l'éducation populaire qui est dans ce rapport, mais bien le choix d'un parti pris qui s'est notamment retrouvé dans la faible prise en compte du rôle des syndicats et partis politiques.

Un autre regret fut pour nous une prise de recul insuffisante afin d'être à la hauteur des défis qui sont devant nous. Si de nombreux facteurs externes expliquent les difficultés que rencontrent les structures d'éducation populaire, nos organisations auraient souhaité une introspection plus approfondie des structures elles-mêmes. Nous ne citerons que deux exemples : le manque de renouvellement de la gouvernance et la précarisation des salarié.es. Ces thèmes ont été trop peu abordés et d'autres sont absents.

Ces manquements ont des conséquences sur les préconisations qui sont faites. Certaines manquent d'ambitions : Comment croire qu'on améliorera significativement la parité dans les instances de gouvernance par l'extension du crédit d'impôt sur la garde d'enfants ?

Comment croire qu'on renouvellera le militantisme si on n'accorde pas plus d'importance aux organisations de jeunes qui justement forment des bénévoles et

Déclarations des groupes

des permanent.es qui s'engagent ensuite dans les autres structures d'éducation populaire ?

Par ailleurs, d'autres préconisations ne vont clairement pas dans le bon sens. Comment croire que la solution se trouve dans la création d'une offre de formation dédiée aux métiers de l'éducation populaire ? De quels métiers parle-t-on ? Cette préconisation dévoile une vision adéquationniste de l'offre de formation. À l'inverse, nos organisations ont proposé que les valeurs et des pratiques de l'éducation populaire soient intégrées de manière transversale au sein de la formation initiale.

Nous étions également opposé.es à la création d'un.e délégué.e interministériel à l'éducation populaire. Là aussi, nous n'avons pas été entendu.es.

Nous aurions souhaité par exemple le renouvellement de l'agrément « *jeunesse et éducation populaire* » tous les 7 ans à partir de critères tels que le renouvellement de la gouvernance ou encore la limitation des écarts de salaires entre les plus hauts et les plus bas. Nous aurions souhaité que la spécificité des organisations de jeunes soit davantage reconnue.

Pour ces raisons, les organisations du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont voté contre cet avis.

Outre-mer

L'éducation populaire joue un rôle clé dans le partage des cultures ultramarines et de leur appropriation. Sous ses différentes formes, elle permet à chacun de trouver place dans la société. L'éducation populaire doit être multiforme car elle permet de renforcer les apprentissages en prenant en compte la culture de chacun, sa langue maternelle, et ainsi permettre à chacun de mieux vivre son quotidien d'enfant de la République.

Onze territoires, plus de cinquante langues régionales, des cultures différentes : les territoires d'Outre-Mer sont une véritable mosaïque où le maître mot est la diversité.

Sur ces territoires, nombre de jeunes sont exclus du système scolaire sans formation et les chiffres du chômage battent tous les records, entraînant diverses formes de désocialisation.

Aussi, le monde associatif est souvent l'un des premiers vecteurs de cohésion sociale. L'engagement bénévole permet la création de lieux multiples d'expression populaire, à travers les maisons de quartier, les associations culturelles ou sportives. Grâce à ce tissu associatif, se développe un mieux vivre ensemble, première barrière contre les exclusions.

Depuis plusieurs années, de nombreuses associations se sont ancrées sur les territoires, se donnant pour objectif d'accompagner jeunes et moins jeunes, luttant ainsi contre toutes les formes de déconnexion.

Toutefois, le désengagement de l'État, en particulier avec la diminution des emplois aidés a eu des conséquences dramatiques sur le devenir du monde associatif, qui pourtant remplit une vraie mission de service public.

Dès lors, cet avis rappelle avec raison qu'il faut davantage accompagner les associations en soutenant les initiatives d'insertion professionnelle de toute nature, et notamment par le sport et la culture.

La fraternité, partie essentielle du triptyque de la devise républicaine, ne doit pas être un vœu pieu. En cela, l'éducation populaire est un véritable outil de construction de cohésion sociale dans nos territoires. C'est pourquoi il faut lutter sans relâche pour accompagner et soutenir les projets innovants d'éducation populaire.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Gérard Aschieri : « Le premier mérite de cet avis et du rapport qui l'accompagne est selon moi de mettre en lumière l'enjeu démocratique que représente l'éducation populaire.

Nous sommes en effet à un moment où s'exprime avec force dans notre société la volonté de pouvoir prendre la parole et d'être entendu, l'aspiration largement partagée d'être chacun acteur de son propre destin et de notre destin collectif. Nous sommes à un moment où monte l'urgence de rechercher les moyens de faire mieux vivre notre démocratie de redonner confiance en elle : dans ce contexte l'éducation populaire, bien loin d'être un vestige d'un passé désuet, est un outil d'une surprenante modernité ; sa diversité, la pluralité des organisations qui s'en réclament et de ses acteurs manifestent qu'elle est toujours vivante et plus que jamais indispensable.

Il est urgent que les pouvoirs publics le comprennent et qu'en même temps ses acteurs s'interrogent sur leur rôle, leur action, leur fonctionnement, non pour battre leur coulpe mais pour encore mieux être en phase avec la société et ses besoins. Il ne s'agit pas de lui faire jouer un quelconque rôle de pansement social mais de lui donner toute sa place comme outil au service d'un renouveau démocratique et du vivre ensemble.

C'est l'intérêt de cet avis qui interpelle les politiques publiques mais s'adresse aussi aux organisations qui se réclament de l'éducation populaire. Et il a aussi l'intérêt de ne pas circonscrire étroitement le champ de cette éducation populaire à une liste ou un type d'organisations.

Cela ne s'est pas fait sans débats, parfois vifs, et mon regret est qu'un certain nombre de contraintes formelles, comme l'obligation de ne pas dépasser 20 préconisations, tout comme la complexité de certains aspects ne nous aient pas permis d'aller toujours assez loin.

Il n'en reste pas moins que je suis en accord avec l'ensemble des propositions de ce texte et surtout que je tiens à souligner combien certaines d'entre elles me paraissent particulièrement positives. Je pense notamment à la première qui consiste à proposer de faire vivre un lieu pluridisciplinaire dans chaque territoire. Je pense aussi à ce qui est avancé sur la nécessité de repenser les financements en favorisant les modalités qui assurent à la fois un socle de sécurité et de sérénité et une liberté d'initiative, mais je pense également à la proposition de création d'un fonds de soutien

Déclarations des groupes

à l'innovation et à la création. Je pense à la préconisation sur les colonies de vacances et les classes de découverte, mais aussi à celles qui proposent de renforcer le rôle de l'INJEP et plus généralement de la recherche publique en ce domaine. Je me félicite également que l'avis rappelle l'importance de reconnaître et renforcer le rôle de la DJEPVA et des agents en charge de l'éducation populaire dans les territoires.

C'est pour toutes ces raisons que je voterai en faveur de cet avis ».

Jean-Louis Cabrespines : « Merci aux deux rapporteurs pour cet avis qui rappelle, en ces temps de désarroi politique, ce qui est un des fondements de notre République.

Cependant, si nous retrouvons dans cet avis ce qui touche à la structuration de l'éducation populaire dans toutes ses dimensions (moyens, outils, gouvernance, ...) et aux relations avec son environnement politique, y compris certains travers, nous ne voyons pas suffisamment le fondement politique et philosophique de ce qu'elle est.

Cette oscillation entre démarche et structure est flagrant lorsque l'avis nous dit que « *l'éducation populaire peut s'inscrire dans l'ESS* ». L'éducation populaire est le fondement de l'ESS car elle forme des citoyens inscrits dans des valeurs de partage et de solidarité, capables de réflexion, de prise de distance, de projection vers l'avenir, au sein de structures appartenant à l'ESS.

Cet avis - et plus encore le rapport dont il découle - est très riche d'informations et de pistes de recherche, en particulier dans sa partie historique. On y trouve plusieurs définitions de l'éducation populaire montrant ainsi qu'il s'agit d'un concept vivant, qui trouve ses racines dans l'évolution de la cité. François Tétard dit d'ailleurs qu'elle « *est née plusieurs fois* ».

Cette partie démontre combien la démarche qu'est l'éducation populaire est liée à l'évolution du peuple, à son éducation et à ce que cela apporte d'élément de libre déterminisme, de capacité à occuper une place de citoyen avisé et engagé, libre et plus éclairé.

Condorcet, le 20 avril 1792 à l'Assemblée législative évoquait la nécessité d'une « *éducation tout au long de la vie* » pour donner à chaque citoyen les moyens de raisonner par lui-même afin d'accéder à une réelle liberté.

Si cette éducation tout au long de la vie est bien ce qui permet à chacun d'apprendre, de vivre en société, d'échanger avec l'autre, l'éducation populaire en est un ressort.

L'éducation populaire s'inscrit, avant tout, dans une approche politique de la société.

Dès lors, nous devons nous interroger sur ce que nous avons manqué quand nous voyons l'installation de thèses de rejet de l'autre gagner du terrain et les organisations porteuses de ces thèses avoir une audience grandissante.

L'implication citoyenne organisée au sein des associations est plus que jamais nécessaire, au moment où nous avons vécu une mobilisation désorganisée qui nous

a amené à faire des propositions où l'individu l'emporte sur les organisations de la société civile que sont les associations.

Les associations participent à l'intérêt général de manière organisée, permettant de répondre à la fois aux besoins individuels et aux demandes collectives. Le citoyen y a alors toute sa place en tant qu'acteur impliqué.

L'éducation populaire en tant que « *précurseur ou amorceur de mouvements sociaux ou sociétaux* » a un rôle indéniable car elle permet, en lien avec les besoins repérés, de créer des innovations pour répondre aux besoins, de faire évoluer « *les conventions sociales, les conceptions sociales ou les projets politiques* ». En ce sens, les associations sont des acteurs engagés et dérangeants qui font avancer la société.

Cet avis aborde l'ensemble des questions posées pour bien en comprendre son organisation. Quelques préconisations interrogent néanmoins ou demandent de mener des travaux complémentaires.

Ainsi, une clarification des relations des pouvoirs publics avec les associations d'éducation populaire serait utile. Celles-ci interviennent dans tous les domaines touchant à l'éducation et au périscolaire, à l'animation dans les territoires, à l'économique, ... et les compétences de l'État comme des collectivités locales doivent être précisées, en particulier depuis la loi NOTRe qui n'a rien clarifié.

La question des outils et structures nécessaires à la mise en œuvre de politiques publiques (INJEP, Assises, ...) et des réponses organisées (fabriques d'initiatives, colonies de vacances, classes de découverte, ...) comme celle des financements pour l'innovation et l'expérimentation, de conventions pluriannuelles d'objectifs, de postes FONJEP, ... sont autant de sujets essentiels pour que l'éducation populaire trouve pleinement sa place et puisse répondre efficacement aux évolutions sociétales.

Cela rejoint d'ailleurs la relation entre éducation populaire et éducation nationale. Au-delà de la relation fonctionnelle entre scolaire et périscolaire, ce qui est posé est la complémentarité entre les deux formes d'éducation : éduquer et former, acquérir des savoirs et des savoir-faire, comprendre et agir, être acteur et citoyen, La relation doit être revue et plus efficace. L'ouverture insuffisante des ESPE à l'éducation populaire ne permet pas un optimisme serein.

Enfin, 3 thèmes essentiels sont abordés dans cet avis, qui mériteraient des développements :

- en premier lieu : l'inversion de la relation entre les associations d'éducation populaire et les pouvoirs publics. En effet, là où les associations jouaient un rôle de vigie, de veille, de propositions face aux besoins des populations en s'inscrivant dans une relation de proximité dans les territoires, nous sommes maintenant dans une logique d'appels d'offres ou d'appels à projets dans lesquels les associations sont instrumentalisées ou prestataires de services ;
- en deuxième lieu : la place des bénévoles et leur formation. Les préconisations portant sur le financement des formations, l'ouverture des services civiques, l'attribution de congés ou le crédit d'impôt pour la garde d'enfants sont autant de pistes qui mériteraient d'être prises en compte. Mais le plus important est d'avoir, dans les associations, des bénévoles investis, porteurs du projet

Déclarations des groupes

associatif, et acceptant de s'engager dans les actions et la gouvernance de l'association de manière continue. La tendance au zapping est forte, il n'y a pas moins de bénévoles mais l'engagement se fait autrement ;

- le troisième thème portant sur la gouvernance est sans aucun doute le plus important car il pose la question du modèle associatif. Inciter les structures d'éducation populaire à limiter le nombre et la durée des mandats, ouvrir aux jeunes et garantir la parité sont autant de points qui méritent une analyse de fond, mais la compétence ne vient pas du fait qu'on soit vieux, jeune ou femme. Il vient de la volonté et de la compétence. Il serait sans doute bon de s'interroger sur ce modèle face à l'évolution de ce qu'en attendent les jeunes. Prêts à s'engager, ils veulent le faire dans un cadre renouvelé avec moins de contraintes, un engagement sur des missions.

Je voterai cet avis ».

Professions libérales

L'avis *Fractures et transitions* adopté récemment, met en lumière les failles profondes qui minent notre société et propose d'y remédier par un « *pacte productif, social et écologique* ».

Celui-ci propose en premier lieu de « *recréer du lien dans notre société au moyen d'une éducation innovante et réductrice d'inégalités sociales* ».

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Au contact quotidien de la population, les professions libérales en sont les premiers témoins, et ne peuvent donc que soutenir le développement de l'éducation populaire.

Nous souhaitons insister sur 4 préconisations.

Tout d'abord, celle portant sur les colonies de vacances. Immortalisées dans la chanson de Pierre Perret - que ceux de ma génération ont certainement fredonnée - les colonies de vacances sont loin d'être ringardes ! Elles sont même très modernes car elles sont de véritables lieux d'éducation, d'inclusion sociale, d'émancipation, d'épanouissement et d'apprentissage du « *vivre ensemble* ».

Autrefois populaires, avec un coût moyen de 550 euros par semaine, elles sont devenues aujourd'hui inaccessibles pour beaucoup de familles. C'est pourquoi nous sommes favorables au retour de financements publics afin que chaque enfant puisse découvrir les bienfaits des colonies de vacances.

Notre groupe souhaiterait également insister sur les préconisations en faveur de l'engagement dans la vie associative. On a tout à gagner à s'investir dans une association. Donner de son temps permet de sortir de son quotidien, de développer du lien social, d'être utile et permet aussi d'acquérir et de développer des compétences. De plus – selon différentes études - les bénévoles présenteraient un surcroît d'enthousiasme, de confiance et d'optimisme ... Les conseillers du CESE n'en sont-ils pas de parfaits exemples ?

La préconisation portant sur le Comité social et économique (CSE) mérite d'être soulignée. Le CSE permet à de nombreux salariés et à leurs familles de bénéficier d'activités socio-éducatives, culturelles ou sportives.

Hélas, on l'oublie trop souvent : 96% des entreprises françaises ont moins de 11 salariés et ne sont donc pas concernées par le Comité social et économique. C'est pourquoi l'UNAPL avec les organisations salariées, mettent en place les Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales (CPR-PL). Celles-ci pourraient, par exemple, permettre aux salariés des professions libérales de bénéficier des mêmes avantages que les salariés des plus grosses entreprises.

Enfin, notre groupe ne peut qu'être favorable à la limitation des mandats des dirigeants à 3 mandats ou 9 années consécutives. D'autres secteurs pourraient utilement s'en inspirer...

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté l'avis.

UNAF

« Dans la dernière décennie, on a trop multiplié les procédures qui instrumentaient l'action associative, la confinaient dans l'exécution de programmes, de projets de court terme, en masquant ou supprimant les références à la démarche, aux objectifs mêmes, d'éducation populaire. ». Ainsi s'exprimait Marie-Georges Buffet alors Ministre de la jeunesse et des sports en ouverture des rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire en novembre 1998. Force est de constater que 20 ans plus tard, le rapport et l'avis confirment ces critiques sans avoir pu noter d'avancées.

L'avis formule 20 préconisations pour que l'éducation populaire redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un enjeu de société et un sujet politique au sens de la participation au bien commun.

Le groupe de l'UNAF soutient dès lors le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des organisations d'éducation populaire. L'enjeu est d'importance non seulement pour les organisations mais aussi et surtout pour la pérennité des réponses, l'attractivité et l'animation des territoires et la qualité du service rendu aux citoyens, aux familles. L'action de l'éducation populaire ne peut être cantonnée aux seuls secteurs considérés comme non solvables par les autres acteurs économiques.

Les préconisations 15 et 16, dans leur objectif de mettre en lumière et de reconnaître l'action et l'investissement des bénévoles, doivent recevoir une application concrète rapidement. Elles peuvent être de nature à stimuler le développement du bénévolat dans un cercle vertueux de transmission de ses valeurs aux jeunes générations. Par ailleurs, le développement des services notamment dans les territoires ruraux passe beaucoup par les associations : accueil petite enfance, structures d'activités périscolaires ... associations sportives pour encadrer les jeunes. Le bénévolat permet ainsi d'accéder à des services avec un moindre coût pour les familles.

Déclarations des groupes

La préconisation 19 propose d'expérimenter l'extension du crédit d'impôt au-delà des 6 ans de l'enfant pour couvrir les frais liés à la garde d'enfants. Le groupe de l'UNAF est réservé sur une telle évolution. L'articulation des trois politiques publiques existantes des congés parentaux, des modes d'accueil et du crédit d'impôt doit être recherchée pour assurer aux parents de jeunes enfants, bénévoles ou non, un parcours simple et garanti apportant une réponse effective à l'égalité d'égalité professionnelle et de conciliation des temps.

L'éducation est un enjeu majeur. Le groupe de l'UNAF a remercié les rapporteurs de l'avoir porté avec les membres de la section et a voté l'avis.

UNSA

Le CESE se penche aujourd'hui sur l'éducation populaire et il s'agit là d'une première pour notre assemblée que je voudrais saluer.

Il était grand temps de le faire et l'UNSA s'en réjouit, d'autant que ce choix s'inscrit pleinement dans le travail d'approfondissement qu'il nous faut mener d'ici la fin de la mandature, dans la foulée de notre avis sur *Fractures et transitions*.

Car, dans la crise démocratique profonde que connaît notre pays, lorsqu'un nombre croissant de nos compatriotes se sentent peu ou mal écoutés, peu ou mal pris en compte, ont le sentiment qu'ils pèsent peu ou pas dans les décisions et actions publiques, c'est le concept même de citoyenneté qui est mis à mal.

Attention, car lorsque les citoyens en viennent à se détourner de la chose publique ou à la rejeter, la réponse autoritaire en prend acte et s'en nourrit pour concentrer le pouvoir entre les mains de quelques-uns. *A contrario*, la réponse démocratique et républicaine, c'est, non pas de se résigner à l'éloignement des citoyens, mais de se retourner vers eux et de faire en sorte qu'ils se réapproprient leurs droits et les exercent parce que c'est la liberté.

Mais la liberté politique réelle, sans l'autonomie d'analyse et de compréhension, c'est-à-dire sans éducation, n'existe pas. C'est ce que Condorcet disait, mieux que moi, dans un texte de 1791 qui n'a rien perdu de son actualité : « *Épuisez toutes les combinaisons pour assurer la liberté : si elles n'embrassent pas un moyen d'éclairer la masse des citoyens, tous vos efforts seront vains* ».

Alors, dans cette optique, l'école et, avec elle, l'éducation populaire, qui la complète et la prolonge, sont fondamentales. Bien sûr, l'éducation populaire n'est pas la réponse à tout, d'autant qu'elle est loin d'être parfaite comme l'avis le dit bien, mais sa démarche comme ses actions méritent d'être mieux connues, soutenues et développées et ce pour deux raisons fondamentales pour l'UNSA :

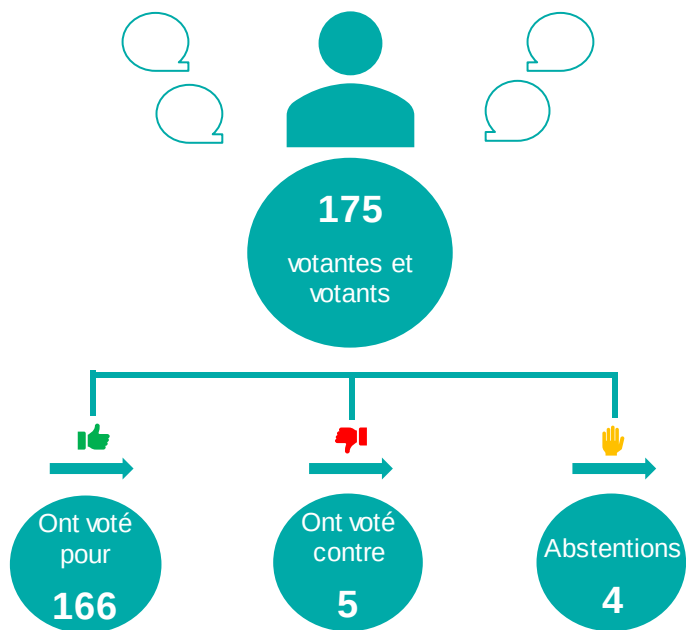
- d'abord parce qu'elle procède d'une démarche intégrative des citoyens ;
- ensuite parce que, dans sa démarche éducative, elle a pleinement intégré que l'on apprend aussi, et pour beaucoup d'autant mieux, en faisant soi-même, en agissant par soi-même.

Cet avis le développe utilement. Il n'est pas avare de préconisations : 20, qui, nécessairement peuvent être de portées inégales, c'est beaucoup, mais qu'il soit l'unique avis que notre chambre ait entièrement consacré à ce sujet l'explique.

L'UNSA soutient l'économie générale des propositions. Elle apprécie particulièrement leur prise en compte de la diversité des publics et des acteurs, tout comme leur caractère réaliste, notamment quant à la nécessité de sécurisation du modèle économique de l'éducation populaire.

L'UNSA a voté l'avis.

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par
Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la
séance plénière du Conseil économique, social et environnemental,
le 28 mai 2019

Pour : 166

<i>Agriculture</i>	Mmes Beliard, Bonneau, MM. Cochonneau, Coué, Mmes Dutoit, Even, M. Lainé, Mme Lion, MM. Roguet, Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Le Lann, Munerot, Quenet, Mmes Sahuët, Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mmes Lalu, Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Canieux, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Ritzenhaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Mme Roche.

<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	Mme Chay, M. Fourier, Mmes Gallet, Lamontagne, Lejeune, MM. Naton, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Desiano, Gillard, MM. Homez, Kottelat, Legagnoa.
<i>Coopération</i>	Mme Blin, MM. Landriot, Mugnier, Mmes Roudil, Saint Martin.
<i>Entreprises</i>	M. Bartholomé, Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, M. Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	M. Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, M. Genty, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mme Popelin.
<i>Mutualité</i>	MM. Caniard, Junique, Mme Vion.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Edmond-Mariette, Guénant-Jeanson, Lobeau, Rivière, Suve, Togna, Vernaudoon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Mme Brunet, MM. Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, Djouadi, M. Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mme Hurtis, MM. Joseph, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Léoni, Levaux, Mignot-Verscheure, MM. Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Sehier, Thiéry, M. Thieulin, Mme Trostiansky, M. Wagnier.
<i>Professions libérales</i>	M. Chassang, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier.

Contre : 5

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Dulin, Mmes Le Bas, Weber.
---	--

Abstentions : 4

<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Bussy, Mmes Le Floc'h, Mathieu Houillon, M. Molinoz.
-------------------------------------	---

Rapport

Présenté au nom de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication

L'EDUCATION POPULAIRE : UNE EXIGENCE DU 21E SIECLE

Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps

Introduction

Étudier l'éducation populaire, c'est étudier, entre autres sujets, l'engagement, la solidarité, la citoyenneté, le bénévolat, le militantisme, l'éducation, le monde associatif et même, plus globalement, l'histoire et la vie de la République. Alors que ses actions bénéficient à la population depuis plus d'un siècle, peu le savent. Il n'en existe pas de définition unanimement partagée.

Le CESE se saisit pour la première fois de ce sujet, et cela dans un contexte où les institutions sont secouées, les modèles de représentativité remis en question et les procédures d'élaboration des projets communs comme de prise de décisions contestées. L'exigence d'écoute, de proximité, la volonté d'être acteur et actrice de son propre destin mais aussi du destin collectif apparaissent comme une aspiration de plus en plus forte de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est le lien entre individu et collectif qui est ainsi questionné et plus largement l'organisation globale de notre société. Une organisation qu'il y a d'autant plus urgence à repenser au regard du réchauffement climatique et des mutations qui impactent nos actuels modèles économiques, sociaux ou de solidarité. Autant de sujets qui sont au cœur des réflexions conduites par le CESE depuis le début de cette mandature.

Alors que la France est traversée par de nombreuses fractures et doit faire face à de multiples transitions, cette saisine d'initiative peut éclairer et enrichir une indispensable analyse tant la démarche et les méthodes de l'éducation populaire portent en elles des pistes utiles. Son histoire, intimement liée à la République et au pacte républicain, son approche par principe bienveillante et respectueuse, sa reconnaissance que chacun « est capable », ses méthodes innovantes, sa volonté d'émancipation des femmes et des hommes, son implantation dans le territoire de vie sont autant d'aspects qui peuvent contribuer à l'émergence de formes nouvelles de démocratie, d'engagement, de participation, de co-production et d'actions concrètes au plus près des réalités vécues.

L'enjeu de ce rapport est de tenter de mettre en lumière, de valoriser mais aussi d'interroger la démarche et les méthodes de l'éducation populaire, d'en démontrer la modernité, l'utilité sociale et citoyenne alors qu'au fil du temps, les politiques publiques se sont peu à peu désintéressées de cette approche. A l'effacement dans le vocabulaire s'est ajoutée une fragilité due, d'une part, à une nouvelle logique économique fondée de plus en plus sur la mise en concurrence par les appels à projets et d'autre part aux difficultés propres d'adaptation ou de renouvellement de ses modes d'organisation et de sa gouvernance. Il s'agit de développer les thématiques sur lesquelles il importe de proposer des pistes et des préconisations pour apporter des réponses aux mutations en cours et relever des défis.

I - ETAT DES LIEUX

A - Education populaire ou l'impossible définition

Chacune des 13 auditions, chacun des 25 entretiens nous l'ont confirmé : il n'existe pas une définition arrêtée de l'éducation populaire, mais des définitions. Parce que l'histoire de « *l'éduc pop* » est intimement liée aux différents courants de pensées qui l'ont construite, chaque association, réseau, mouvement, actrice ou acteur qui s'en réclame porte une conception particulière plus ou moins explicite de ses missions, tâches et pratiques qui lui permettent notamment de répondre, à sa manière, aux questions de société. L'éducation populaire apparaît donc d'abord comme une démarche, reposant sur deux piliers d'égale importance : la pensée et l'action.

Pour François Mandil²⁷, Président du CNAJEP, les organisations actrices de l'éducation populaire ont pour dénominateur commun de « *[mettre] en œuvre des méthodes actives d'éducation qui visent à l'émancipation* ». Jean-Claude Richez²⁸ met en avant « *trois invariants* » permis par l'éducation populaire : « *l'accès du plus grand nombre à la culture, culture prise au sens le plus général* », « *l'exercice de la citoyenneté* » et « *la mise en œuvre de méthodes de pédagogie active [en mobilisant] ceux qui sont autour de l'éducation populaire pour les positionner comme acteurs* ». A ces invariants, il ajoute « un présupposé » : « *l'idée que l'homme est capable. Il n'y a pas d'incapables. Chaque être humain est un être capable* ».

Didier Loison, vice-président de l'association Espéranto-France, pense que l'éducation populaire est « *une démarche ouverte, démocratique, participative permettant à chacun de se sentir acteur de cette nécessaire cohésion, gage de la réussite* ». Elle permet « *de construire et d'intégrer les valeurs républicaines, par la capacité au dialogue, à l'écoute, au partage ; de développer la confiance en soi et le plaisir de progresser avec d'autres et grâce à d'autres et de promouvoir en dehors du système d'enseignement traditionnel, une éducation visant au progrès social et pourquoi pas au bonheur ?* ».

Yann Lasnier, dans son ouvrage *Contrepoints* écrit quant à lui que l'éducation populaire est un « *ensemble de techniques et de méthodes éducatives permettant à un individu de prendre conscience de sa place dans la société et de produire une analyse critique de cette dernière. Ces techniques, méthodes et outils composent également une démarche visant à la promotion des individus et luttant contre les phénomènes de reproduction sociale. Ils constituent ainsi un projet visant à contribuer à l'émancipation pour chacun* » de sa condition.

De son côté, le collectif Pour une éducation populaire d'auto organisation, affirme sur son site Internet que l'éducation populaire « *consiste à décrypter les rapports de domination, à prendre conscience de la place que l'on occupe dans la société, à*

²⁷ Audition de M. François Mandil, président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le mercredi 26 septembre 2018 au CESE.

²⁸ Audition de M. Jean-Claude Richez, historien et spécialiste des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, le mardi 2 octobre 2018 au CESE.

Rapport

apprendre à se constituer collectivement en contre-pouvoir, à expérimenter sa capacité à agir ».

Aline Coutarel, présidente par intérim du Mouvement rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) définit l'éducation populaire par son utilité. Elle est « *un rapport de force* » pour « *que l'émancipation ait lieu* » car elle confère d'un côté « *les outils et les armes aux personnes dominées pour qu'elles s'organisent contre les personnes dominantes* » et de l'autre offre une prise de conscience à ces dominés « *qu'ils peuvent apprendre tout au long de leur vie* ». Une utilité qui pour elle est toujours d'actualité : « *tant qu'il y aura des jeunes sortis du système scolaire, des personnes en situation de handicap, tant que les jeunes, les noirs, les femmes, les musulmans et les musulmanes, les ruraux et rurales, les ouvriers et ouvrières, les trans n'auront pas leur place dans la société, alors oui l'éducation populaire sera utile. [...] Tant qu'il y aura des personnes qui n'auront pas la place de prendre les décisions qui les concernent, elle sera utile, légitime et indispensable* ».

Eric Favey met en avant les quatre dimensions, selon lui, constitutives, indissociablement liées, de l'éducation populaire et qui en sont « *depuis maintenant presque cent cinquante ans, la substance même* » : « *culture, pratiques éducatives, pensées et actions individuelles et collectives, valeurs* ». Pour lui, c'est « *la mobilisation de ces quatre ensembles-là qui fait que cette démarche a, tout au long de l'histoire de notre pays, profité à la fois à des individus et aussi profité à la société* ».

Si nous ne disposons pas d'une définition partagée de l'éducation populaire, les écrits et les auditions révèlent des constantes qui, sans être exclusives, caractérisent l'éducation populaire : la finalité transformatrice ; l'objectif de contribuer à l'émancipation individuelle et collective et à la conscientisation des individus ; l'attachement à une démarche pédagogique active qui repose sur le principe que chaque personne est porteuse de savoirs, tous étant sachants et apprenants ; la reconnaissance « *du droit au tâtonnement* » dans l'exercice du rôle de laboratoire permanent de l'innovation sociale ; le portage des actions par des structures à but non lucratif dès lors qu'elles s'inscrivent au service de l'intérêt général ; l'attachement au développement de la qualité de vie sur les territoires.

Si beaucoup de monde croise l'éducation populaire sur sa route à un moment de sa vie, on ne peut être que surpris du peu de travaux académiques, du peu de recherches en sciences humaines sur la question de l'éducation populaire et lorsqu'ils existent, de leur faible valorisation. De même, rares sont les études d'impact des actions d'éducation populaire réalisées par les pouvoirs publics ou par les acteurs et actrices eux-mêmes.

Pourtant l'histoire de l'éducation populaire est extrêmement riche car imbriquée à celle de notre République.

1. République et éducation populaire : une histoire largement partagée

« L'école de la République est fille de la République, la République est fille des Lumières. (...) l'éducation populaire est née dans cette complémentarité de la vie de la société avec ce que l'institution scolaire commençait à faire »²⁹. C'est ainsi que Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, évoquait lors de son audition par la section du CESE le lien fort entre la République et l'éducation populaire.

En France, l'émergence de l'éducation populaire prend racine dans la République. En favorisant le développement et l'exercice de la démocratie, elle a permis son élaboration, a accompagné son essor et a participé à l'émergence de la figure du citoyen.

Si des figures éducatives et humanistes de la Renaissance sont incontournables telles qu'Erasmus ou Montaigne, lequel dans ses œuvres associe étroitement, à la fois la culture et ce qu'il est coutume d'appeler l'émancipation, donc l'accès progressif à l'autonomie de l'individu et du sujet ; son origine est à puiser dans le Siècle des Lumières avec la publication par Nicolas de Condorcet de ses *"Cinq mémoires sur l'instruction publique"*³⁰.

Ce lien étroit avec la République explique qu'il est « périlleux de vouloir dégager une chronologie simple »³¹ de l'histoire de l'éducation populaire car elle est heurtée par l'actualité, faisant dire à Françoise Tétard que « l'éducation populaire est née plusieurs fois »³². Les spécialistes du sujet s'accordent néanmoins sur des jalons incontournables à partir de la période révolutionnaire.

1.1. L'instruction pour tous et toutes

L'éducation populaire a donc mené au fil des ans, de nombreux combats aux côtés de la République, les victoires de l'une abreuvant l'autre. Francine Best nous renvoie à l'étymologie même de l'expression « éducation populaire » pour comprendre l'émergence des mouvements qui la font vivre. Elle nous rappelle que le terme de « populaire » « fait immédiatement penser au peuple, au « demos » (peuple, en grec) de démocratie ou de démocratique. Et c'est bien une éducation démocratique, aussi démocratique que possible, que souhaite et veut mettre en place

²⁹ Audition de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le mardi 30 octobre 2018 au CESE.

³⁰ http://classiques.ugac.ca/classiques/condorcet/cinq_memoires_instruction/Cinq_memoires_instr_pub.pdf.

³¹ Jean-Michel Leterrier *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Editions de l'Atelier, 2001 (p. 18).

³² Intervention prononcée lors des rencontres tarnaises pour l'éducation populaire de novembre 1999, citée dans l'ouvrage de Jean-Michel Leterrier *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Editions de l'Atelier, 2001.

*l'éducation populaire*³³. Cette dernière « entend rendre possible à tous, enfants et adultes, quelle que soit leur origine sociale, l'accès à toutes les formes d'éducation (à l'école, aux centres de loisirs éducatifs, à la formation des adultes) »³⁴.

La première étape pour réaliser cette ambition de diffusion à tous et toutes du savoir a été de mettre en place ces lieux de l'instruction. Si pour cela, en 1833 la loi Guizot a posé un jalon fondateur en imposant à toutes les communes de France la construction d'écoles primaires³⁵, l'idée du Roi Louis-Philippe n'était pas la diffusion de l'éducation à tous ses sujets. *A contrario*, dans un projet de statuts, Jean Macé définissait ainsi le but de la Ligue de l'enseignement : « provoquer, par toute la France, l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique ». C'est dans cet esprit que la Ligue de l'enseignement mena de 1870 à 1872 une pétition sous le titre de Mouvement national du sou contre l'ignorance. Les citoyens étaient invités à réclamer, par voie de pétition, l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, et à appuyer leurs signatures du versement d'un sou : 1 267 267 signatures furent ainsi recueillies. Cette lutte contre l'ignorance doit être poursuivie que ce soit aussi bien l'ignorance du point de vue des savoirs que l'ignorance de l'autre car elle est source d'incompréhension et de difficultés à trouver des solutions collectives et à « faire société ». Avec les lois Ferry qui rendent l'école gratuite (1881) ainsi que l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque (1882) triomphe « l'évidente nécessité d'un outil d'éducation authentiquement populaire : une instruction publique, laïque et obligatoire et, pour cette raison, gratuite. L'Ecole de la République qui se met lentement en place constitue, pour la première fois dans notre histoire, une éducation populaire institutionnalisée puisque son projet libertaire, égalitaire et fraternel s'adressant à tous vise à émanciper le Peuple du joug de sa soumission résignée aux clercs, à l'ignorance, à l'exploitation, à la pauvreté, à l'alcoolisme... »³⁶.

1.2. Restauration et Second empire

Sous la Restauration et le Second Empire, des initiatives philanthropiques se sont attelées à la formation des adultes, fortement illettrés. Parmi elles, dès avant la fondation de la Ligue de l'enseignement, celle de Jean Macé qui dans les années 1860 disséminait ses conseils pour l'ouverture de bibliothèques communales. L'éducation progressive des adultes est un terreau très favorable à l'émergence et au développement du Mouvement ouvrier. C'est pourquoi cette période est également celle des premières publications de journaux ouvriers. Ainsi, « à la veille de la guerre de 1870 il y a en France 33 638 cours d'adultes ayant reçu 793 136 élèves dont 42 567 femmes »³⁷.

³³ Francine Best dans Ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008 – p9.

³⁴ Francine Best dans – p9.

³⁵ « Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire » (article 9).

³⁶ Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008 (p. 21).

³⁷ Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018.

Après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, Victor Hugo, dans un texte virulent à l'encontre de Napoléon III, conteste la valeur du plébiscite l'ayant fait Empereur et rappelle surtout qu'il ne peut y avoir de vote sans électeurs éclairés : « pour qu'un scrutin politique soit valable, il faut trois conditions absolues : premièrement, que le vote soit libre ; deuxièmement, que le vote soit éclairé ; troisièmement, que le chiffre soit sincère. Si l'une de ces trois conditions manque, le scrutin est nul. »

1.3. La troisième République triomphante

La fin de l'Empire et la répression de la Commune vont faire émerger une nouvelle figure, celle du citoyen libre de son choix. Cette liberté de conscience, cette émancipation politique sont la condition absolue pour que la République soit assise sur une démocratie incontestable, celle faite d'électeurs éclairés.

Cette volonté de faire triompher l'homme libre anime également Jean Macé définissant les objectifs des laïcs républicains : « *Notre chemin... faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux qui n'agissent pas, faire des hommes et des citoyens*³⁸ ». C'est ainsi que dès après 1881 et les lois Ferry, « *les cours du soir et les institutions de toutes sortes vont reprendre et développer la formation des adultes, parfois encadrés par les meilleurs des élèves des classes de Certificat d'étude* »³⁹.

L'industrialisation que la France et l'Europe connaissent à la fin du XIX^e siècle transforme la population : l'urbanisation et l'exode rural font progressivement croître la classe ouvrière qui s'organise au sein du Mouvement Ouvrier. Celui-ci va défendre l'émancipation ouvrière et c'est ainsi que le monde ouvrier « *s'organise par la coopération et la mutualité ; il revendique et contribue à mettre en place bibliothèques et formations dans les domaines de l'économie, de la philosophie, de l'histoire...* »⁴⁰. Les bourses du travail, développées par Fernand Pelloutier, contribuent largement au développement de l'éducation populaire au sein du monde ouvrier. Dans la même période, l'encyclique du pape Léon XIII « *Rerum novarum* » (mai 1891) instaure une doctrine sociale dans l'église catholique. Elle condamne la misère et la pauvreté qui pèsent injustement sur la classe ouvrière, dénonce les excès du capitalisme et encourage le syndicalisme chrétien et le catholicisme social.

Ainsi, l'aube du XX^e siècle voit trois courants, « *un courant socialiste, un courant catholique, un courant républicain, qui convergent pour définir notre éducation populaire* »⁴¹.

³⁸ Cité par Benigno Cacérès, *Histoire de l'Éducation populaire*, Peuple et culture, Seuil, 1964.

³⁹ Editions l'essentiel, septembre 2018.

⁴⁰ Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Éducation populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008 (pp 21-22).

⁴¹ Audition JM Blanquer, déjà citée.

Les deux lois emblématiques portées par Waldeck-Rousseau – celle du 21 mars 1884 créant des syndicats professionnels qui consacrent la liberté syndicale et la *"loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association"* – vont permettre, parallèlement au rapprochement entre la fédération nationale des Bourses du travail et de la CGT en 1902, que dans « *le bouillonnement de l'affaire Dreyfus, intellectuels et ouvriers se rejoignent dans les Universités populaires qui sont hébergées par les Bourses du Travail*⁴² ». Cela confirme la place essentielle du syndicalisme dès les origines.

Le début du XXème siècle est donc favorable à l'émergence et au développement des mouvements d'éducation populaire, pour lesquels la loi de 1901 « *contribue à élargir le champ de l'activité sociale et le développement des initiatives culturelles de tous ordres* »⁴³. Ce développement est également facilité par les premières mesures politiques consacrant le droit au repos. Ainsi la journée de 11 heures en 1900 et le repos hebdomadaire rendu obligatoire en 1906 vont permettre aux mouvements d'éducation populaire d'investir ce nouveau temps libre octroyé aux salariés.

Cette embellie est malheureusement heurtée de plein fouet par la Grande Guerre qui bouleverse l'ordre du monde et transforme les hommes. « *Dans les tranchées, ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas se sont aussi retrouvés dans la fraternité de l'horreur. Ils en ont tiré, au sortir de la guerre, cette idée qu'il fallait plus que jamais relancer et activer tous les mouvements éducatifs, que ce soit à travers l'institution scolaire ou à travers l'incitation forte qui devait être faite aux mouvements de toutes natures nés à cette époque-là et qui vont se développer après ce premier conflit mondial.* »⁴⁴. À l'issue de la Première Guerre mondiale, le contexte international transforme aussi les rapports de forces sociaux en France et en Europe dans les années 1920 : crises révolutionnaires rendues crédibles par le succès de la Révolution d'octobre en Russie, économie en berne à la sortie de la guerre,

S'appuyant sur ce contexte délicat pour les dirigeants politiques, le Mouvement ouvrier réclame et obtient de nouveaux droits : journée de travail réduite à 8 heures (1919), institution des conventions collectives, promulgation de la loi Astier en 1922 créant l'enseignement technique. Ce qui fait écrire à Pierre Bourges que le temps disponible pour l'éducation populaire s'élargit considérablement. Les structures associatives qui s'en réclament se multiplient : « *Un homme tout neuf est né, doué d'un sens nouveau du monde* » dira Jean Guéhenno⁴⁵. »⁴⁶. C'est aussi une période de développement important du mouvement syndical.

⁴² Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018.

⁴³ Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018

⁴⁴ Audition d'Eric Favey, déjà citée.

⁴⁵ Jean Guéhenno, *Ce que je crois*, Grasset, 1967

⁴⁶ Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018

1.4. Le front populaire, un nouveau temps

Cette période faste pour l'éducation populaire trouvera son acmé avec l'avènement du Front Populaire en 1936. Cette période marque l'arrivée au pouvoir de personnes convaincues que la vie des humains n'est pas faite que du travail ni de la vie familiale, mais qu'elle est faite aussi par une très forte implication sociale et culturelle.

En à peine quelques jours de juin 1936, le monde du travail est transfiguré : accords de Matignon (8 juin), loi sur les congés payés (11 juin), semaine de quarante heures (12 juin). C'est une fois de plus l'apparition d'un nouveau temps libre qui fait écrire à Benigno Cacérès que le développement de « *l'Education populaire qui, sous toutes ses formes, va connaître un essor jamais atteint* »⁴⁷.

Eric Favey souligne que 1936 « *c'est donc à la fois, un très fort développement des mouvements d'éducation populaire et, pour la première fois, une politique publique ! (...) politiques d'encouragement, de soutien, des politiques y compris budgétaires, qui commencent à s'organiser pour que les mouvements soient soutenus dans leurs initiatives [...] notamment pour l'éducation, la culture, le sport et les loisirs* »⁴⁸, alors qu'auparavant ces activités sont l'affaire de philanthropes et ne relèvent que de l'initiative privée.

La temporalité de la vie des salariés est donc une nouvelle fois bouleversée puisqu'ils font face à des inconnues : le temps libre et les congés payés. Ce sont de nouveaux espaces qu'il va falloir investir et occuper en adéquation avec la soif de savoir et de culture qui se fait jour dans toutes les tranches de la population.

Nommé sous-secrétaire aux Sports et à l'Organisation des loisirs auprès du ministre de la Santé publique Henri Sellier, Léo Lagrange se verra confier cette mission. Son ministère sera à l'origine de la « *première politique sportive qui se donne pour but d'améliorer la santé des jeunes ouvriers, avec la promotion du plein air, du camping, des voyages* »⁴⁹. Ces politiques publiques novatrices encouragent la création et le développement de nombreuses structures et mouvements d'éducation populaire qui sont en pleine ébullition : auberges de jeunesse, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMÉA), Groupe Octobre, l'aviation populaire, les ciné-clubs, apparition du concept de maison de la Culture. Si l'augmentation du temps libre (réduction du temps de travail, congés payés...) a été émancipatrice et a permis le développement de l'éducation populaire, cela a moins été le cas pour les femmes, qui sont davantage reléguées aux tâches domestiques.

C'est sous le régime de Vichy, en 1943, que se crée l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire mais dans une démarche de contrôle. En réalité la grande majorité des mouvements d'éducation populaire perdurent dans la clandestinité. Ils luttent avec l'espoir de jours meilleurs, de bientôt avoir le pouvoir de faire ensemble,

⁴⁷ Benigno Cacérès, *Histoire de l'Education populaire*

⁴⁸ Audition d'Eric Favey, déjà citée.

⁴⁹ Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018

pour qu'à la sortie de la Seconde Guerre mondiale la République revienne et avec elle une paix durable.

1.5. A la libération, un nouvel élan

L'éducation populaire devient un objet central du Conseil National de la Résistance lorsqu'il élabore ses programmes en direction de la jeunesse et au moment de la Libération, la vie culturelle reprend immédiatement ses droits. Plusieurs structures d'éducation populaire féministes voient leurs combats récompensés avec l'obtention du droit de vote des femmes qui n'étaient jusqu'en 1944 pas reconnues comme des citoyennes à part entière. C'est à cette époque que se crée la Maternité heureuse (1956) qui deviendra ensuite le Planning Familial.

A la sortie de la Guerre sont créés les comités d'entreprise pour permettre aux salariés de participer à la vie économique des entreprises comme d'accéder, ainsi qu'à leur famille aux activités culturelles, sportives et de loisirs. De leur côté, les étudiantes et les étudiants prennent en main leur destin et créent de nombreux services autogérés ou en cogestion militante constituant ainsi un réseau des œuvres (logement, restauration, santé,...). Jean Guéhenno est chargé d'organiser la Direction de la Culture populaire et des Mouvements de Jeunesse et sera à l'origine notamment des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC). L'État se dote également et modestement d'un levier d'intervention directe dans le champ de l'éducation populaire en recrutant les premiers instructeurs nationaux. Essentiellement issus du monde artistique et n'étant à l'origine qu'une quinzaine, ils seront en charge d'irriguer les territoires par la mise en place de stages, de formations, d'ateliers afin de diffuser la culture populaire et de permettre au plus grand nombre d'accéder aux modes d'expression et de création. En 1963, alors que leur nombre s'est largement développé, ils deviendront des conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire. Puis, alors qu'ils sont plus d'un millier, ils sont titularisés fonctionnaires en 1985 sous l'appellation de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Dès la fin du rationnement du papier, le nombre de publications explose et parallèlement un foisonnement d'initiatives voit le jour : bibliobus, « *coopératives, écoles du spectateur, centre d'initiation artistique, cinématographique, musicale, l'éducation par le jeu dramatique, le tourisme populaire* »⁵⁰, création de Peuple et Culture à Grenoble, etc.

Cette période très favorable à l'éducation populaire va durer jusqu'au milieu des années 1960 et au début des années 1970.

Ces années sont précédées par une vague de regroupements des mouvements d'éducation populaire qui voit donc émerger les fédérations, coordinations, unions, comités, etc. En parallèle est lancé le IV^e plan (1962-1965) « *qui, pour la première*

⁵⁰ Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Éducation populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018.

fois, prévoit des équipements culturels et sportifs et leur financement par le budget de l'État et ceux des collectivités territoriales, qui vont largement améliorer les conditions du dialogue État/Fédérations »⁵¹. L'éducation populaire s'institutionnalise puisque les pouvoirs publics vont lui confier la gestion d'un nouveau concept, l'animation, qui « se présente comme une méthode d'adaptation, d'intégration et de transformation sociale »⁵², brouillant dès lors « la distinction public/privé en encourageant l'éducation populaire » à notamment « gérer des réalisations qui relèvent plus de dispositifs gouvernementaux que de projets »⁵³ propres à leurs périmètres d'activités.

Dans les années 70, les mouvements d'éducation populaire commencent à s'emparer de l'éducation à l'environnement et sensibilisent à la nature en organisant des stages d'immersion. Avec l'apparition des associations de protection de l'environnement, se sont ajoutées les notions de connaissance et de préservation des milieux naturels. Suite au rapport Brundtland et à l'apparition du concept de développement durable en 1987, le mot « nature » a été remplacé par « environnement ». En France, l'article 8 de la charte de l'environnement adoptée en 2005 dispose que « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ».

En 1971 la « loi de sur la formation permanente » portée par Jacques Delors ouvre, comme son nom l'indique, un droit à tous les individus et les citoyens à parfaire leur formation professionnelle, mais aussi leur formation personnelle. Cette loi a été un jalon essentiel à la formation professionnelle mais la formation personnelle a largement été laissée « à la seule initiative volontaire de chacun d'entre nous le soin de se former sans qu'il y ait d'élan public à la hauteur des enjeux »⁵⁴. Cette période est également marquée par un accroissement et une pérennisation des politiques éducatives, culturelles et de jeunesse.

⁵¹ Pierre Campmas dans Ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008.

⁵² Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle*, l'Harmattan, 2000.

⁵³ Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008.

⁵⁴ Audition Eric Favey, audition citée.

1.6. La "sous-traitance de l'impuissance publique"

Le soutien public va en partie changer d'échelle avec par exemple la création du ministère du Temps Libre (1981-1983) et les lois de décentralisation (1982-1983) puisque les collectivités locales vont voir leurs pouvoirs s'accroître sur leurs territoires. Elles vont dès lors « à la fois soutenir mais aussi empiéter sur les initiatives » d'éducation populaire.

Cette phase, qui est pour Luc Carton celle « de la sous-traitance de l'impuissance publique » va conduire les associations et notamment celles de l'éducation populaire, à rentrer dans une logique plus gestionnaire, qui s'explique par la transformation du modèle économique associatif. Celui-ci était auparavant majoritairement assis sur les subventions publiques. Ces dernières vont se raréfier, obligeant les associations à rentrer dans une logique de prestataires publics en répondant aux appels d'offres pour remporter les marchés publics⁵⁵.

Les premiers « emplois aidés » vont également voir le jour à cette période où le chômage commence à devenir structurel. L'ambition est d'aider les plus éloignés de l'emploi à participer, via une activité professionnelle, à la vie de la cité et ainsi s'en sentir pleinement partie prenante. Même si cette logique peut être qualifiée de « pansement », le monde associatif va largement contribuer à accueillir ces salariés et ces salariées, bénéficiant de leur apport et participant au maintien d'une cohésion sur les territoires et plus particulièrement ceux minés par le chômage de masse.

Selon Pierre Campmas, toutes ces logiques ont engendré de nombreuses crises : « *crise des identités, crise de l'engagement, crise de la mise en harmonie des buts et des moyens, disharmonies fréquentes entre projets associatifs et dispositifs gouvernementaux de l'État*⁵⁶... ». Une société de consommation dont les valeurs « *fondées sur l'avoir [favorisent] davantage l'individualisme que la construction collective de sens*⁵⁷ ».

Ce compagnonnage entre la République et l'éducation populaire, amène la première, lorsque ses valeurs sont attaquées, à recourir à la seconde. Ainsi, pour faire face au choc psychologique et sociétal des sanglants attentats de 2015, le gouvernement et plus largement la représentation nationale sollicitent les mouvements d'éducation populaire par la mise en place d'un Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté intitulé « *Égalité et citoyenneté : la République en actes* ». Dans le document de son lancement, l'expression « éducation populaire » revient huit fois. Il se donne pour ambition d'aboutir à « *une éducation populaire renouvelée pour*

⁵⁵ Processus décrit dans la partie ce rapport intitulée Sécuriser le modèle économique.

⁵⁶ Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008 (pp26-27).

⁵⁷ Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008 (pp26-27).

des citoyens engagés » en favorisant « le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les territoires prioritaires » en soutenant et généralisant « la présence des mouvements et actions d'éducation populaire dans les territoires fragiles »⁵⁸. Pour y parvenir, le gouvernement annonce par exemple la création des « fabriques d'initiatives citoyennes » (FIC) que Didier Luce définit comme des outils qui doivent œuvrer à la réunion des citoyens « autour des valeurs de la République et de les partager collectivement »⁵⁹.

Concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, bien que de grandes figures parmi lesquelles d'Alembert, Condorcet, Olympe de Gouges aient exprimé dès le milieu du XVIII^e siècle la nécessaire reconnaissance de droits pour les femmes, les maigres acquis de la Révolution française (égalité devant l'héritage, droit de divorcer) sont balayés par l'instauration du Code civil en 1804 et par la Restauration. Le droit de vote fera l'objet d'une longue bataille, souvent isolée, menée par des femmes comme Hubertine Auclert. Dans ce domaine, certaines organisations de l'éducation populaire ont quelquefois pu adopter des positions conservatrices, par exemple en s'opposant à l'accès des femmes au droit de vote. Aujourd'hui l'émancipation des femmes et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont des combats que mènent de nombreux mouvements. L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont une condition de cohésion sociale et s'inscrivent pleinement dans une démarche d'éducation populaire en portant un projet de société plus juste dans lequel chaque individu a sa place. La démarche de formation et d'émancipation, notions de « pouvoir d'agir », « d'empowerment » sont proches des objectifs des mouvements féministes. De plus, la lutte contre les inégalités est un défi auquel l'éducation populaire prend sa part.

2. Des démarches pédagogiques spécifiques

De nombreux mouvements d'éducation populaire utilisent des démarches pédagogiques spécifiques et des méthodes extrêmement précises et éprouvées avec une méthodologie qui leur est propre. Leur démarche est souvent globale, n'est pas descendante mais plutôt de pair à pair avec en toile de fond les valeurs de la République, de la citoyenneté, de l'engagement, etc. Le droit à l'erreur, au tâtonnement en fait partie ainsi que le recours à la bienveillance vis à vis de l'ensemble des actrices et des acteurs concernés. Cette bienveillance s'exprime dans des expressions comme "Chacun est capable" ; "On a chacun quelque chose à apporter" ; "Apprendre à changer d'avis"...

Ces démarches pédagogiques spécifiques et ces méthodes correspondent bien souvent à des mouvements d'éducation populaire particuliers et varient de mouvement en mouvement. Celles mises en œuvre, par exemple, dans les différentes organisations du scoutisme ne sont pas celles utilisées dans les structures de promotion de la culture scientifique. Lors de son audition⁶⁰, Mme Aline Coutarel a

⁵⁸ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/03/06.03.2015_dossier_de_press_e_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes.pdf

⁵⁹ Audition de Didier Luce, représentant de la Fabrique d'initiatives citoyennes du pays de Craponne, le 4 décembre 2018 au CESE.

⁶⁰ Audition de Mme Aline Coutarel, présidente du mouvement rural de jeunesse chrétienne, au CESE, le mardi 2 octobre 2018.

indiqué que pour exercer des responsabilités au sein du bureau national de la MRJC, elle avait été "*appelée*". "L'interpellation" est une démarche par laquelle, chaque conseil d'administration du MRJC identifie des jeunes à qui proposer une prise de responsabilité pour un mandat de trois ans. Une lettre est envoyée, rappelant leur parcours, la raison pour laquelle ils sont « appelés » et pourquoi il leur est fait confiance pour prendre cette responsabilité. Cette modalité permet de confier des responsabilités, non pas aux seuls jeunes les plus portés vers le pouvoir mais à l'ensemble des jeunes du mouvement. Cette sollicitation, faite à des jeunes pour qui rien ne présageait une prise de responsabilité, oblige en retour le mouvement à organiser un accompagnement et une formation solides⁶¹. Même si un jeune ne répond pas favorablement à une "interpellation", celle-ci marque bien souvent une étape importante dans son engagement.

Lors de leur audition, Mme Marie Mullet et M. Yannick Daniel⁶² ont rappelé que le scoutisme est un mouvement de jeunesse reposant sur l'apprentissage de valeurs fortes, telles que la solidarité, l'entraide et le respect. Son but est d'aider un jeune à construire sa personnalité tout en contribuant à son développement physique, mental ou spirituel afin qu'il puisse être un citoyen actif dans la société. Pour atteindre cet objectif, le scoutisme s'appuie sur des activités pratiques dans la nature, mais aussi des activités en intérieur, destinées plutôt à un apprentissage intellectuel. Le scoutisme s'appuie sur une loi et une promesse. Il existe des associations liées aux institutions religieuses et d'autres laïques. Il tend, par le jeu, l'équipe et le lien à la nature à former les jeunes qui y adhèrent, à une vie sociale utile, active et à un rôle de premier plan dans son milieu. Il s'agit par exemple pour des jeunes, dès 6 ans, au sein de petites équipes, d'apprendre à prendre des décisions collectives, changer d'avis sans en avoir honte, prendre des responsabilités, se choisir un rapporteur qui va ensuite dialoguer avec d'autres rapporteurs pour organiser la vie du groupe, etc. Cette méthode active contribue à leur formation de citoyen facilitant une insertion sociale et professionnelle réussie.

Un mouvement comme Peuple et Culture a développé une démarche éducative intitulée « *l'entraînement mental* ». L'entraînement mental est une méthode d'appréhension de situations complexes pour des prises de décisions, qui montre tout son intérêt dans un monde contemporain qui se complexifie de plus en plus⁶³. Joffre Dumazedier - fondateur de Peuple et Culture – l'a inventé, expérimenté et en assuré les bases scientifiques. Initialement conçue pour des ouvriers autodidactes peu scolarisés, elle a été étendue à la formation de publics de tout niveau. Rigoureuse et accessible, elle permet à un groupe de prendre en charge ses difficultés, de les dépasser et de produire collectivement. Il s'agit de s'entraîner à saisir la complexité de situations sociales vécues, pour pouvoir agir en collectif sur les insatisfactions repérées, et les transformer.

⁶¹ *Le MRJC, une pépinière d'initiatives de jeunes*, Bertrand Coly, Dans la revue *Pour* 2011/4 (N° 211), pages 119 à 125.

⁶² Auditions de Mme Marie Mullet, présidente des scouts et guides de France (mercredi 23 octobre 2018) et de M. Yannick Daniel, président de la fédération du scoutisme français (mardi 12 décembre 2018).

⁶³ Site Internet de Peuple et Culture.

De même, la Ligue de l'enseignement a longtemps mis en œuvre une démarche intitulée « le livre vivant » afin de faire partager le patrimoine littéraire et scientifique dans des lieux aussi différents que des cafés, des foyers ruraux, des écoles, des salles communales ou un autre exemple : le Pavé, fondé par Franck Lepage avec ses conférences gesticulées.

De son côté, le théâtre forum, appelé théâtre-action en Belgique et au Canada, est une technique de théâtre, mise au point dans les années 1960 par l'homme de théâtre brésilien Augusto Boal, dans les favelas de São Paulo. Le théâtre forum est une des formes du "théâtre de l'opprimé". Il consiste à aborder une problématique collective dans laquelle chacun peut se reconnaître. Il met en scène cette problématique non pas pour donner des réponses, conseiller ou orienter l'échange dans une direction, mais invite chaque participante et participant à trouver les ressources en soi et autour de soi pour proposer des pistes de résolutions. La seule personne que l'on peut changer, c'est soi-même : son regard sur soi, sur les autres, sur le monde et son attitude dans la situation. Les autres changent par rebond. La personne la plus motivée pour changer une situation est celle qui ressent le plus d'inconfort. C'est pourquoi dans le théâtre-forum, on focalise d'abord l'attention sur la personne qui souhaite que cela change : en quoi sa manière de se comporter dans la situation n'apporte-t-elle pas le changement attendu ? Que peut-elle essayer d'autre pour se donner plus de chances de faire évoluer la situation ? La personne fait évoluer son regard sur une situation en entendant d'autres interprétations et fait évoluer ses attitudes en voyant d'autres manières de faire. Le théâtre forum est un outil de l'éducation populaire qui encourage l'évolution individuelle et l'intelligence collective de façon vivante et efficace.

Ces démarches et ces méthodes donnent des résultats et apportent des réponses à des questions comme celle de la participation des citoyens à la vie démocratique. Lors de son audition⁶⁴, Mme Sabine Girard a rappelé le contexte qui avait amené les 1 300 habitantes et habitants de Saillans à présenter "une liste citoyenne" aux élections municipales de 2014. Dès le départ de la campagne électorale, les candidates et candidats ont voulu expliquer le fonctionnement futur de la commune en s'inspirant de l'éducation populaire avec des méthodes dynamiques, simples et pragmatiques et quelques principes clefs pour décider ensemble. Ayant été élus, ils ont mis en place un nouveau mode de fonctionnement communal partant du principe que les habitants-citoyens devaient être au cœur du dispositif en proposant, en élaborant - et dans la mesure du possible - en décidant de la politique à mener au sein de la commune. Trois piliers définissent ce projet porté par les citoyens, les élus et les techniciens qui viennent en appui aux élus : la collégialité, la transparence et la participation citoyenne. Deux outils ont notamment été mis en place pour susciter, développer et pérenniser cette participation citoyenne. Le premier renvoie à la création de « *commissions participatives* » réunies une à deux fois par an et qui définissent les grandes orientations de la politique communale. Le deuxième outil correspond à la mise en place de petits groupes de citoyennes et citoyens motivés appelés « *Groupe action projet* » (GAP). Ces groupes ont en charge une action ou un projet précis.

⁶⁴ Audition de Mme Sabine Girard, élue référente "Gouvernance et sollicitations médias" de la commune de Saillans dans la Drôme, le mercredi 14 novembre 2018.

L'ensemble de ces démarches pédagogiques spécifiques fait partie du patrimoine de l'éducation populaire et essaime dans d'autres secteurs.

3. Un compagnonnage complexe avec l'Éducation nationale

Les liens entre l'Éducation nationale et l'éducation populaire sont anciens. À l'origine, ce sont très largement des liens de complémentarité entre le « scolaire » et le « périscolaire ». Ils puisent leur source dans la mission éducative de la République qui ne s'arrête pas aux portes de l'école publique. Dès 1895, le ministère de l'Instruction publique nomme Edouard Petit, inspecteur général, exclusivement chargé de suivre les associations d'éducation populaire et de faire tous les ans un rapport sur leur situation.

Ce rapport de proximité entre éducation scolaire et éducation populaire se poursuit. Pour preuve un rapport publié par le Journal officiel du 19 juin 1914 et qui annonce « *la création, au ministère de l'Instruction publique, de l'Office de l'éducation populaire, chargé de coordonner les efforts d'éducation post-scolaire* » et qui marque de façon institutionnelle ce lien de continuité et de complémentarité éducative. Cette conception explique largement la place qui sera occupée par les instituteurs et institutrices dans le développement et la professionnalisation de l'éducation populaire et des métiers de l'animation.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le plan Langevin Wallon, initié par le Conseil national de la résistance, propose de repenser notre système éducatif. Il fait une place à l'éducation populaire, dans une conception de l'éducation tout au long de la vie, alors appelée éducation permanente : « *L'éducation populaire n'est pas seulement l'éducation pour tous, c'est la possibilité pour tous de poursuivre au-delà de l'école et durant toute leur existence le développement de leur culture intellectuelle, esthétique, professionnelle, civique et morale. (...) L'éducation populaire ne doit pas être la simple continuation de l'école avec emploi de méthodes scolaires pour compléter une instruction jugée insuffisante. (...) Elle doit être à la fois représentée sur tous les points du territoire et garder le contact avec les institutions et les hommes dont la mission est le progrès de nos connaissances culturelles. (...) Si l'armature de l'éducation populaire doit être formée par le personnel enseignant à tous ses degrés, elle devra également s'assurer la collaboration de toutes les organisations, publiques ou privées, dont le but est culturel : associations pour la connaissance du milieu historique ou naturel, pour le développement des arts et de la littérature. Ainsi l'éducation populaire sera un ferment du progrès intellectuel, technique, esthétique non seulement pour les individus, mais pour la collectivité.* »

Cette vision ne sera finalement pas retenue. Il n'en reste pas moins que les institutrices et instituteurs ont constitué les premiers encadrants et animateurs de ces moments d'éducation populaire très largement tournés vers des activités périscolaires (sport, activités culturelles ou colonies de vacances par exemple)

Pour autant, si l'Éducation nationale a, au fil du temps, mis à distance l'éducation populaire, elle n'en a pas moins permis son développement en mettant à disposition de ses structures des enseignants à travers le dispositif des MAD (Mis à disposition)⁶⁵

⁶⁵ Personnels mis à disposition des associations par le ministère de l'Éducation nationale et rémunéré par lui.

qui leur permettait de bénéficier du professionnalisme des personnels et d'un appui financier puisque leurs rémunérations continuaient à être prises en charge par l'Éducation nationale. Dans le même temps, de nombreux enseignants y trouvaient l'occasion de pratiquer une pédagogie « nouvelle » qui leur était souvent difficile de mettre en œuvre dans le cadre institutionnellement contraint de leurs classes.

Ce compagnonnage et cette porosité entre Éducation nationale et éducation nouvelle⁶⁶ a longtemps été un atout profitable aux deux parties. La question de l'innovation pédagogique et de nouveaux modèles pédagogiques notamment portés par le courant de « l'école moderne » (pédagogie Freinet), ou « *l'éducation nouvelle* » portée par les CEMEA en est un exemple. Les démarches d'éducation ont ainsi irrigué l'école : classes de découvertes inspirées des colos, sorties pédagogiques dans l'environnement proche, introduction de démarches actives et participatives (enquêtes, expérimentation, classes coopératives, élaboration collective de l'emploi du temps...). On peut également citer le cas des lycées autogérés ou de nombreux dispositifs de remédiation scolaire qui s'inspirent des méthodes d'éducation populaire

Les choses se sont distendues d'une part, avec la disparition progressive des MAD débutée en 1987 et, d'autre part, avec l'institutionnalisation progressive des associations de l'éducation populaire. Le recrutement d'animateurs, éloignés de l'école, aura sans aucun doute renforcé la prise de distance et le regard critique de l'éducation populaire vis-à-vis de l'institution Éducation nationale... et réciproquement : les deux se côtoyant de plus en plus sans véritablement agir de concert : les démarches non conventionnelles de l'éducation populaire étant souvent considérées comme subversives voire occupationnelles par l'institution. En 2013, la création des ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) qui ont succédé aux IUFM (Institut universitaire de formations des maîtres) avaient pour ambition de former dans un même lieu tous les acteurs de l'éducation qu'elle soit nationale ou populaire permettant ainsi à ces deux conceptions de mieux se connaître et de s'enrichir mutuellement. De fait, faute de moyens et de volonté politique, les acteurs de l'éducation populaire sont restés à la porte des ESPE.

Le développement progressif d'un secteur de l'éducation populaire organisé, de plus en plus professionnel, aura cependant contribué à faire évoluer les rapports entre les deux systèmes. L'éducation populaire se conçoit désormais comme complémentaire de l'Éducation nationale sur des champs, communs ou différents, et des modalités éducatives que l'institution scolaire ne peut mettre en œuvre... mais avec une différence de poids : l'obligation scolaire d'un côté et des activités d'animation hors l'école sur la base du volontariat. C'est le cas par exemple de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) dans le domaine du sport et de la compétition, ou encore des Jeunesses musicales de France dans le domaine culturel du spectacle vivant.

À la fin des années 60, les évolutions de la société (urbanisation, évolutions des transports, modification de l'organisation du travail, travail des femmes, accès aux

⁶⁶ L'Éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Elle déclare que l'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne (Wikipédia).

loisirs...) voient le secteur associatif investir, notamment avec l'appui des communes, l'accueil pré et post scolaire, l'aide aux devoirs, l'organisation des classes de découverte, l'aménagement des cours d'école... Ainsi, au-delà de la complémentarité, l'idée de coéducation commence alors à faire son chemin. La question de l'ouverture de l'Ecole comme celle des temps de vie l'enfant et de sa famille sont posés et cela dans une conception plus systémique de l'éducation.

Pour preuve depuis les années 80, une succession de 9 dispositifs qui à travers diverses modalités d'animations des temps de vie de l'enfant, vont peu à peu consacrer le rapprochement entre éducation « *formelle* » et « *non formelle* ». Des ATS (Aménagement du temps scolaire) en 1984 aux PEL (Projets éducatifs locaux) en 2003 en passant par les contrats bleus en 1987, pour s'achever avec les PEDT (Projet éducatif de territoire) inscrits dans la loi de 2013.

Dans le même temps, l'arrivée massive d'emplois jeunes, d'aides éducateurs, de contrats aidés va concourir à l'ouverture de l'école sur des activités d'animation (informatique, documentation, ateliers de lecture ou artistiques, aide aux devoirs...), même si ces dispositifs précaires ne sont pas équivalents entre eux et sont par ailleurs critiquables.

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, pour la refondation de l'école de la République, consacre cette logique en restaurant la semaine de quatre jours et demi, en raccourcissant la journée scolaire et en instituant la possibilité d'organiser des activités sur les temps péri-éducatifs, permettant ainsi l'accès à chaque enfant à des loisirs éducatifs de proximité, largement pris en charge par les mouvements de l'éducation populaire ancrés sur le territoire. Le PEDT constitue la phase la plus aboutie de cette conjonction et de cette mise en cohérence des temps éducatifs de l'enfant et du jeune sur un territoire. Il articule les orientations des politiques de l'Éducation nationale avec celles impulsées par les collectivités territoriales largement mises en œuvre par les associations issues de l'éducation populaire.

Les structures de l'éducation populaire auront largement contribué à cette évolution, notamment en impulsant et en portant ce projet avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans l'appel de Bobigny d'octobre 2010, dont l'esprit sera repris dans la loi de 2013.

Pour de multiples raisons, politiques, économiques, sociales, ce projet a rapidement été vidé de sa substance au point qu'à la rentrée de 2018, plus de 80 % des communes ont renoncé à ce dispositif à visée d'équité scolaire et de justice sociale. Un dispositif qui avait pour vocation de rassembler, sur des objectifs communs, l'éducation formelle et l'éducation non formelle avec pour but la formation d'un citoyen éclairé quel que soit son origine ou son territoire. Le PEDT étant l'outil permettant de construire une cohérence des politiques éducatives avec l'ensemble des acteurs du territoire, reconnaissant à chacun sa part et donc sa complémentarité et son interaction dans une logique de formation tout au long de la vie.

Cet épisode est celui du rendez-vous manqué entre Éducation nationale et éducation populaire. Ce projet ambitieux aurait sans doute pu traiter une partie des maux de notre école : compétition, ségrégation sociale, concentration sur les connaissances scolaires... en apportant une expertise, une démarche

complémentaire renforçant l'échange, le regard critique et la confrontation, développant les sensibilités esthétiques et culturelles, faisant émerger les capacités autres que seulement scolaires ou développant les compétences sociales.

4. Un mouvement européen et international

L'éducation populaire n'est pas une exception française mais une réalité internationale. Son épïcêtre ne se situe plus actuellement en Europe mais plutôt en Amérique latine et plus précisément au Brésil. En effet, les travaux du pédagogue brésilien Paulo Freire, connu pour son engagement en faveur de l'alphabétisation des pauvres, en sont aujourd'hui l'une des références dominantes au niveau mondial.

En Europe, il existe dans la plupart des pays des formes d'éducation populaire attachées à l'histoire et aux mentalités nationales. Les pays scandinaves, les pays anglo-saxons et les pays latins ont tous une histoire propre dont les idéaux rejoignent, par d'autres chemins, ceux portés par l'éducation populaire française⁶⁷. Les pays scandinaves ont en matière d'éducation populaire une histoire commune qui débute dans la première moitié du XIXe siècle, marquée par la figure du danois Grundtvig. En Allemagne, l'éducation populaire s'élabore notamment autour du terme « *Bildung* », difficilement traduisible et qui dépasse les termes d'éducation, de formation, d'apprentissage et d'enseignement par sa dimension humaine et éthique. Au Royaume Uni, l'éducation communautaire (Community Education) a pour objectif d'aider les individus à se rendre capables de s'occuper d'eux-mêmes, de leur propre éducation, de leur propre vie et de leur propre communauté. En Italie, l'éducation à l'environnement et au patrimoine (*Educazione ai beni ambientali e culturali*) est un processus de formation qui explore les différents milieux avec lesquels la personne se met en contact pour aménager sa relation avec eux, y introduire des changements tant en termes de production matérielle que culturelle. A titre d'exemple, le mouvement ARCI a été fondé à Florence en 1957. Sa démarche vise à intégrer le « *culturel* » avec le « *sociétal* » afin de mettre en place des actions inclusives et interculturelles à destination de tous les citoyens et citoyennes, tout en accordant une attention spécifique aux plus démunis du point de vue économique, social et culturel. En Espagne, l'éducation aux adultes (Educación de Adultos) élargit et actualise la formation de base des personnes et développe leurs possibilités de participation à la vie sociale et culturelle.

Dès les années vingt, les mouvements de l'éducation nouvelle organisent des congrès internationaux en Europe auxquels participent des pédagogues venant de différents pays et des actrices et des acteurs de l'éducation populaire. Après la deuxième guerre mondiale, des mouvements d'éducation populaire se donnent pour missions en particulier en Europe, le maintien de la paix, l'amitié entre les peuples et entre les jeunes de tous les pays, la tolérance en faveur des minorités. Comme l'a souligné M. François Mandil lors de son audition⁶⁸, la plupart des organisations membres du CNAJEP sont très attachées à la construction d'une citoyenneté mondiale et souhaitent multiplier les rencontres interculturelles en favorisant

⁶⁷ Mignon Jean Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, La découverte, Alternatives sociales, page 18, juin 2018.

⁶⁸ Audition de M. François Mandil, président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le mercredi 26 septembre 2018.

notamment la mobilité internationale des jeunes. Créé en 2005, le Forum Civique Européen (FCE) est un réseau européen de plus de cent associations et d'Organisations non gouvernementales (ONG) présentes dans 27 pays européens, engagées sur les questions de civisme et d'éducation à la citoyenneté, de la protection des droits de l'Homme et de la promotion de la démocratie. Plusieurs associations françaises d'éducation populaire en sont membres : La Ligue de l'Enseignement, la Confédération des MJC, Animafac, la Ligue des Droits de l'Homme, Les Francas, le CIDEM... ARCI en Italie, Pro Democratia en Roumanie, etc. Le Forum Civique Européen agit pour une appropriation civique et populaire de l'Europe. Afin de redonner au projet européen la capacité d'offrir aux citoyennes et citoyens un avenir partagé et de lutter contre un repli identitaire régressif et agressif, le FCE déploie ses actions avec trois objectifs clés : renforcer la participation civique, développer l'espace civique et construire le dialogue civil. M. Jean-Marc Roirant⁶⁹ a indiqué lors de son audition, qu'on assiste en Europe à un rétrécissement de l'espace public. Des pans entiers de la vie associative sont fragilisés notamment par la baisse des subventions et la mise en place de dispositions législatives contraignantes dans les pays des Balkans, en Pologne et en Hongrie où des mouvements d'éducation populaire sont stigmatisés car ils veulent donner à comprendre et à réfléchir. Dans le cadre du budget européen 2020-2027, deux programmes européens, le programme "Justice" et le programme "Droits et valeurs" pourront être mobilisés pour financer des mouvements d'éducation populaire qui promeuvent les valeurs de l'UE⁷⁰ en particulier dans ces pays⁷¹. Jean-Marc Roirant a également rappelé que, selon lui, le manque de financement compliquait la structuration des mouvements d'éducation populaire au niveau européen en notant qu'il était difficile de se comprendre et de se rencontrer lorsque les traductions et les déplacements qui sont coûteux ne sont pas pris en charge.

Enfin, de nombreux mouvements d'éducation populaire travaillent sur la dimension internationale (ATD Quart Monde, les Cémea, Attac, etc.). Ce travail prend des formes variées qui ont évolué avec le temps : échanges internationaux, voyages d'études, actions de solidarité internationale, chantiers internationaux de jeunes, volontariat international, aide au développement, manifestations culturelles internationales, échanges d'animatrices et d'animateurs, échanges de professionnels etc. Le CESE a d'ailleurs consacré un avis à cette question⁷². En Europe, des projets à caractère éducatif, culturel ou humanitaire favorisent les rencontres et donc une meilleure connaissance mutuelle. Ils contribuent à une construction européenne et citoyenne des questions sociales, culturelles, économiques et environnementales.

⁶⁹ Audition de Jean-Marc Roirant, président du Forum civique européen, au CESE, le mercredi 24 octobre 2018.

⁷⁰ Article 2 du traité sur l'Union européenne : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

⁷¹ L'objectif de ces deux programmes est de décourager les discriminations, combattre les violences faites aux enfants et aux jeunes, promouvoir l'égalité hommes-femmes et améliorer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

⁷² *La mobilité des jeunes*, avis du Conseil économique, social et environnemental dont le rapporteur est M. Jean-François Bernardin, mercredi 16 novembre 2011.

B - Un contexte multiforme

Véritable mosaïque, l'éducation populaire se caractérise par la diversité de ses actrices et acteurs, de ses champs d'intervention, de ses publics... Elle reconnaît à chacune et à chacun la volonté et la capacité de progresser, de se développer à tous les âges de la vie et elle ne saurait être réduite à un rôle de réparation sociale.

L'éducation populaire s'adresse naturellement et indifféremment à tous les publics, avec une volonté de brassage, ce qui ne l'empêche pas de porter une attention particulière aux plus fragiles qui ne trouvent pas leur place dans la société afin de contribuer à leur fournir les outils, les clefs de compréhension pour lutter contre les discriminations qui les touchent. Elle est un levier pour lutter contre les inégalités. Elle fait œuvre de mixité sociale.

Néanmoins, les missions même de certains organismes les amènent à cibler un public en particulier. Ainsi les mouvements de jeunesse et les syndicats étudiants s'adressent aux jeunes. Il existe une distinction entre les organisations dites de jeunes, animées et dirigées par des jeunes (de moins de 30 ans - UNEF, FAGE, MRJC, JOC...) et les organisations de jeunesse qui regroupent l'ensemble des organisations agissant en direction des jeunes mais pas nécessairement dirigées par eux. De l'autre côté du spectre de l'âge, certains mouvements s'adressent essentiellement aux seniors comme l'Université Inter-âges. Au croisement de ces deux types de structures, certaines associations misent sur l'intergénérationnel, comme Lire et Faire Lire dont l'action vise à permettre à des plus de 50 ans de partager leur plaisir de la lecture avec des enfants.

De leur côté, des associations ou fondations accompagnent les plus précaires, luttent contre les inégalités et promeuvent les droits de l'homme : ATD Quart Monde, le Secours Populaire Français, les restos du cœur... Des associations et fondations agissent également auprès de personnes en situation de handicap : l'Association des Paralysés de France (APF-France Handicap), APAJH...

Par ailleurs, les organisations syndicales participent largement au développement des valeurs de l'éducation populaire à travers leurs dispositifs de formation et leur rôle dans les comités d'entreprise, intégrés aujourd'hui dans les comités sociaux et économiques, au profit des salariées et salariés et de leurs familles. Il faut regretter que la réglementation ne permette pas l'élargissement du champ des bénéficiaires de ces prestations.

1. Une diversité et une transversalité des champs d'intervention

L'éducation populaire est multiforme et peut s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire. Elle s'intéresse aussi bien aux questions de santé, de prévention, d'éducation, d'engagement citoyen, de petite enfance, de culture qu'aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, etc. Son rôle est majeur dans certains secteurs de l'action publique comme celui des politiques de jeunesse et du temps libre par exemple.

1.1. L'éducation et la formation

Les débuts de l'éducation populaire sont étroitement liés aux questions d'éducation et de formation. L'éducation et la formation ne sont pas perçues comme une fin en soi mais comme un socle de connaissances, de compétences et de valeurs sur lequel chacun peut s'appuyer pour agir seul ou avec d'autres. L'un des enjeux est de reconnaître l'éducation populaire comme un acteur éducatif à part entière et de voir comment ses modalités pédagogiques, bien souvent innovantes et bienveillantes peuvent être mises en pratique au sein de l'Éducation nationale. Le système de formation français ne pouvant pas se réduire à sa seule dimension scolaire. C'est en effet un des éléments important de la réflexion, celui de l'articulation éducations formelle et non formelle, qui révèle toute la modernité des solutions d'éducation populaire. Intégrer ces solutions pédagogiques et innovantes, c'est répondre à au moins trois enjeux pour une école qui ne soit pas le lieu de la reproduction des inégalités, enjeux que le CESE a traités dans plusieurs avis : celui d'aller vers des méthodes d'apprentissage et d'évaluation basées sur la diversité des savoirs être, la confiance, la coopération et le droit à l'erreur, celui de s'appuyer sur l'éducation populaire pour favoriser des apprentissages qui sortent de la classe et enfin celui de trouver dans les méthodes d'éducation populaire, les leviers d'une éducation qui attache autant d'intérêt à l'acquisition de savoirs fondamentaux qu'au développement personnel des élèves et à la confiance en soi, dont l'importance a été rappelée dans l'avis « *Orientation des jeunes* ».

Des mouvements d'éducation populaire répondent aussi à une demande de loisirs cognitifs, de loisirs et de temps libres, qui peuvent être des temps d'apprentissage. L'essor des universités populaires s'est inscrit dans cette dimension en France mais aussi en Allemagne, en Belgique, en Suède, etc. Comme l'a souligné Jean-Claude Richez⁷³, ces universités qui avaient pratiquement disparu du secteur de l'éducation populaire émergent à nouveau et réaffirment leur rôle. L'Association des Universités Populaires de France, créée en 1987 à Avignon, participe de ce renouveau.

Lors de son audition, Luc Cazaillon⁷⁴ a rappelé que les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) ont été créés en 1937, au moment du Front Populaire, afin de se consacrer en particulier à la formation initiale et continue

⁷³ Audition de M. Jean-Claude Richez, historien et spécialiste des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, au CESE le mardi 2 octobre.

⁷⁴ Audition de M. Luc Cazaillon, directeur général des Ceméa, au CESE, le mercredi 7 novembre 2018.

des personnes qui vont encadrer les jeunes qui se rendent par exemple dans les colonies de vacances. Au sein des CEMEA, les futurs cadres ont la possibilité de s'entraîner, d'expérimenter de nouvelles méthodes éducatives, de réfléchir à l'organisation de la vie collective et quotidienne des jeunes, à l'aménagement des espaces et des lieux de vie, etc. L'action des CEMEA s'inscrit dans le sillage de l'éducation nouvelle et cherche à créer les conditions pour que l'apprenant soit au cœur de la démarche éducative et puisse exprimer ses attentes, ses besoins, etc.

Les mouvements d'éducation populaire sont aussi présents dans le domaine de l'éducation aux médias et de l'information. Par exemple, le Bondy Blog qui organise, depuis 2007, deux fois par mois dans ses locaux des Masterclass animés par des professionnels des médias. D'autres acteurs mènent aussi ce type d'actions comme Radio Bip à Besançon, Radio Méga à Valence, les Têtes de l'Art à Marseille, etc.

1.2. La citoyenneté et la promotion des droits fondamentaux

La citoyenneté est une dimension intrinsèque de l'éducation populaire et concerne tous les âges de la vie. Dans l'espace politique et associatif français, l'émergence de l'éducation populaire est liée durant la deuxième moitié du XIXe siècle à la promotion de la République. L'éducation est alors placée au cœur d'un programme d'émancipation du peuple visant à le rendre « apte » à l'usage de ses droits politiques⁷⁵. Le citoyen ou la citoyenne doit être éduqué contre les anciens préjugés, les croyances religieuses « surannées », les superstitions, les localismes, les intérêts particuliers⁷⁶. L'école laïque incarne ce programme, et les mouvements d'éducation populaire précèdent et accompagnent son action. Il s'agit notamment après la disparition des deux premières Républiques d'éduquer au suffrage universel qui ne se résume pas à aller déposer un bulletin dans une urne. C'est être capable de choisir entre des options différentes sur la manière de vivre en commun. Ainsi au moment du congrès de 1881 de la Ligue de l'enseignement, Jules Ferry insiste sur la vocation à « former des majorités conscientes » qui se trouve au cœur du projet d'éducation populaire. De son côté, Jean Guéhenno affirmera à la fin du régime de Vichy : « *En 1940, la République est morte de n'avoir pas enseigné la République* ».

Aujourd'hui les citoyens et les citoyennes sont face à des choix difficiles et complexes dans une société "en métamorphose"⁷⁷. Les partis politiques comme toutes les organisations de la société civile sont interrogés par des attentes sociétales plus individualisées et plus exigeantes en matière de démocratie. A côté de la famille, de l'Éducation nationale et d'autres acteurs, les mouvements d'éducation populaire jouent toujours un rôle majeur. Ils leur permettent de comprendre le monde, de "vivre ensemble" et d'agir dans une société dont la diversité s'exprime beaucoup plus qu'auparavant.

⁷⁵ Cortesero Régis, 2012, *Éducation populaire et animation*, fiche repère de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

⁷⁶ C. Nicolet, 1982, *L'idée républicaine en France*. Essai d'histoire critique, Paris, Gallimard.

⁷⁷ *Eloge de la métamorphose*, par Edgar Morin, journal Le monde, 9 janvier 2010.

De meilleures articulations ou collaborations entre ces différents acteurs restent à imaginer que ce soit par exemple dans le cadre de la mise en œuvre du Service national universel (SNU) dont le caractère obligatoire fait débat et auquel les organisations étudiantes et des mouvements de jeunes s'opposent, du parcours citoyen ou du développement du service civique. Dans l'étude, *Service civique : Quel bilan ? Quelle perspective ?*⁷⁸, le CESE a rappelé que « *Le Service Civique est un dispositif d'engagement, de citoyenneté et de mixité sociale qui doit rester volontaire et être davantage valorisé en [...] renforçant les formations civiques et citoyennes, et les rendant plus interactives entre les jeunes* ».

De même, comme l'a souligné M. François Mandil⁷⁹, au sein de l'Éducation nationale, de l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Or ce parcours manque singulièrement d'impulsion et de moyens pour être efficient. Donner des droits pour exercer la citoyenneté suppose qu'il y ait des espaces de citoyenneté, de démocratie réelle qui soient mis en place au niveau des établissements scolaires. L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), créée en 1991, promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus. Elle rassemble 400 villes, départements et régions, ainsi que 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

D'autres acteurs se situent à l'interface de l'éducation populaire et du travail social comme « *Pas sans nous* », « *Alliance citoyenne* », les programmes Pouvoir d'agir mis en place par les centres sociaux, etc. Lors de son audition, Aline Coutarel⁸⁰ a souligné que le mouvement rural de jeunes chrétiens est une association « politisante » dans la mesure où il veut former des jeunes citoyens, les mettre en situation de comprendre le monde qui le entoure, de pouvoir agir sur lui, de pouvoir prendre la parole et s'exprimer, etc. Elle a rappelé que le rapport d'orientations 2014-2021 du MRJC s'intitule « *Oser agir et transformer la société* ».

L'éducation populaire contribue à rendre réelle l'égalité des droits pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes. Elle doit faire descendre ces droits « *des frontons des édifices publics* » pour qu'ils puissent être partagés par toutes et tous de sorte qu'ils ne finissent pas par être disqualifiés ou remis en cause. Les mouvements d'éducation populaire sont ainsi un des outils pour lutter contre les populismes en France et en Europe car la démocratie est périssable. Elle s'affaiblit lorsque les citoyens et les citoyennes expriment une défiance généralisée à l'égard des institutions qui l'incarnent, des corps intermédiaires, des partis politiques, etc. Ces derniers, qui contribuent à l'appropriation de la chose publique et au partage d'une culture politique, se sont pour certains construits comme acteurs de l'éducation populaire et utilisateurs de ses méthodes même si c'est moins vrai aujourd'hui.

⁷⁸ *Service civique : Quel bilan ? Quelle perspective ?*, étude du CESE dont les rapporteurs sont M. Julien Blanchet et M. Jean-François Serres, 24 mai 2017.

⁷⁹ Audition de M. François Mandil, président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), au CESE le mercredi 26 septembre 2018.

⁸⁰ Audition de Mme Aline Coutarel, présidente du mouvement rural de jeunesse chrétienne, au CESE, le mardi 2 octobre 2018.

1.3. La culture et l'accès aux œuvres et à la création artistique

L'éducation populaire entretient des relations fortes avec la culture, l'accès du plus grand nombre aux œuvres et à la création artistique et les pratiques artistiques. La culture sous toutes ses formes est un élément constitutif de l'éducation populaire. Comme l'a souligné le philosophe Jean Lacroix, « *La culture, c'est ce qui permet aux humains de se situer* », dans une histoire, une trajectoire, dans un environnement mais aussi dans une perspective, un devenir que chacun peut façonner de manière individuelle et collective.

Les liens entre éducation populaire et culture sont anciens et faits de ruptures. Ainsi, sous le gouvernement du Front populaire, une politique culturelle à vocation éducative et populaire est mise en œuvre. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-arts, réorganise le théâtre et soutient le cinéma en lançant une politique de construction de salles populaires. Plusieurs musées populaires sont ouverts à Paris : le palais de la Découverte, le musée de l'Homme au Trocadéro, le département des Arts et Traditions populaires. La création du festival d'Avignon en 1947 par Jean Vilar s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et de nombreux instructeurs de l'éducation populaire ont contribué à cette création. Au moment de la création des Maisons de la Culture dans les années soixante, André Malraux, premier ministre de Affaires culturelles, écarte du domaine culturel l'éducation populaire et considère que ces Maisons de la culture vont suppléer une de ses missions fondatrices : la transmission culturelle. Il y a donc à ce moment-là une rupture par le refus des dispositifs pédagogiques et de la médiation dans l'accès à la culture. Ce n'est qu'à partir des années soixante-dix, que des liens s'établissent progressivement entre le ministère de la Culture et l'éducation populaire et jettent les bases d'une collaboration reposant par exemple sur la professionnalisation du réseau culturel de certains mouvements de l'éducation populaire, la création de postes Fonjep-culture, etc. En 1998, la signature d'une première charte Culture-Éducation populaire reconnaît institutionnellement le rôle privilégié des acteurs de l'éducation populaire dans la diffusion du savoir et le développement des pratiques artistiques et culturelles. Huit fédérations sont signataires de cette charte : Peuple et Culture, les Ceméas, les Francas, la Ligue de l'enseignement, les Foyers ruraux, la fédération des MJC, Leo Lagrange, Cirasti, bientôt rejointes par les Centres sociaux, la confédération des MJC et l'UFCV. Depuis lors, des conventions pluriannuelles se succèdent avec chacune de ces fédérations signataires, les reconnaissent comme des acteurs culturels professionnels contribuant à la démocratisation culturelle mais aussi à la démocratie culturelle. De même en 1999, comme l'a souligné lors de son audition Mme Marie-Claire Martel⁸¹, la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (Cofac) « *naît de la volonté de placer les associations de la culture et de la communication au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui, à la croisée des chemins du patrimoine et de la création, dans l'esprit de l'éducation populaire et comme facteurs essentiel de lien social* ».

Dans son rapport et avis, *Vers la démocratie culturelle*, le CESE souligne la proximité entre l'éducation populaire et la démocratie culturelle qui « *englobe et met*

⁸¹ Audition de Mme Marie-Claire Martel, présidente de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (Cofac), au CESE, le mercredi 24 octobre.

*en cohérence des leviers d'intervention traditionnels utilisés dans les politiques culturelles avec d'autres, relativement nouveaux. Trois axes sont ainsi concernés : la participation et la co-construction des politiques culturelles ; l'animation et la médiation culturelles ; les pratiques artistiques en amateur. S'appuyant toujours sur une politique de démocratisation pour favoriser l'accès de chacune et chacun à la culture mais déployant un potentiel d'action plus important, la démocratie culturelle a pour ambition de participer à l'émancipation des citoyennes et des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion et donne à toutes et à tous un accès au patrimoine et la possibilité de participer à la vie de la cité ».*⁸²

1.4. La solidarité

Être solidaire pour le bien commun c'est se mobiliser indépendamment du statut, des origines, du genre, des convictions, etc. des personnes, c'est aller au-delà des affinités ou des intérêts particuliers. C'est le choix de l'éducation populaire qui a toujours été ouverte sur la société.

De nombreux mouvements œuvrant dans le domaine de la solidarité et de la promotion des droits de l'homme revendiquent ainsi leur appartenance à l'éducation populaire : ATD Quart Monde, Secours Populaire, Restos du cœur, association Coallia... Cette dernière mène des actions en faveur de l'accueil des migrants et en particulier des mineurs étrangers. Mmes Marie-Aleth Grard et Isabelle Bouyer, lors de leur audition⁸³, ont rappelé que dès la création d'ATD Quart Monde, Joseph Wresinski, a souhaité que ce mouvement soit fondé pour et avec des personnes très pauvres. L'idée est alors de changer la société pour une inclusion pleine et entière des plus pauvres relégués aux marges de notre société. ATD Quart Monde est donc un mouvement d'éducation populaire qui conçoit toutes ses actions en interaction permanentes avec les plus pauvres. Une interaction qui peut aller jusqu'à un choix militant des « volontaires permanents » de vivre avec les plus pauvres. L'action sur le terrain tout comme le plaidoyer politique sont très importants et se nourrissent l'un de l'autre. Depuis 1972, ATD quart-monde organise des Universités populaires Quart-Monde. Ce sont des lieux de dialogue et de formation réciproque entre des adultes vivant en grande pauvreté et d'autres citoyens et citoyennes qui s'engagent à leurs côtés. Tous viennent pour apprendre les uns des autres, en confrontant leurs expériences et leurs savoirs propres. Dans ces rencontres, chacun est mis en capacité d'exprimer une opinion ou une pensée, en la confrontant à celles des autres. De ce croisement des regards, des paroles ou des savoirs entre les participants naît une pensée neuve, riche des diversités de ceux qui la créent, indispensable à l'élaboration d'un projet de société vraiment inclusif et démocratique. L'université populaire Quart Monde - où les personnes les plus pauvres prennent d'abord la parole sur le sujet traité avant les personnalités invitées - est aussi un espace de formation au militantisme.

Un autre aspect de la construction d'une société respectueuse de toutes et de tous, sous l'angle politique, économique, social et humain est le développement

⁸² Vers la démocratie culturelle, rapport et avis du CESE dont Mme Marie-Claire Martel est la rapporteure, novembre 2017, page 6.

⁸³ Audition de Mme Marie-Aleth Grard et de Mme Isabelle Bouyer, membre de la délégation nationale d'ATD-Quart monde, au CESE le mardi 6 novembre 2019.

solidaire. Axée sur les initiatives de développement local, l'économie solidaire organise l'insertion par l'économie, le commerce équitable, le tourisme solidaire, les systèmes d'échanges locaux (SEL)... Ce type d'action est, par sa pédagogie de la solidarité avec l'autre, une démarche d'éducation populaire. Créée en 1998, se proclamant en faveur d'une économie solidaire et d'un commerce équitable, Attac travaille à l'émergence « d'alternatives » aux règles internationales de l'économie libérale mondialisée. Au cours de leur audition⁸⁴, Mmes Annick Coupé et Nolwenn Neveu ont rappelé que « *la stratégie d'Attac se décline autour de trois pratiques et réflexions fondamentales : l'éducation populaire pour une rupture avec les politiques néolibérales et un dépassement du capitalisme et du modèle patriarcal ; l'engagement dans des expériences de transition ; la désobéissance non violente* »⁸⁵.

1.5. La pratique d'activités physiques et sportives

De nombreux mouvements d'éducation populaire existent dans le secteur de la pratique d'activités physiques et sportives ou utilisent ces activités dans un but pédagogique. Pour ces mouvements, les activités physiques et sportives participent pour chaque individu à la maîtrise de son corps mais impactent aussi sa vie sociale, affective, intellectuelle, etc. Le sport, comme jeu avec des règles, un apprentissage, une organisation, un arbitrage, peut contribuer à l'émancipation de l'individu. Il lui permet de prendre conscience de ses capacités et de son potentiel, de respecter les règles comme ses adversaires, d'accepter la défaite, de reconnaître ses erreurs, de maîtriser ses émotions ou encore de prendre des responsabilités.

Comme le déclare Amina Essaïdi, responsable du Chantier milieux populaires à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), "*Le développement du sport amateur est un enjeu d'éducation populaire.*" Ses participantes et participants construisent collectivement leurs démarches et leurs savoirs avec les animateurs sportifs afin de pouvoir exprimer leur identité, leur histoire, à travers l'activité physique. La FSGT est une fédération omnisport d'éducation populaire créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme. Alors que selon Yves Raibaud, le sport n'échappe pas à la division sexuée des rôles, elle développe des activités pour toutes et tous, émancipatrices, à tous les âges de la vie, compétitives et non compétitives en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population. Il s'agit en particulier de compétitions éducatives (où l'on cherche vraiment à progresser ensemble), de formations sur le tas (où l'on part de son expérience sur le terrain pour se former), d'innovations (qui visent à adapter le sport aux pratiquants), de solidarités (sans oublier personne).

De même les associations membres de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), fédération multisports créée en 1928, sont

⁸⁴ Audition de Mme Annick Coupé, secrétaire générale d'Attac et de Mme Nolwenn Neveu, responsable de la commission Formation et éducation populaire à Attac.

⁸⁵ Rapport d'orientation d'Attac, les axes de travail pour la mandature 2016/2019, juin 2016.

garantes de l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, la laïcité et la citoyenneté. Il s'agit d'un sport où sont adaptées sans cesse les règles, les formats, les pratiques pour mettre le citoyen au centre des préoccupations. Le CESE dans son avis *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives*⁸⁶ a insisté sur la nécessité de « co-construire » les projets avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés pour bien prendre en compte l'offre existante et les besoins.

1.6. La prévention et l'éducation à la santé et à la sexualité

Les liens entre prévention, éducation à la santé et à la sexualité, d'une part, et éducation populaire, d'autre part, sont nombreux et existent depuis très longtemps. En effet, la question de la santé des citoyens, et particulièrement des enfants et des jeunes, occupait une place importante dans la plupart des mouvements d'éducation populaire pionniers au début et au cours du XIXe siècle partant du constat de l'état sanitaire déplorable des familles pauvres⁸⁷. L'action des œuvres caritatives des congrégations, très imprégnée de considérations morales et religieuses, visait clairement à peser positivement et durablement sur la santé des jeunes. Sur ce plan, l'éducation à l'hygiène corporelle, la prévention de maladies comme la tuberculose, la lutte contre l'alcoolisme, en constituent principalement le contenu. Dans les moyens utilisés, « la cure de grand air » occupait une place importante ainsi que les exercices physiques. La doctrine hygiéniste allait imprégner la conception des militants des courants mouvements de l'éducation populaire jusque dans l'ordinaire de la vie des patronages et des colonies de vacances. À l'origine, ces dernières avaient même clairement un rôle sanitaire et participaient à des dispositifs comprenant les sanatoriums, les préventoriums, les aériums et autres cures infantiles de plein air. En France, certaines associations, comme l'*Hygiène* par l'exemple, s'impliquaient simultanément dans les colonies de vacances et dans d'autres formes d'action sanitaire.

Les mouvements d'éducation populaire continuent de se préoccuper de la prévention et de l'éducation à la santé et à la sexualité. Ils se sont investis dans la santé bucco-dentaire, la prévention des conduites à risque, la lutte contre les addictions, l'information sur les IST, la prévention du VIH et, plus récemment, la lutte contre l'obésité. Dans le domaine de l'éducation à la santé et à la sexualité, des associations comme Aides et Act-up sont actives. Lors de leur audition⁸⁸, Mme Véronique Séhier et Mme Caroline Rebhi, coprésidentes du planning familial, ont rappelé que cette organisation a été créée en 1956 sous le nom de La maternité heureuse à une époque où la contraception était interdite, où la publicité en faveur de la contraception était punie par la loi et où avorter pouvait mener à la prison. Au départ, l'objectif du Planning Familial est centré sur l'accès à la contraception en mettant à disposition de façon illégale des moyens contraceptifs provenant de Suisse ou d'Angleterre. La démarche originale consistait à rassembler des personnes, des

⁸⁶ *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives*, avis du CESE dont les rapporteuses sont Mme Muriel Hurtis et Mme Françoise Sauvageot, juillet 2018.

⁸⁷ *Éducation populaire, éducation pour la santé : quels liens ?* Olivier Douard, Sociologue, Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (Leris) in *La santé de l'homme*, n° 405- janvier-février 2010.

⁸⁸ Audition de Mme Véronique Séhier et Mme Caroline Rebhi, coprésidentes du planning familial, au CESE, le mardi 23 octobre 2019.

couples, des médecins, etc. et à organiser des groupes de paroles pour connaître besoins, attentes et problèmes, et y répondre de façon pratique et collective. C'est aussi une façon de porter une parole politique sur ces questions afin de faire évoluer la société. Cette dimension de l'éducation par les pairs est très importante en matière d'éducation à la santé et à la sexualité. Depuis la légalisation de la contraception et de l'avortement, le Planning familial poursuit ses actions. Il intervient par exemple, dans le cadre de la politique éducative de santé et de l'éducation à la sexualité au sein des établissements scolaires, en leur proposant des projets sur l'éducation à la sexualité, l'information en matière d'accès à la contraception ou à IVG, la lutte contre les stéréotypes de genre, les comportements sexistes et homophobes. Dans ces situations, le Planning Familial intervient avec un membre de l'équipe éducative, en général l'infirmière ou infirmier scolaire ou le CPE (Conseillère ou Conseiller Principal d'éducation). C'est en partant des problématiques exprimées par les jeunes que sont construits les projets dans une démarche de co-construction.

1.7. L'accueil de la petite enfance et la parentalité

Véritable enjeu de service public et d'égalité entre les femmes et les hommes et de partage de la parentalité au sein des familles, l'accueil des 0-3 ans appelle une politique de la petite enfance au service des familles qui sache allier qualité et proximité. De nombreux mouvements d'éducation populaire organisent cet accueil. Ainsi au cours de son déplacement pour visiter la Maison de Ther, la section de l'éducation, de la culture et de la communication a visité la crèche intégrée dans ce projet mis en œuvre par la Ligue de l'enseignement.

D'autres associations sont également impliquées dans ce type d'accueil comme la Fédération Léo Lagrange qui gère de nombreuses structures « *petite enfance* ». Les équipes « *petite enfance* » mettent en œuvre au quotidien un projet pédagogique qui favorise la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie des enfants et qui garantit la "sécurité affective" dont ils ont besoin. La Fédération et ses professionnels, femmes et hommes, ont l'ambition de faire de ces espaces d'accueil de véritables lieux de vie, de partage, de solidarité et de proximité. Ces établissements sont également des lieux d'apprentissage contribuant au lien social et à l'inclusion de toutes et tous. Les équipes veillent à la cohérence éducative avec la famille et sont attentives à l'intégration de l'établissement dans son territoire. Ce sont autant d'éléments qui illustrent combien l'économie sociale et les valeurs de l'éducation populaire ont leur place dès les premiers mois.

La conférence de la famille du 12 juin 1998 a reconnu le soutien à la parentalité comme une priorité nationale et créé les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) par la circulaire interministérielle du 9 mars 1999. Le REAAP réunit les partenaires et les parents qui, dans leur travail, leur action et leur implication souhaitent offrir à tous les parents des espaces de parole, d'écoute, d'échanges et de conseils autour de leurs préoccupations, leur quotidien, leur envie d'agir pour le bien-être de leur enfant.

1.8. Les loisirs éducatifs et les vacances

Les mouvements d'éducation populaire sont présents depuis toujours dans le domaine des loisirs éducatifs et des vacances. Ainsi la JPA (Jeunesse au Plein Air) qui regroupe la plupart des structures laïques organisant des accueils collectifs de mineurs (ACM) et l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air), tête de réseau du tourisme social et solidaire, toutes deux reconnues d'utilité publique, se revendiquent comme des acteurs historiques de l'éducation populaire. Ces séjours favorisent le brassage culturel et social, permettent une expérience de vie collective et constituent pour les participantes et participants un espace de découverte et d'épanouissement. Ils sont aujourd'hui en concurrence directe avec d'autres acteurs privés dans un secteur qui devient de plus en plus marchand.

Tous les ans, plusieurs centaines de milliers d'enfants partent en accueils collectifs de mineurs (ACM) : avec ou sans hébergement, en centres de vacances, en colonies de vacances, en centres de loisirs, en centres aérés ou en accueils de scoutisme.

Les colonies de vacances sont en crise depuis les années quatre-vingt-dix. Plusieurs facteurs concourent pour expliquer cette crise. Ils relèvent à la fois de l'évolution des demandes des familles et des enfants, de l'organisation des centres et de la baisse de l'intervention publique : par exemple, des temps de séjour plus courts car les parents se sépareraient moins longtemps de leurs enfants, le coût, des craintes sur la qualité de l'animation, la peur des affaires de pédophilie, etc. Le développement des normes apparaît aussi comme un facteur explicatif de l'augmentation des coûts avec pour conséquence la fermeture ou la vente par certaines associations d'éducation populaire ou certaines communes des résidences destinées aux vacances faute de moyens financiers pour les mettre aux normes. La situation devient préoccupante. Au cours de son audition, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a déclaré qu'il souhaitait pouvoir être « *le ministre du renouveau des colonies de vacances* ».

L'évolution de l'environnement réglementaire peut aussi avoir des conséquences négatives pour les acteurs de l'éducation populaire du secteur des loisirs éducatifs et des vacances. Ainsi la transposition de la directive européenne du 25 novembre 2015 dite « *Directive Travel* » en droit français par l'ordonnance du 20 décembre 2017 a été source d'incertitudes. Cette directive a notamment pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection des voyageurs au regard des risques, tant physiques que financiers, liés aux activités de voyages et de séjours. Mais sa transposition a conduit à supprimer de la liste des organismes exclus de l'obligation d'immatriculation, à l'article L. 2011-18 du Code du Tourisme, les associations et organismes sans but lucratif organisant des Accueils collectifs de mineurs (ACM), les obligeant ainsi notamment à justifier d'une garantie financière suffisante et d'une assurance garantissant les conséquences financières de la responsabilité civile professionnelle. En mai 2018, comme l'a rappelé Jacques Durand lors de son audition⁸⁹, la mobilisation de l'association Jeunesse au Plein Air et de l'UNAT aura permis, à l'Assemblée nationale, au ministre de l'Éducation nationale de confirmer l'exclusion

⁸⁹ Audition de M. Jacques Durand, président de l'association Jeunesse au plein air, au CESE, le mercredi 7 novembre.

du champ de la directive Travel des ACM organisés sur le territoire national par les associations et fédérations agréées (agrément Jeunesse et éducation populaire, agrément Sport, agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public), reconnaissant ainsi la singularité de structures qui ne relèvent pas de l'industrie du tourisme ou des loisirs marchands.

Cette singularité est mise en concurrence avec de nouveaux acteurs privés à but lucratif qui sont apparus dans le domaine des loisirs éducatifs et des vacances et proposent des séjours ou des activités sans lien avec la démarche ou les valeurs de l'éducation populaire. L'accent est davantage mis sur le contenu des activités que sur ce qu'elles peuvent apporter aux personnes en termes d'émancipation, de pouvoir d'agir, de prise de responsabilités, d'autonomie, etc.

1.9. L'éducation à la nature et à l'environnement

Depuis la fin des années 1990, les questions liées à la nature et à l'environnement ont été mieux prises en compte par les mouvements d'éducation populaire. Ces derniers ont multiplié les actions autour de ces problématiques, avec cependant des nuances reflétant les sensibilités des différents mouvements⁹⁰.

Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) insistent plus sur le développement de projets éducatifs autour de la préservation de l'environnement et de l'éducation à la consommation. Leurs actions s'inscrivent dans la tradition de l'éducation nouvelle dont l'objectif est de définir les modalités des relations entre les personnes et ce qui les entoure, qu'il s'agisse des autres hommes ou de l'environnement urbain ou naturel.

Ainsi, la Ligue de l'enseignement met l'accent sur l'accompagnement de l'ensemble des acteurs éducatifs et sur des enjeux comme l'approvisionnement alimentaire et énergétique des établissements scolaires, les trajets entre le domicile et l'école, l'utilisation de produits issus de l'agriculture ou de l'industrie locale, etc. Elle inscrit son action autour de l'école comme institution d'autant que depuis la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle est aussi très engagée sur la labellisation des accueils de loisir CED pour citoyenneté / environnement / développement durable. Créé en 1992, ce label concerne autant les activités éducatives proposées par les centres d'accueil (éducation à la nature, à une alimentation saine, sensibilisation à la solidarité...), leur fonctionnement (énergie renouvelable, tri des déchets, gestion durable du bâtiment...) que leurs liens au territoire (collaboration avec les habitants, les associations locales, les collectivités et l'ensemble des acteurs territoriaux)⁹¹.

⁹⁰ Richez Jean-Claude, 2012, *Développement durable, environnement, jeunesse et éducation populaire*, fiche repère de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

⁹¹ *L'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la refondation de l'école*, 2014.

Autour des enjeux éducatifs, les mouvements d'éducation populaire viennent croiser très souvent la démarche des mouvements environnementalistes qui accordent aussi une grande place à l'éducation des jeunes à l'environnement. Ainsi comme l'ont rappelé Rachel Louiset et Mme Frédérique Resche-Rigon⁹², parmi les multiples actions mises en place, par France nature environnement, dans le cadre de l'éducation à la nature et à l'environnement, l'action "*sentinelles de l'environnement*" s'inscrit bien dans le champ de l'éducation populaire notamment dans sa volonté d'augmenter la capacité d'agir des citoyens impliqués et de développer leur autonomie. Partant du constat que les associations de protection de la nature et de l'environnement ont peu de moyens face aux multiples agressions subies par l'environnement, le dispositif "*sentinelles de l'environnement*", mis en œuvre dans certaines régions, a pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'encourager les citoyens à s'impliquer pour la préservation de l'environnement⁹³. Ils sont ainsi invités à signaler une atteinte à l'environnement : un dépôt sauvage de déchets, une pollution d'un cours d'eau, etc. La personne qui signale une atteinte devient alors "*une sentinelle de l'environnement*". En Rhône-Alpes, le signalement s'effectue auprès de la FRAPNA qui met à disposition de la sentinelle des outils informatifs pour l'aider à développer ses compétences, sa capacité d'agir, en l'aidant à mieux appréhender les contextes et enjeux des dommages à l'environnement constatés. De même des formations thématiques sont proposées chaque année pour approfondir un sujet et gagner en autonomie. Ainsi les sentinelles peuvent mieux contribuer à la prévention des atteintes à l'environnement, en particulier concernant leur implication dans les consultations publiques et assurer un suivi lors des projets d'aménagement du territoire.

Dans son avis *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*⁹⁴, le CESE constate que "*la plupart des citoyens sont confrontés ou sensibilisés aux enjeux environnementaux. Mais les enseignements concrets, traduisibles en actes dans la vie quotidienne, restent difficiles*". Il propose en conséquence un ensemble de préconisations pour développer le pouvoir d'agir en faisant "*des consommateurs et des citoyens des acteurs avertis tout au long de la vie*".

1.10. La technologie, les sciences et le numérique

Pour permettre à chacune et chacun de mieux comprendre le monde qui l'entoure et y trouver sa place, des mouvements d'éducation populaire favorisent l'accès aux savoirs technologique et scientifique, s'inscrivant dans le sillage de Nicolas de Condorcet, référence historique de l'éducation populaire mais aussi grand mathématicien et contributeur de l'Encyclopédie. Dans une société de plus en plus technologique avec des bons et des mauvais aspects, l'éducation populaire contribue à mettre cette technologie au service de l'humain et non l'inverse.

⁹² Entretien privé de Mme Rachel Louiset et de Mme Frédérique Resche-Rigon de France Nature Environnement, au CESE, le mardi 4 décembre 2018.

⁹³ France nature et environnement, Découvrir ensemble et partout la nature et l'environnement, des expériences éducatives dans les territoires, page 9.

⁹⁴ *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*, avis du CESE dont les rapporteurs sont MM. Alain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin, novembre 2013, page 30.

Dans le domaine de la promotion de la culture scientifique, le gouvernement du Front populaire a été particulièrement actif. En 1937, à l'occasion de l'Exposition universelle dite internationale « Arts et techniques appliqués à la vie moderne », l'exposition temporaire « le Palais de la découverte » voit le jour sous l'impulsion de Jean Perrin qui souhaite « *montrer la science en train de se faire* », « *rendre manifeste la part de la science dans la civilisation* » et « *sortir la science des laboratoires* ». La fermeture du Palais de la découverte était programmée après la fin de l'exposition universelle de 1937 mais devant le succès, le gouvernement du Front populaire le pérennise par décret. L'ouverture du musée des Arts et des traditions populaires ainsi que du Musée de l'Homme à Paris participent de ce mouvement.

À partir de la décennie 1960, s'inscrivant dans cette filiation, des lieux de médiation de connaissances et de pratiques scientifiques à visée pédagogique réapparaissent hors de l'univers scolaire et universitaire et souvent liés à l'histoire ou à la géographie d'un territoire : Association aéronautique et astronomique de France à Toulouse, le Futuroscope à Poitiers, le musée du Conservatoire national des arts et métiers, la Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette à Paris, ...⁹⁵. Cette cité avec le Palais de la Découverte constitue un établissement public dénommé Universcience dédié à la diffusion de la culture scientifique. Dans chaque région de France un centre de culture scientifique, technique et industriel participe à cette même mission.

Comme l'a souligné M. François Deroo, lors de son audition⁹⁶, le mouvement des Petits Débrouillards, fondé en 1986, est un réseau associatif d'éducation populaire qui agit en dehors ou en complément des systèmes éducatifs institutionnels. Ce mouvement cible tous les publics et plus particulièrement les jeunes, en développant la prise de conscience du caractère complexe des relations entre sciences et sociétés. Il le fait autour d'activités et d'expériences scientifiques et techniques. Aider à la découverte de toutes les sciences et technologies, à partir de l'expérimentation ludique et concrète, permet de rendre visibles des concepts ou des notions parfois abstraits et développer l'esprit critique des citoyens et citoyennes en questionnant les sciences et les technologies ainsi que leur rôle dans l'évolution de nos sociétés. Donner le goût de la démarche scientifique faite de curiosité, d'expérimentations, de recherche de vérité, de liberté d'initiative invite à prendre conscience de la portée et des limites de ses propres affirmations et à cultiver la pratique de l'échange, de la prise de parole et du débat.

D'autres associations comme l'association Planète sciences et ses délégations régionales proposent, dans le cadre des loisirs et du temps scolaire, des activités scientifiques et techniques à partir notamment de situations quotidiennes et des représentations initiales de chacune et chacun. Depuis 1992, la Fête de la science ouvre à une multitude d'associations des lieux de débats et d'expérimentations qui sont autant d'opérations de médiation scientifique. Enfin, on note l'essor des sciences participatives qui demandent par exemple de recueillir des données via Internet.

⁹⁵ Mignon Jean Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, La découverte, Alternatives sociales, page 220, juin 2018.

⁹⁶ Audition de M. François Deroo, directeur de l'association les petits débrouillards, le mardi 30 octobre 2018.

Le numérique est également devenu un domaine d'intervention de certains acteurs et actrices de l'éducation populaire avec une double dimension : d'une part contribuer à une maîtrise des données dont le CESE a souligné qu'il s'agissait d'un enjeu de citoyenneté et d'éducation et d'autre part agir pour la résorption des fractures numériques. Dans ce cadre, ils viennent en aide aux personnes en difficulté face à ce nouvel outil et luttent contre « l'illectronisme ». C'est aujourd'hui un défi majeur pour l'éducation populaire car la maîtrise de l'outil numérique est chaque jour un peu plus indispensable dans nos sociétés : services bancaires, transports, demande de logement, recherche d'emploi, accès à l'information, démarches de santé, énergie... De même, de la CAF à Pôle Emploi, en passant par la sécurité sociale, les impôts ou les préfectures, l'ère de l'administration 100 % numérique se déploie sans prendre en compte de façon satisfaisante toutes les difficultés (fracture numérique, illectronisme, etc.). La compréhension du monde et la citoyenneté éclairée passent désormais par cette maîtrise. Pour la Fonda : *« toutes les perspectives ouvertes de participation et de développement de la vie démocratique sont freinées par les inégalités d'accès à cet outil. Dans le monde associatif, qui ne veut laisser personne sur le bord de la route, il est important de rappeler cette donnée élémentaire qui doit tempérer les plus grands dynamismes, ou du moins leur rappeler cette obligation : accompagner et former !⁹⁷ »*. Ainsi, par exemple, Emmaüs Connect agit depuis 2013 pour que le numérique profite aussi à ceux qui en ont le plus besoin : les personnes en précarité considérant que le numérique offre une opportunité unique de multiplier ses capacités d'insertion.

L'éducation de la citoyenne ou du citoyen passe par sa capacité à se faire sa propre opinion et donc à faire preuve d'esprit critique. Si la démarche d'éducation populaire soutient la liberté de la presse dans sa capacité à diffuser de l'information, elle s'inscrit également dans une prise de distance, de confrontation des informations, de vérifications des sources... C'est pourquoi, dès leur apparition, les acteurs de l'éducation populaire ont privilégié l'éducation aux nouveaux médias (radio, puis la télévision, l'informatique puis le numérique). Par exemple, beaucoup ont été fortement impliqués dans l'aventure des radios libres dans les années 1980. Aujourd'hui encore plusieurs acteurs de l'éducation populaire développent, une éducation au bon usage des médias et des réseaux sociaux, à l'identification des "infox" qui sont aussi des enjeux importants de citoyenneté éclairée. Par exemple, le Bondy Blog, premier média tout en ligne français, est né au moment des révoltes urbaines de novembre 2005, après la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré. Son objectif est de raconter le quotidien de celles et ceux que l'on n'entend pas ou dont la parole est déformée, stigmatisée, minoritaire. Le CESE a formulé un ensemble de préconisations sur ce sujet⁹⁸. Le CESE a préconisé *"la nécessité de rappeler aux socionauts leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de leurs données"*. La défense des droits des socionauts est également promue par l'éducation populaire.

⁹⁷ Tribune Fonda n°230 – *Les associations dans un monde en transition – Numérique et démocratie* – juin 2016.

⁹⁸ *Avis Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?* dont les rapporteurs sont M. Gérard Aschiéri et Mme Agnès Popelin (2017). *Avis Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté* dont le rapporteur est M. Eric Pérès (2015).

2. Une pluralité d'actrices et d'acteurs

Ouverte à toutes et à tous, portée par toutes et par tous, l'éducation populaire est, par définition, incarnée par l'action développée par des structures collectives aux statuts très divers (associations, collectifs, fondations, CSE, syndicats, partis politiques...). C'est cette réalité qui fait aussi d'elle un espace unique où se croisent, se rencontrent, se confrontent, discutent et collaborent des organismes issus de milieux très divers.

Les associations en sont la forme la plus connue. Depuis 1901 « *les associations expriment une vitalité sociale sans cesse renouvelée. Elles sont devenues l'un des facteurs déterminants de la respiration civique de l'espace public* » explique Jean-Michel Ducomte⁹⁹. À but non lucratif pour celles qui se réclament d'éducation populaire, elles s'inscrivent dans une perspective de défense de l'intérêt général. Les associations bénéficient encore aujourd'hui très massivement d'une image très positive¹⁰⁰.

D'autres formes de structures sont nées dans les années 80 : les collectifs. Inspirés du monde associatif, refusant pour certains d'intégrer des structures organisées, ils offrent l'avantage d'être plus souples dans leur fonctionnement mais ont, en contrepartie, l'inconvénient d'être moins stables et pérennes. Collectifs d'associations, de citoyenne et citoyens, d'artistes, sont plus ou moins éphémères et plus ou moins entendus. Rompant les codes, ils sont souvent imaginatifs dans leur fonctionnement et n'hésitent pas à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation et de délibération comme ce fut par exemple le cas du phénomène Nuit Debout au printemps 2016.

Issus du monde ouvrier, les Comités d'entreprise, devenus aujourd'hui Comités Sociaux et Economiques (CSE)¹⁰¹, font également historiquement partie des acteurs de l'éducation populaire. Créés par la loi du 16 mai 1946, inspirés du "*programme Les jours heureux*" du Conseil national de la résistance, ils ont notamment assumé un rôle central de consultation et de suivi économique, financier et stratégique de l'entreprise mais ont aussi assuré la gestion des œuvres sociales au profit des salariés et de leurs familles. Ils ont joué un rôle majeur au cours des années 1950-70 dans la promotion des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, comme dans l'installation et l'animation d'équipements culturels, conformément au projet de société promu par les syndicats dont ils sont issus. Ainsi, au-delà de leur mission de défense des salariés, ils contribuaient à concrétiser la nécessité de donner à chacun le droit d'accès aux éléments de compréhension du monde par la culture, la rencontre, le débat. La fusion des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise, délégués du personnel, Comité hygiène, sécurité et conditions de travail)

⁹⁹ Jean-Michel Ducomte, président de la ligue de l'enseignement dans *La liberté de s'associer* (avec JM Roirant).

¹⁰⁰ Selon le baromètre Cevipof de la confiance dans la politique et les institutions publié en janvier 2019, 88% des Français ne font pas confiance aux partis politiques, 70% aux syndicats, alors que 67% d'entre eux accordent leur confiance aux associations.

¹⁰¹ Cette instance a été créée par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales.

fait craindre une concentration des actions des élu.es sur le rôle économique du Comité social et économique au détriment des activités sociales et culturelles qui relèvent de l'éducation populaire. À noter que la moitié des salariés et des salariées ne bénéficiant pas d'un Comité social et économique et donc des possibilités qui leur sont liées, tout comme d'ailleurs les agents et les agentes de la fonction publique, la question se pose d'apporter des solutions à cette situation. Des secteurs professionnels, comme celui des entreprises artistiques et culturelles, ont su imaginer des mutualisations et cette expérience pourrait en inspirer d'autres.

Enfin, les Fondations, pour certaines d'entre elles, font également partie des acteurs de l'éducation populaire dans des secteurs d'action principalement axés sur la solidarité, le caritatif, l'environnement ou la culture. D'autre part, des associations qui ne se réclament pas de l'éducation populaire peuvent très bien mettre en œuvre une démarche qui en relève et d'autres peuvent très bien en faire partie sans même le savoir. Les délimitations du champ des acteurs de l'éducation populaire sont donc mouvantes. Ainsi les syndicats et les partis politiques peuvent être considérés comme des mouvements d'éducation populaire lorsqu'ils sont des acteurs de mobilisation collective, émancipatrice...

2.1. Une démarche qui s'est organisée dans le temps

La forme dominante des mouvements d'éducation populaire demeure l'association. Ces mouvements se sont créés par vagues successives en cohérence avec les grands courants politiques, religieux et philosophiques qui ont structuré la société française, portés notamment par les partis et les syndicats, entretenant un dynamisme constant du secteur depuis sa naissance. De très jeunes associations côtoient aujourd'hui des mouvements plus que centenaires. Les premiers grands mouvements de l'éducation populaire se créent à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle : l'union chrétienne de jeunes gens (1852), la Ligue de l'enseignement (1866), les sociétés d'universités populaires (1898), les cercles d'études du Sillon (1898), l'union pour les centres de vacances (1907), les éclaireurs de France (1911), etc. Dans l'entre-deux guerres, le développement des mouvements d'éducation populaire se poursuit : les Scouts de France (1920), la Fédération nationale de centres sociaux et socio-culturels (1922), la Jeunesse ouvrière et chrétienne (1927), la jeunesse agricole catholique (1929 – devenue Mouvement rural de jeunesse chrétienne), les Centres d'entraînement aux méthodes éducatives actives (1936), etc. Après la deuxième guerre mondiale, de nouveaux mouvements se créent : les Francs et Franches camarades (1944 – aujourd'hui Francas), Peuple et culture (1945), la fédération nationale des foyers ruraux (1946), la fédération française des maisons de jeunes et de la culture (1947), la fédération Léo Lagrange (1950), le Planning Familial (1956), ATD-Quart Monde (1956), etc. Au cours des années 80 et 90, de nombreuses associations font le choix de se réclamer de l'éducation populaire et contribuent à son renouvellement. C'est le cas d'associations aussi différentes que les Petits débrouillards (1986), la Fage (1989), l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej - 1991), Unis Cité (1994), Animafac (1996), l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (Afev), l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac - 1998), etc.

Créé en 1968, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets et touchent plus de 10 millions de personnes (enfants, jeunes, adultes)¹⁰². Le CNAJEP est un interlocuteur de l'État pour la construction des politiques publiques. Il ne regroupe pas tous les acteurs de l'éducation populaire.

2.2. Les militants et les militantes de l'éducation populaire

Entre l'éducation populaire et les militants, le lien est tellement fort qu'il est difficile de savoir lequel a construit l'autre. Le militantisme, c'est une part de l'ADN de l'éducation populaire. Il prend des formes différentes. Celui du bénévolat associatif est certainement le plus connu. Mais sous le même nom, il peut intervenir dans d'autres familles de l'éducation populaire : celle des syndicats voire même celle des partis politiques par exemple. Et depuis les années 1970, devant la nécessité de disposer de temps pour conceptualiser, organiser et développer des actions qui répondent aux besoins multiples et évolutifs des citoyens et aux exigences de plus en plus fortes de la société, les organisations porteuses de l'éducation populaire se sont dotées de permanents. Ils étaient d'abord des bénévoles devenus professionnels. Au fil du temps, ils sont quelquefois devenus d'abord des professionnels salariés. Mais ils restent attachés aux valeurs qu'ils contribuent à porter et à faire partager avec le plus grand nombre.

Quel que soit leur statut, bénévoles de manière ponctuelle, bénévoles exerçant une responsabilité dans la gouvernance des organisations ou professionnels du secteur, la très grande majorité de celles et ceux qui font l'éducation populaire ne sont pas là par hasard. Ils et elles portent souvent une simple envie d'être utile, quelquefois une conception plus politique de la société, mais toujours l'idée que leur contribution est bénéfique pour la société parce que porteuse de lien social et d'attention à l'autre. Pour autant, parce qu'il est partagé par les bénévoles, les salariés et les employeurs, la nature de cet engagement militant peut complexifier leurs relations.

Contrairement à ce que l'on entend, il n'y a pas de « crise du bénévolat », les chiffres l'attestent, tout comme les nombreux témoignages d'acteurs recueillis au cours des auditions et entretiens privés.

L'enquête intitulée Paysage associatif et dirigée par Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau fait office de référence, dressant un état des lieux du monde associatif tous les six ans et analysant les évolutions remarquables.

La dernière enquête menée en 2017-2018 sur la période 2011-2017 relève qu'en « 2017, les associations ont bénéficié de 31 272 000 participations à une action bénévole représentant un volume de travail bénévole de l'ordre de 1 425 000 emplois en équivalent temps plein »¹⁰³.

¹⁰² Rapport d'activités 2017 du CNAJEP.

¹⁰³ *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

Tableau 1 : le bénévolat nombre de participations, volume de travail et évolution 2011/2017

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Taux global d'évolution 2011/2017	Taux annuel moyen d'évolution 2011/2017
Nombre de participations (en millions)	26,442	4,83	31,272	30,20%	4,50%
Part des participations	85%	15%	100%	-	-
Volume de travail bénévole en ETP	1 028 000	397 000	1 425 000	33,20%	4,90%
Part du volume de travail bénévole	72%	28%	100%	-	-

Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

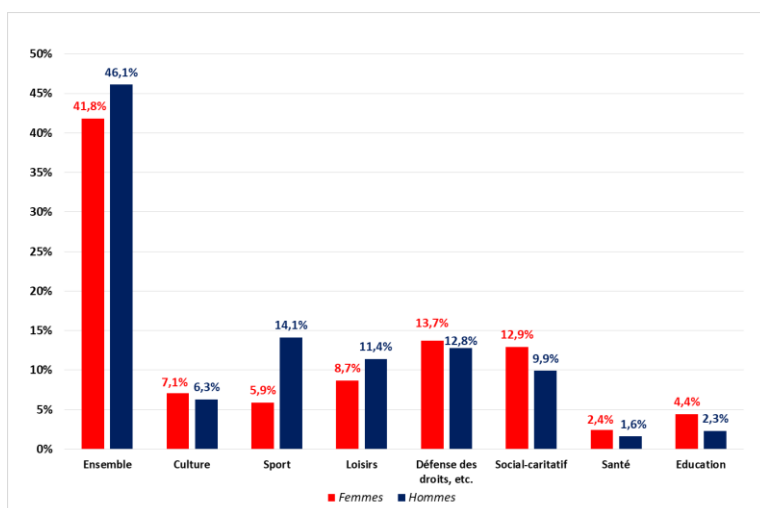
Comme on le constate à travers cette étude, le bénévolat est loin d'être en crise puisqu'il croît à un taux annuel moyen « de 4,5 % du nombre de participations bénévoles et de 4,9 % du volume de travail bénévole ». ¹⁰⁴

Globalement, les hommes pratiquent légèrement plus le bénévolat associatif que les femmes, une tendance qui s'explique notamment par leur forte participation au bénévolat sportif et de loisirs. Même si on observe des différences suivant les secteurs d'activité des associations, le milieu associatif n'échappe pas à une répartition genrée des secteurs d'activités : les femmes s'investissent davantage dans les secteurs du social-caritatif, de l'éducation et de la santé tandis que les hommes se tournent davantage vers les associations sportives et de loisirs. Cette différence genrée des pratiques s'explique par la persistance des stéréotypes de genre qui ont comme effets la création d'un sentiment « d'appétences naturelles » pour les pratiques socialement associées au féminin ou au masculin. On observe également que « Les hommes sont plus multi-positionnés, ont des réseaux plus denses, des formes d'activités plus diverses. Ce sont eux qui entretiennent de manière privilégiée les relations avec l'extérieur, avec les élus, par exemple, ou avec d'autres organisations. Cela renforce leur insertion dans des réseaux. Les femmes sont plutôt en charge de tâches en lien avec la vie interne des organisations. Ces tâches sont loin d'être secondaires mais elles ne permettent pas d'entretenir des

¹⁰⁴ *Ibid.*

réseaux, d'intégrer d'autres espaces. De ce point de vue, il y a une division genrée qui se renforce¹⁰⁵ ». Enfin, « *dans la culture, la santé ainsi que dans la défense de droits, causes et intérêts, il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les sexes. Autrement dit, hommes et femmes y ont la même probabilité de participation* ».¹⁰⁶

Graphique 1 : taux de bénévolat par sexe et par domaine d'activités associatives



Source : Enquête CRA-CSA 2017 in. Prouteau Lionel dir. Le bénévolat en France en 2017-État des lieux et tendance, Université de Nantes et Centre de recherche sur les associations, Octobre 2018.

Si au cours des années 1960 le monde associatif a connu l'apparition de « bénévoles à temps plein », ce bénévolat paraît néanmoins s'effriter au profit d'un bénévolat ponctuel. Les bénévoles de la décennie 2010 semblent s'attacher davantage à des actions ponctuelles avec une finalité directement perceptible plutôt que d'inscrire leur action de manière durable au sein d'une structure et/ou se montrent « plus attentifs à contrôler et diversifier leur parcours de bénévole »¹⁰⁷ dans l'optique de notamment pouvoir valoriser professionnellement leurs expériences.

Les associations se réjouissent de l'augmentation du nombre de bénévoles, rares sont celles qui en manquent, mais l'aspect non-durable de ces nouvelles formes d'engagement fait émerger quelques difficultés et nécessite une adaptation des structures.

En effet, le travail associatif est technique, certaines structures vont au contact de populations parfois difficiles ou ont des problématiques très particulières auxquelles elles doivent répondre. Certaines missions nécessitent des connaissances et des

¹⁰⁵ Sophie Rétif, citée page 45 de l'étude « Forces vives au féminin.

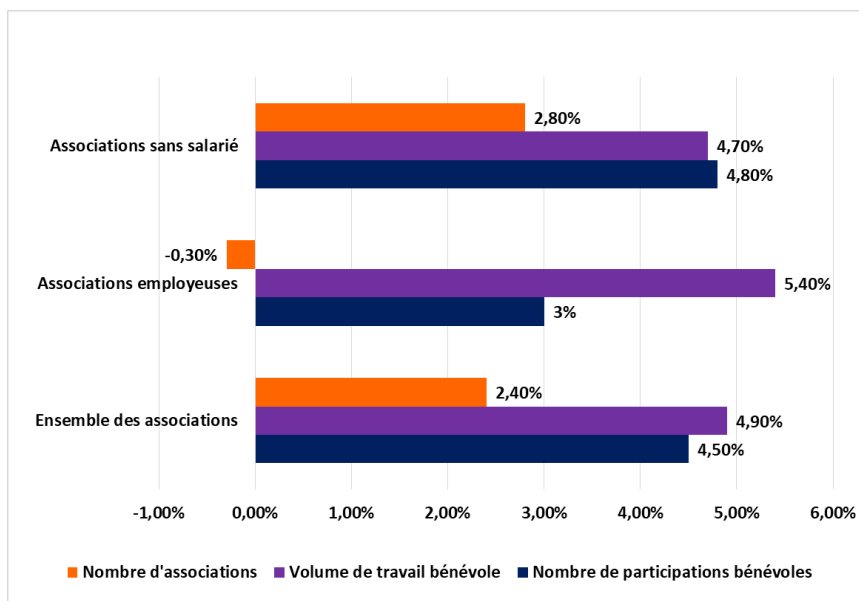
¹⁰⁶ Lionel Prouteau, *Le bénévolat en France en 2017-État des lieux et tendance*, Université de Nantes et Centre de recherche sur les associations, Octobre 2018

¹⁰⁷ *Ibid.*

compétences particulières, spécialisées et les bénévoles « ponctuels » présentent de facto un déficit de formation.

Une formation également rendue plus complexe par la diminution observée du nombre d'associations employeuses où la présence de personnels salariés facilite la mise en place des parcours de formation à destination des bénévoles.

Graphique 2 : taux annuel moyen d'évolution du bénévolat et du nombre d'associations entre 2011 et 2017



Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

(a) Les professionnels et professionnelles salariés

« *Permanents* » fut longtemps le nom donné à leur métier. Non pas parce que ce secteur ne reconnaît pas le professionnalisme de ses salariés, mais simplement parce que son histoire fait que les professionnels de l'éducation populaire ont très longtemps été « *des bénévoles à qui on donne du temps* ». Leurs parcours, leur attachement à la cause portée par la structure, le plus souvent une association, faisaient d'eux des militants à plein temps.

Mais la contrepartie en est l'évolution de l'attachement à la structure quelquefois plus vue comme l'employeuse qu'elle est que comme la porteuse d'un projet à dimension politique et/ou éducative. Cette situation a également contribué à faire fortement évoluer les fonctions et responsabilités des bénévoles élus dans les conseils d'administration. Hier, organisateurs d'actions, mobilisateurs de citoyens, garants d'un projet collectif, ils sont aujourd'hui employeurs et sont confrontés à des problématiques de gestion, des ressources humaines, économique, législative et réglementaire, pour lesquelles ils sont souvent peu préparés et peu armés. Difficile dans cette situation naturelle du face à face « *patron-salarié* » de ne pas culpabiliser,

pour les uns devant les attentes quelquefois excessives d'investissement des autres ; et, pour les autres, de ne pas hésiter à exiger le respect de ses droits face au peu de moyens dont disposent les uns et à leur investissement bénévole.

Pourtant, la grande majorité des professionnels du secteur choisit cette voie parce qu'elle donne du sens à l'action des individus, parce qu'ils ont le sentiment que leur force de travail y sera utile pour la société. Ainsi, 80 % des salariés des associations se disent satisfaits de travailler dans de telles structures¹⁰⁸. Parmi les motivations de leur choix d'orientation professionnelle figure en bonne place l'envie « *d'agir pour une cause* »¹⁰⁹, ce qui est l'une des définitions du militant.

Caractérisée par sa culture du pair à pair l'éducation populaire n'a pas toujours été un mouvement professionnalisé. Cette professionnalisation débute dans les années 1970, période de « *relégation de l'éducation populaire vers le socioculturel* »¹¹⁰, institutionnalise les mouvements d'éducation populaire comme l'explique Eric Favey : « *d'abord, parce qu'elle confère aux associations des responsabilités qu'elles n'avaient pas jusque-là. Elles avaient la responsabilité de porter politiquement leur projet, de conduire leurs activités. Devenir association-employeur, qu'on soit association locale, ou qu'on soit fédération départementale ou encore mouvement national comme la Ligue ou d'autres, je vous assure que, au quotidien, c'est une autre responsabilité, ne serait-ce que celle de protéger les emplois, d'assurer comme tout employeur son obligation* »¹¹¹. La conséquence de cette institutionnalisation – que certains qualifient de « *dérive techniciste* » –, de la professionnalisation du secteur et de l'accroissement en taille des associations employeuses d'éducation populaire « *a contribué à faire des mouvements, comme on dit aujourd'hui, moins agiles et moins réactifs parfois, plus ancrés dans des politiques publiques avec des continuités inévitables et parfois aussi des discontinuités brutales* »¹¹². L'autre revers de cette professionnalisation, est d'après certains, l'affaiblissement progressif du « *recrutement de cadres bénévoles [parasitant] la construction de sens collectif que leur participation dynamique, souvent pleine d'utopie, avait pu susciter dans le passé* »¹¹³.

¹⁰⁸ *La qualité de l'emploi dans les associations : quels enjeux dans un contexte de crise ?* Publication du Mouvement associatif avec Chorum, le FONJEP et l'UDES, mars 2015.

¹⁰⁹ Définition du Larousse.

¹¹⁰ Sous la direction d'Albert Restoin, coordination de Maurice Corond, Education populaire, enjeu démocratique - Défis et perspectives, Associations Les Francas, L'Harmattan, janvier 2009 (p 26-27).

¹¹¹ Audition d'Eric Favey, déjà citée.

¹¹² Audition d'Eric Favey, déjà citée.

¹¹³ Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives. (p 26-27), précité.

La « *lente évolution des mouvements militants en associations gestionnaires* » au cours de cette période va conduire l'éducation populaire à s'intégrer à l'économie sociale ; au point que les animateurs bénévoles bénéficient (1986) d'une dérogation au code du travail¹¹⁴.

On peut par ailleurs noter la lente syndicalisation des salariés des associations et le difficile regroupement des associations au sein de syndicats d'employeurs entraînant la mise en place tardive de conventions collectives. La convention collective de l'animation sera signée en juin 1988.

Les résultats de cette professionnalisation sont conséquents puisqu'aujourd'hui ce sont plus de « *680 000 personnes [qui] sont employées dans le champ de l'éducation populaire* »¹¹⁵ soit environ 350 000 en équivalent temps plein.

Si l'on excepte les activités propres à l'éducation formelle et à l'insertion économique et sociale, les mouvements d'éducation populaire sont ainsi les premiers employeurs des politiques du temps libre et de la jeunesse. À titre d'exemple, plus de 90 % des clubs sportifs, 80 % des établissements d'enseignement culturel et environ 2000 festivals annuels, sont portés par des associations.

À titre de comparaison, selon les données de « *l'ACOSS116, en 2017, l'effectif salarié associatif s'élevait à 1 758 500 emplois et selon l'Insee, le volume de travail dans les associations est de 1 600 078 ETP*¹¹⁷ »¹¹⁸. Ainsi, malgré l'absence d'enquête spécifique, l'emploi au sein des mouvements d'éducation populaire représenterait une part importante de l'emploi associatif global (environ 40 %) mais moindre en équivalent temps plein (environ 22 %), conséquence de l'utilisation importante du dispositif « contrats aidés ». Les mouvements d'éducation populaire ont été des employeurs importants des personnes en contrats aidés. La forte diminution de ceux-ci ces deux dernières années, combinée à l'abandon de la réforme des rythmes scolaires qui dynamisait le secteur du périscolaire très investi par l'éducation populaire, est pour Eric Favey « *un plan social silencieux dont personne ne parle* ». Ce « *plan social* » est d'autant plus dommageable qu'il concerne « *des jeunes et des femmes qui avaient trouvé là l'occasion parfois de rebondir en termes d'emploi sur de l'accompagnement éducatif ou d'autres formes* »¹¹⁹.

¹¹⁴ Dérogation intitulée Annexe II à la convention collective de l'animation socio-culturelle, modifiée par la loi 586 du 23 mai 2006 in Livre Francas (p. 26-27).

¹¹⁵ Audition de Jean-Claude Richez, déjà citée.

¹¹⁶ Acoess.fr – Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

¹¹⁷ Les séries de l'Insee (DADS) s'arrêtent cependant à l'année 2015, et l'estimation de l'année 2017 a été effectuée sur la base de la tendance observée dans la période 2011/2015.

¹¹⁸ Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

¹¹⁹ Audition d'Eric Favey, déjà citée.

Une étude, élaborée au moment de la décision du gel des contrats aidés, montrait que malgré les difficultés économiques rencontrées, les associations – dont parmi elles les mouvements d'éducation populaire – dynamisent l'emploi en France. En effet, « *les effectifs salariés ont augmenté de 2,4% durant la période 2011/2017 tandis que la masse salariale a augmenté de 11,1% en six ans* »¹²⁰. De plus différentes études montrent également « *que les écarts de salaires entre hommes et femmes sont moins importants dans les associations comparativement au reste du secteur privé* »¹²¹.

L'étude *La France associative en mouvement* menée par Cécile Bazin et Jacques Malet pour le réseau associatif Recherches & Solidarités en 2016 nous apprend que près de 70% des emplois associatifs sont occupés par des femmes. Cette proportion est remarquable car dans l'ensemble du secteur privé, hors associations, les hommes sont majoritaires (68 % de femmes sont actives contre 76,1 % d'hommes, chiffres INSEE) et, en 2015, cette majorité se confortait « *dans la mesure où 59% des CDI leur ont été proposés en 2015* »¹²². Le secteur associatif est également vecteur d'une meilleure stabilité professionnelle pour les femmes puisque « *la proportion des femmes auxquelles on a proposé un CDD long (CDD de plus d'un mois) est légèrement inférieure (63%) à la proportion de celles auxquelles un CDI a été proposé (68%) ; c'est l'inverse au sein du secteur privé, hors associations, avec une plus forte proportion de CDD longs proposés à des femmes (46%), par rapport à celle des CDI (41%)* ». Il est demandé un fort investissement de la part des salariées et salariés dans leur travail et une flexibilité horaires du fait des activités qui peuvent avoir lieu les soirs et les week-ends, ce qui rend difficile l'articulation des temps de vie professionnelle, personnelle et familiale. Cette articulation est d'autant plus difficile à gérer pour les femmes qui restent majoritairement en charge des tâches parentales et ménagères.

Compte tenu de la nature de la plupart des activités, l'emploi à temps partiel est très fréquent dans le monde associatif. Cette situation de temps partiel est préjudiciable aux salariés quand elle n'est pas choisie. La moitié des emplois des associations est à temps partiel¹²³.

¹²⁰ Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

¹²¹ Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, opus cité.

¹²² Bazin Cécile et Malet Jacques, *La France associative en mouvement*, 14^e édition-, Recherches et Solidarités, septembre 2016.

¹²³ Neuf associations sur dix fonctionnent sans salariés, Insee Première n°1587, Mme Lise Reynaert et M. Aurélien d'Isanto, mars 2016.

La répartition des emplois selon le secteur d'activité est extrêmement disparate comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : répartition des contrats de plus d'un mois, selon le genre, en 2015¹²⁴

	CDD longs		CDI	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Enseignement	60%	40%	62%	38%
Santé	80%	20%	78%	22%
Hébergement médico-social	77%	23%	76%	24%
Social sans hébergement	68%	32%	78%	22%
Secteur du sport	39%	61%	41%	59%
Secteur culturel	55%	45%	46%	54%
Secteur associatif en 2015	63%	37%	68%	32%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : Dans le secteur associatif de l'enseignement, sur 100 CDD de plus d'un mois proposés en 2015, 60 l'ont été à des femmes et 40 à des hommes. Sur 100 CDI, 62 ont été proposés à des femmes et 38 à des hommes.

Parmi les 1,3 millions d'associations en activité, 163 400 sont employeuses. Le secteur associatif emploie près de 1 844 000 salariés, soit 1 salarié sur 10, ce qui représente « 400 000 salariés de plus que le secteur des transports ou que celui de la construction »¹²⁵ et l'équivalent de celui du commerce de détail.

Alors que les effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé se rétractaient sous l'effet de la crise de 2008, ceux des associations se sont rapidement redressés. Le secteur associatif a ainsi été moteur de l'emploi en France, mais a connu une légère diminution en 2017 (- 0,1 %), « ce qui tranche après une série de cinq années consécutives de hausse »¹²⁶. Entre 2014 et 2017, cette baisse a été particulièrement importante dans les secteurs de l'aide à domicile et de la culture (respectivement -4,3 % et -11,2 % sur la période).

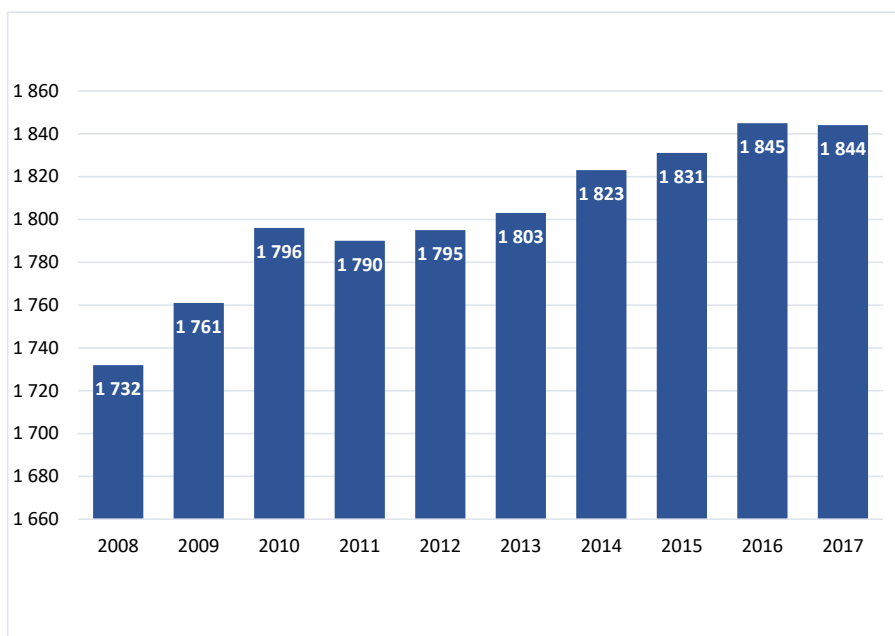
¹²⁴ ACOSS-URSSAF, Traitement R&S, Bazin Cécile et Malet Jacques, op. cité - Lecture : Dans le secteur associatif de la santé, sur 100 CDD de plus d'un mois proposés en 2015, 80 l'ont été à des femmes et 20 à des hommes. Sur 100 CDI, 78 ont été proposés à des femmes et 22 à des hommes.

¹²⁵ 16ème édition annuelle de « La France associative en mouvement »

<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2018/11/La-France-associative-2018.pdf>.

¹²⁶ 16ème édition annuelle de « La France associative en mouvement ».

Graphique 3 : évolution du nombre de salariés et salariées dans les associations (en milliers)



Sources : ACOSS-URSAFF et MSA d'après traitement Recherches et solidarités

Ce fléchissement de l'emploi en 2017 risque d'être amplifié en 2018 par la deuxième vague de suppressions de contrats aidés. De nombreuses associations employeuses sont en souffrance comme en témoigne leur diminution quantitative. Un rapport de Jean-Marc Borello, appuyé par un rapport sénatorial¹²⁷, estimait que la baisse des contrats aidés représentait une perte de « 1,1 milliard d'euros pour le secteur associatif, soit 12 % de la subvention de l'Etat »¹²⁸ aux associations, dans un contexte de baisse continue de celle-ci. D'ailleurs, d'après les auteurs, le dispositif des contrats aidés servait « à combler une réduction des subventions publiques au secteur associatif »¹²⁹. Dès lors « les 1,4 milliards d'euros de baisse de charge

¹²⁷ Rapport d'information du Sénat, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, par la mission d'information sur les conséquences de la baisse des contrats aidés dans le secteur associatif, Par MM. Alain Dufaut et Jacques-Bernard Magnier.

¹²⁸ Rapport de Jean-Marc Borello, *Donnons-nous les moyens de l'inclusion*, remis à la Ministre du Travail le 16 janvier 2018.

¹²⁹ Rapport de Jean-Marc Borello, *Donnons-nous les moyens de l'inclusion*, opus cité.

annoncés en 2019 ne serviront, en définitive qu'à compenser cette perte »¹³⁰. Ainsi, « autrement dit, 2019 risque aussi d'être une année difficile »¹³¹ pour les mouvements d'éducation populaire.

2.3. L'Etat

L'État a joué et joue encore un rôle important dans le domaine de l'éducation populaire. Il a été un accompagnateur de son développement au niveau national mais aussi local en finançant des activités, en mettant à disposition des aides (les contrats aidés, etc.) en créant des outils (la loi de 1901 sur les associations, etc.), en impulsant des politiques publiques, par l'intervention de ses personnels en particulier les Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, etc.

Pendant tout le XIXe siècle, les associations populaires ou d'ouvriers sont soumises à une réglementation très contraignante et sont durement réprimées. Malgré ce contexte, un grand nombre d'organisations se sont développées, sans que leurs objets constituent des menaces pour l'ordre public. La Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association consacre le droit de toute personne en mesure de contracter de s'associer sans autorisation préalable. En faisant du droit de s'associer un contrat, la loi garantit que l'appartenance à une association reste tributaire du consentement de chacun. Elle va se révéler un formidable outil au service du développement de l'éducation populaire en libérant l'action collective, en favorisant la rencontre de démarches portées par des individus (des scientifiques, des enseignants et enseignantes, des travailleurs et travailleuses, etc.) et des personnes à même de les porter de façon collective.

L'État contribue aussi au développement de l'éducation populaire via des politiques publiques volontaristes. Sous le gouvernement du Front populaire (avril 1936 - avril 1938), il favorise son développement en organisant notamment les premières politiques publiques de soutien y compris budgétaire.

L'agrément "jeunesse et éducation populaire", attribué par les services de l'État, est le plus ancien des agréments, puisque c'est une Ordonnance du 2 octobre 1943, rendue applicable par l'Ordonnance du 9 août 1944, qui fait référence à cette procédure. En l'espèce, il s'agit de réserver aux associations agréées le bénéfice éventuel de subventions. Au travers de cet agrément, l'État reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères : existence et respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience, respect du principe de non-discrimination, fonctionnement démocratique, transparence de la gestion, égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes, etc. L'agrément revêt un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association.

Après la deuxième guerre mondiale, de nouvelles politiques publiques volontaristes se mettent en place en faveur de la jeunesse mais aussi de l'éducation populaire, avec des moyens humains et financiers progressivement alloués alors que

¹³⁰ Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif, interview pour la publication de la mutuelle Chorum, *Il est encore temps de corriger la copie*, le 18 octobre 2018.

¹³¹ Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif, opus cité.

la France se trouve dans une situation économique extrêmement difficile. Ces politiques contribuent au redémarrage de mouvements d'éducation populaire éradiqués ou affaiblis sous le Régime de Vichy et permettent la création de nouvelles organisations.

Créé en 1964, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations, qui a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. C'est un soutien par l'emploi à l'éducation populaire. Pour atteindre cet objectif, le Fonjep articule cinq grands axes de travail parmi lesquels : développer le dialogue et la coopération entre les acteurs, faciliter le déploiement des projets associatifs et valoriser la mémoire du secteur¹³².

Mais au fil du temps, les politiques publiques contribuent, tout comme la professionnalisation des structures à une forme d'institutionnalisation de l'éducation populaire, voire à sa disparition dans certains domaines où la puissance publique la remplace progressivement surtout pendant la décennie 1975-1985.

De nombreuses associations d'éducation populaire deviennent des employeuses importantes avec toutes les responsabilités que cela entraîne notamment en termes de formation, de conditions de travail, etc. A partir de 1983, comme le souligne M. Luc Carton, l'action de l'État prend en partie la forme d'une sous-traitance à l'éducation populaire dans une société confrontée à la montée du chômage et des inégalités. Cette évolution est aussi la conséquence du développement du recours à l'appel d'offres aussi bien par l'État que par les collectivités locales. Certains mouvements de l'éducation populaire ont alors l'impression, parfois contre leur volonté, de devenir de simples opérateurs de l'État. Ces appels à projets, contrairement aux subventions qui répondent à des projets d'initiative des associations de l'éducation populaire, peuvent brider leur rôle émancipateur et fragiliser leur indépendance.

C'est dans ce contexte, en 1998, que Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, initie les « *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire* ». À l'issue de ces Rencontres, elle lance une offre publique de réflexion sur l'éducation populaire qui mobilise de très nombreux groupes de travail. Un rapport d'étape sera publié par Franck Lepage et un livre blanc par Jean-Michel Leterrier¹³³. Toutefois, cette période de réflexion n'aboutit pas à la mise en place d'une nouvelle politique publique en faveur de l'éducation populaire.

L'État, les collectivités locales, l'Union européenne mènent des politiques publiques mais leur combinaison est parfois opaque et ne permet pas d'évaluer leur efficacité. De même, ces politiques sont trop souvent "descendantes", certains acteurs publics considérant qu'à partir du moment où ils associent les personnes concernées, ils se dessaisissent de leurs prérogatives. Or une façon de revaloriser les politiques publiques est bien d'associer à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur évaluation les acteurs concernés. Les mouvements d'éducation populaire

¹³² Audition de Mme Nadine Dussert, présidente et de Mme Nouria Duthoit Messaoudi, déléguée générale du Fonjep, le mercredi 19 décembre 2018 au CESE.

¹³³ *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Jean-Michel Leterrier.

ont leur rôle à jouer dans ce processus en suscitant le débat, en contribuant à rendre explicite le diagnostic, en favorisant la participation du maximum d'habitants y compris ceux les plus éloignés de la décision publique...La réorganisation des services de l'État dans le cadre de CAP 2022, apparaît également comme un risque fort de fragilisation du soutien apporté aux mouvements d'éducation populaire comme ce fut le cas en 2010 avec la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) et de l'évolution des missions des personnels centrés désormais exclusivement sur le contrôle. Ces derniers subissent aussi les conséquences de l'absence de continuité ou d'articulation dans la mise en œuvre d'orientations gouvernementales comme celle relative à la politique de la ville ou encore celle de la réforme des rythmes scolaires qui aurait dû déboucher sur la construction d'un véritable écosystème éducatif reposant à la fois sur l'éducation nationale et l'éducation populaire.

2.4. Les collectivités locales

La loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) retient le principe de spécialisation des compétences des régions et des départements, corollaire de la suppression à leur égard de la clause générale de compétence¹³⁴. Parallèlement, le principe de compétences partagées a été maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi « *les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier*¹³⁵ ». Les lois de décentralisation ont amené les collectivités locales à s'investir davantage dans des secteurs occupés par l'éducation populaire et cela parfois depuis très longtemps. Cette implication plus importante a eu parfois pour effet de faire disparaître ou de réduire l'intervention des mouvements d'éducation populaire. Ainsi, la création de nombreuses médiathèques et de bibliothèques à partir des années quatre-vingt sous l'impulsion des conseils généraux et des communes a facilité l'accès à la lecture publique sur tout le territoire et amené certains mouvements d'éducation populaire à réduire leur activité dans ce domaine par exemple.

La question de l'implication croissante des politiques publiques locales dans les champs jusqu'alors couverts par l'éducation populaire est identique à ce qui s'est passé dans les domaines du sport, du social et du familial. Cette implication a parfois été perçue comme concurrente de l'action développée sur le terrain par des associations. La vraie question à traiter est celle de la concertation entre tous les acteurs concernés et du travail coopératif qui peut être organisé.

¹³⁴ Article 1^{er} pour les régions et article 94 pour les départements de la loi NOTRe.

¹³⁵ Article L.1111-4 CGCT.

3. Une présence sur tous les territoires

Les notions de territoire, de proximité avec le territoire sont importantes dans le développement de l'éducation populaire. C'est bien du territoire et dans le territoire que se construisent les éléments de démocratie et de lien social. La proximité territoriale est véritablement un facteur de réussite des démarches engagées par l'éducation populaire. Ses militants, femmes et hommes, sont attachés à faire vivre leur territoire.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les mouvements d'éducation populaire soient présents sur tous les territoires y compris dans les Outre-mer. Ils jouent un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires de villes et en milieu rural, notamment par la gestion d'équipements de proximité comme les maisons de jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux, les foyers ruraux, etc. Ils créent du lien social sur des territoires délaissés par les services publics ou urbanisés de telle façon qu'il est plus difficile d'y faire société.

Lors de son audition, M. Eric Favey a souligné l'importance que les mouvements d'éducation populaire soient présents dans les « *grands déserts ruraux* », ces grands espaces avec une population disséminée, parfois vieillissante, où les services publics ferment les uns après les autres, où les habitantes et les habitants se battent pour leur maintien, etc. Certains mouvements d'éducation populaire y sont spécifiquement implantés. Mme Aline Coutarel¹³⁶ a ainsi rappelé que le mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) est une association d'éducation populaire, issue de l'action catholique, travaillant essentiellement en milieu rural. Le MRJC accompagne des jeunes, qui s'organisent en groupes, à prendre des responsabilités, à s'émanciper, à monter des projets sur les territoires ruraux. Dans le rapport et avis, Place des jeunes dans les territoires ruraux, le CESE souligne que « *la vivacité des associations se démontre sur tous les territoires ruraux quelle que soit la nature de l'intervention des associations* ». Ainsi « *les associations culturelles, qu'elles relèvent des domaines du spectacle vivant, du patrimoine ou de l'éducation populaire, pallient l'absence d'équipements culturels dans certains territoires*¹³⁷ ».

De même certains mouvements d'éducation populaire agissent dans les quartiers en difficulté comme l'Afev ou la JOC... L'association de la fondation étudiante pour la ville¹³⁸ (Afev), créée en 1991 dans le sillage de la politique de la ville, est ainsi présente dans 330 quartiers en France et 58 agglomérations. Elle y a développé trois programmes d'actions qui permettent à des étudiants de s'engager auprès des habitantes et des habitants de ces quartiers : accompagnement individuel de jeunes en difficulté scolaire ; accueil de jeunes en service civique et colocations autour d'un projet social et solidaire. À Beauvais, la Maison de Ther¹³⁹ est implantée dans une

¹³⁶ Audition de Mme Aline Coutarel, présidente du mouvement rural de jeunesse chrétienne, au CESE, le mardi 2 octobre 2018.

¹³⁷ Place des jeunes dans les territoires ruraux, rapport et avis du CESE dont Mme Danielle Even et M. Bertrand Coly sont les rapporteurs, janvier 2017, pages 145 et 141.

¹³⁸ Audition de M. Christophe Paris, directeur général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), au CESE le mardi 2 octobre 2018.

¹³⁹ Déplacement des membres de la section de l'éducation, de la culture et de la communication à la Maison de Ther à Beauvais le mardi 6 novembre 2018, projet initié par la Ligue de l'enseignement.

zone d'activité commerciale (ZAC). C'est une structure polyvalente à destination des salariées et salariés de cette ZAC de Ther. Elle a pour objectif de les aider à mieux concilier vie personnelle, familiale, et professionnelle au quotidien en partant de leurs besoins et en les intégrant dans la démarche pour répondre à leurs attentes. Elle regroupe une crèche inter entreprise, une repasserie (chantier d'insertion) et une salle de sport avec des activités physiques et sportives.

Compte tenu des changements de majorité, l'engagement des collectivités locales en faveur de l'éducation populaire est parfois discontinu au fil des élections. Cela aboutit à des inégalités territoriales car toutes les collectivités ne manifestent pas le même intérêt allant pour mettre en place des politiques et y intégrer le mouvement associatif.

Les mouvements d'éducation populaire sont des acteurs incontournables de la vie des Outre-Mer. L'exemple de la Réunion est éloquent, mais une fois de plus il n'est mesurable qu'à l'aune des chiffres sur le secteur associatif local dans sa globalité. Le Panorama du secteur associatif à la Réunion établi en janvier 2014 par « *Recherches et Solidarités* » est riche d'enseignements. On constate ainsi que « plus de 3000 emplois ont été créés dans les associations locales entre 2009 et 2012 », élément déterminant pour la situation de l'emploi sur l'île puisque « la croissance de l'emploi associatif est plus forte et continue que celle de l'emploi privé depuis 2009 ». Ainsi, la « *part de l'emploi associatif au sein du secteur privé, tant en termes de salariés que de masse salariale (respectivement 13,1% et 10,7%), est localement, nettement supérieure à la moyenne nationale* ».

Ces chiffres illustrent la préciosité du dynamisme associatif à la Réunion, ce qui fait écrire au CCEE local que les mouvements d'éducation populaire « *sont des acteurs majeurs de la vie économique et sociale du territoire* » qui « *à travers leurs actions concourent à l'intérêt général, renforcent les liens sociaux et sont porteurs d'innovation et de cohésion sociale* »¹⁴⁰.

Les CEMÉA sont également présents dans de nombreux territoires ultramarins. Le projet À quoi joues-tu ?, réalisé entre 2004 et 2006 avec le soutien de la Commission Européenne, s'était fixé comme ambition d'intégrer la déconstruction des stéréotypes et des rôles sociaux sexués dans les programmes de formation aux métiers de la petite enfance comme une question centrale et essentielle dans la construction de l'identité sociale des filles et des garçons (entre 0 et 6 ans). En 2016 et 2017, les associations territoriales d'Outre-mer des Ceméa, soutenues par l'Association nationale ont expérimenté, des démarches pédagogiques et conçu des outils adaptés à leurs contextes locaux, mais aussi à un public plus large : enfants, jeunes, parents, familles et professionnels de la petite enfance et l'éducation Ce projet a permis : une mutualisation des savoirs sur les différents contextes des situations sociales inégalitaires entre femmes et hommes, filles et garçons, aujourd'hui ; un

¹⁴⁰ Appel conjoint du CCEE et du CESER de La Réunion pour redonner sa place à l'éducation populaire (Saint-Denis de La Réunion, 7 octobre 2014)

partage des confrontations auxquelles doivent faire face les différents intervenants et leurs manières de répondre à ces situations d'inégalités ; une construction partagée d'outils et de séquences pédagogiques, adaptés aux territoires ultramarins comme la production de films, un photo langage, des sketches locaux, la conception d'outils traduits en langues locales...¹⁴¹

4. Un panorama qualitatif et quantitatif difficile à établir

Le panorama quantitatif de l'ensemble des actrices et des acteurs œuvrant dans le secteur de l'éducation populaire est difficile à établir en termes de nombre de structures, de salariés, de bénévoles, de contribution au PIB, etc. De même les approches qualitatives, comme la mesure de son impact social, sont tout aussi compliquées à mener.

Les mouvements d'éducation populaire appartiennent dans leur grande majorité au monde associatif et s'y dissolvent. Or ce dernier ne bénéficie pas d'une description statistique permettant d'isoler ses différentes composantes. L'impossibilité de dresser le panorama complet de l'éducation populaire d'un point de vue statistique, par exemple, participe de son invisibilité et complique la mise en œuvre de politiques publiques qui lui serait dédiées.

Lors de son audition¹⁴², Jean-Claude Richez a rappelé qu'il avait été en charge de l'Unité de la recherche, des études et de la Formation (UREF) à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) lorsque cet institut était encore à Marly-le-Roi. Après le déménagement de l'INJEP à Paris, cette unité est devenue la « mission observation et évaluation ». Cette reconfiguration pourrait être aujourd'hui questionnée lorsqu'on constate le manque de données sur le secteur de l'éducation populaire et l'absence d'un véritable observatoire où l'État, les collectivités locales et des mouvements de l'éducation populaire seraient représentés. De même, peu de recherches sont menées sur le secteur de l'éducation populaire. On peut citer à titre d'exemple le laboratoire EXPERICE. Issu d'une collaboration entre les UFR Sciences de l'éducation, psychanalyse, communication / Français Langue Etrangère de l'université de Paris 8 et l'UFR de sciences de l'éducation, sciences du jeu de Paris 13, il se veut un centre de recherches centré sur les apprentissages et l'éducation hors de l'école en mettant l'accent sur les situations les moins formelles, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. On peut également citer le Master "*Éducation populaire et transformation sociale*" de Rennes.

¹⁴¹ Rapport d'activité 2017 des Ceméa, page 17.

¹⁴² Audition de M. Jean-Claude Richez, historien et spécialiste des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, au CESE le mardi 2 octobre 2018.

II - APPORTER DES REPONSES AUX MUTATIONS EN COURS ET RELEVER LES DEFIS

A - L'éducation populaire : un concept moderne et précurseur

1. Un laboratoire permanent de l'innovation

C'est parce qu'une grande part de l'éducation populaire se revendique comme mouvement de transformation sociale, qu'elle se met en capacité d'inventer et d'innover. Elle puise dans la réalité du monde et l'histoire individuelle et collective, les ressources pour agir différemment. Cette capacité à se renouveler, tout en veillant à préserver ses principes, est un des atouts de l'éducation populaire.

Cette « innovation » passe par d'autres façons de concevoir le monde, d'autres angles de vue sur nos cadres de vie, de travail ou de formation. C'est appréhender autrement les rapports humains, le pouvoir politique ou les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. C'est confronter les idées, débattre, polémiquer, croiser les regards et les analyses pour imaginer d'autres pistes, afin de répondre à la complexité des enjeux systémiques du monde tout en mettant la capacité à agir de chacun en avant. C'est enfin intégrer dans les réflexions les expertises d'usage et les capacités à faire autrement.

L'éducation populaire apparaît comme un incubateur de réflexions et d'actions largement centré sur des champs de besoins mal pris en compte par les pouvoirs publics. Elle s'est souvent faite précurseur ou amorceur de mouvements sociaux ou sociétaux importants, bousculant ou influençant les modes de vie, les conventions sociales, les conceptions sociétales ou les projets politiques.

L'histoire montre que cette démarche peut faire bouger les lignes et dans la durée participer à transformer le quotidien et la société. Ce sont les associations d'éducation populaire qui ont initié les premières bibliothèques tout comme les premiers restaurants scolaires. Le développement des ressourceries, qui collectent matériaux et objets inutilisés dans une visée de développement durable, trouve son origine chez les Compagnons d'Emmaüs. De même c'est le Planning familial, qui avec d'autres, a porté les questions de contraception et d'avortement à contrecourant de l'ordre établi et a fait évoluer les droits dans le domaine des droits sexuels et reproductifs : la loi Neuwirth (1967) autorisant la contraception et la loi relative à l'IVG (1975). Face à l'épidémie du SIDA, AIDES ou Act-Up ont été aux avant-postes pour faire non seulement évoluer le regard de la société sur la maladie, les malades et la visibilité des personnes LGBT. Leurs actions ont aussi permis de faire accélérer la recherche, les traitements, l'information en dénonçant les immobilismes aussi bien politiques qu'industriels. Ces engagements conduiront à la mobilisation de certains partis politiques et aboutiront à l'adoption du PACS puis du Mariage pour tous. Comme le précisait Éric Favéy lors de son audition « *l'évolution démocratique de nos sociétés*

doit aussi, à côté des forces politiques, des forces syndicales, de la conscience des citoyens, beaucoup aux mouvements d'éducation populaire ».

Cette visibilité, liée à la fois à des mouvements sociétaux de fond mais aussi à des méthodes actives voir activistes ne doit pas cacher la multitude d'associations de l'éducation populaire qui plus modestement, et pourtant aussi efficacement, apportent aussi leur part dans la construction et la diffusion de projets inventifs, innovants sur de multiples sujets auprès de publics très divers.

Ce côté tête chercheuse, capteur d'évolutions sociales, incubateur d'idées de l'éducation populaire, est fait de tâtonnements, d'expériences, avec parfois un aspect bricolage ou brouillon, qui dérange parfois car il ne rentre pas toujours dans les cadres habituels de la construction de projets institutionnels. Pour autant ces espaces sont indispensables pour évoluer et cela d'autant plus que cette inventivité s'avère souvent nécessaire pour compenser l'absence de moyens suffisants qu'ils soient financiers, matériels ou humains. Les associations apportent des réponses sociales pertinentes avant que le secteur marchand ne s'y intéresse, comme ce fut le cas des services à la personne comme les crèches, les centres de loisirs ou les colonies de vacances par exemple. C'est aussi le cas de sa capacité à faire naître des politiques publiques innovantes. À titre d'exemple, l'étude du CESE *Service Civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?* rappelle que « l'association Unis-Cité créée en 1994 a servi d'impulsion et de modèle au lancement du Service Civil Volontaire (SCV) en 2005, devenu Service Civique en 2010 ».

Au fil du temps, de l'expérimentation, de la pratique, l'éducation populaire a acquis, dans le cadre de sa démarche, un savoir-faire et des méthodes de travail et d'organisation spécifiques, notamment pour ce qui concerne tout le travail collaboratif de mise en commun et de co-construction des projets. Elle permet aussi à chacun d'acquérir les « compétences sociales » (confiance en soi, responsabilité, rapport au groupe etc.) trop absentes dans l'Éducation nationale ou souvent très liées à l'environnement familial.

Cette innovation sociale, dès lors qu'elle dispose de quelques moyens, peut se développer dans des espaces ou des territoires souvent délaissés par les pouvoirs publics. C'est par exemple ce qu'a pu conduire la fédération Leo Lagrange dans le pays de Craonne en répondant au projet de « Fabrique d'initiative citoyenne » lancé par le gouvernement. À partir du centre social déjà existant, se sont développées sur ce territoire rural vieillissant de multiples initiatives avec pour objectif de stimuler le bénévolat, la solidarité, le partage ou la citoyenneté et cela de façon intergénérationnelle. « *L'objectif était de mobiliser des citoyens sur des projets co-construits...C'est ainsi que sont nés les Cafés des Habitants qui tournent dans la communauté de communes* »¹⁴³. La vie associative et les dynamiques d'éducation populaire font partie des facteurs d'attractivité et de vie des territoires.

Les « Tcho cafés » qui ont été créés en 2012 dans la région des Hauts de France, relèvent de la même logique. Ce sont des Cafés pour les enfants... et leurs familles. Installés dans les quartiers prioritaires de la ville, ils ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement de l'enfant, à travers un lieu approprié et ludique. C'est aussi un

¹⁴³ Audition de M. Didier Luce, déjà citée.

espace de parole pour les enfants comme pour les familles. C'est un lieu qui se veut un espace d'échanges intergénérationnels et interculturels et un espace de brassage social. Un brassage social réussi à Beauvais puisque les familles du centre-ville en arrivent à se déplacer dans ces quartiers pour prendre part aux diverses activités attractives qui y sont proposées chaque semaine¹⁴⁴.

On le constate, les pouvoirs publics font largement appel aux associations de l'éducation populaire pour leur foisonnement d'expertises, de démarches et de méthodes professionnelles, dans le cadre d'appels à projets, sans pour autant leur donner la visibilité et le soutien nécessaires. Après les attentats de novembre 2015 qui ont frappé notre pays, c'est largement vers ces associations que se sont tournés les pouvoirs publics pour retisser du lien et préserver la concorde nationale en remettant sur le devant de la scène la question de la citoyenneté et celle du vivre ensemble.

Cette effervescence, cette créativité, parfois mésestimée ou pour le moins mal promue par une partie des pouvoirs publics, n'échappent pas, par contre, au regard d'entreprises qui ont repéré que de nombreuses structures de l'éducation populaire étaient des laboratoires d'initiatives et de méthodes innovantes. Ces entreprises de formation, de coaching ou de consulting, recourent à ces méthodes conçues et éprouvées par l'éducation populaire (méthode des forums ouverts issue des forums altermondialistes, méthodes de construction de projets communs, ateliers collaboratifs, jeux de rôles etc...), en tirent profit et parfois les font prospérer. Une démarche sur laquelle mieux s'appuyer surtout dans un contexte de crise démocratique, économique, sociale et environnementale.

1.1. Crise de légitimité de la démocratie représentative

Comme le pointe la dernière contribution de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques (DPEPP) du CESE, notre pays connaît « *une crise de confiance politique qui perdure depuis une décennie et notre régime démocratique se voit questionné dans sa capacité à produire des décisions légitimes et efficaces.* »

En effet, une partie croissante de nos concitoyennes et concitoyens ne se sentent plus représentés par les femmes et hommes politiques qu'ils ont élus.

Ce sentiment reflète la perception que le personnel politique, essentiellement au plan national, s'avère depuis des années dans l'incapacité de trouver des solutions durables permettant d'améliorer la vie des citoyens et des citoyennes.

Si la question a pris une acuité particulière avec la mobilisation des « gilets jaunes », cette quête d'une forme plus aboutie de la démocratie est dans l'air du temps depuis déjà quelques années. Des phénomènes comme « Nuit debout », l'investissement de tiers lieux, la multiplication des ZAD (Zone à défendre), les lanceuses et lanceurs d'alerte sont autant de signaux qui montrent les tâtonnements d'une partie de la population pour tenter de trouver de nouvelles formes d'échanges et de construction collective sur la base d'un projet commun. Ce sont aussi des

¹⁴⁴ Audition de Mme Isabelle Hasenmeyer, responsable de l'association « Tcho cafés » à Beauvais, le 6 novembre 2018 à Beauvais.

mouvements qui expriment la volonté de voir la parole citoyenne prise en compte et d'être acteurs du changement.

Ces formes sont en quelque sorte un retour aux fondamentaux de la démarche de l'éducation populaire qui reconnaît la capacité à chacune et chacun de s'exprimer, de débattre, de partager sa propre expertise dans le cadre d'un projet collectif inscrit dans un territoire donné. C'est aussi la recherche et la construction de projets ou de propositions alternatives aux logiques habituelles, décidées « d'en haut », et trop peu soucieuses d'environnement. Elles démontrent la modernité de l'éducation populaire.

Les valeurs démocratiques et républicaines sont une des dimensions de l'éducation populaire, l'évolution démocratique des sociétés est en partie redevable aux actions menées par des mouvements d'éducation populaire. Sans le travail inlassable d'organisations comme la Ligue des droits de l'homme ou de l'ACAT, ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort, auprès de l'opinion publique pour la convaincre que la peine de mort n'était pas digne d'une société humaine, il aurait été peut être plus difficile que celle-ci soit abolie en France par la loi 9 octobre 1981.

Pour avancer sur cette voie de la démocratie participative, la place faite à l'éducation populaire, sa démarche et ses méthodes peuvent être un levier utile. C'est le choix fait dans la commune de Saillans dans la Drôme où, depuis 2014, la nouvelle municipalité a pris le parti de fonctionner en associant le plus largement possible tous ses administrés aux orientations et décisions communales mettant ainsi en œuvre « *le partage des compétences et des responsabilités* ». C'est une démarche exigeante qui demande énergie, disponibilité et temps pour co-produire avec le citoyen et la citoyenne « qui perçoit alors la difficulté de la décision publique ». Ainsi à Saillans, on s'inscrit pleinement dans l'enjeu pointé par la DPEPP : « *dynamiser les processus participatifs à la prise de décisions publiques, sans remettre en cause les principes fondamentaux de la démocratie représentative (...) pour passer d'une « démocratie intermittente » limitée aux élections pour fonder sa légitimité à une démocratie plus continue s'appuyant sur un flux d'échanges constant et organisé entre pouvoir et société* ». Il n'y a pas nécessairement d'opposition entre "verticalité" et "horizontalité", la solution se trouve souvent dans l'articulation entre ces deux dimensions.

Si cette démarche originale de Saillans fonctionne, c'est, au-delà du volontarisme politique, parce que l'on se trouve sur une structure communale de petite taille avec ses 1 300 habitantes et habitants. Des pratiques difficilement transposables dans des villes moyennes ou des métropoles. Pourtant, là aussi on tâtonne, on expérimente notamment avec les budgets participatifs d'arrondissement ou de quartier voire de département comme dans le Gers par exemple : des sommes allouées à un territoire, où les habitants et habitantes, en autonomie élaborent un projet collectif. L'écueil à éviter est de tomber dans le « *gadget politique* », *la participation en trompe l'œil qui se résumerait à un vote électronique sur quelques propositions. L'enjeu est bien celui de l'appropriation et de la co-construction du projet par ceux qui vivent sur le territoire et en connaissent au mieux les forces et les faiblesses. C'est celui aussi de l'innovation démocratique à travers des modalités nouvelles de partage des connaissances et des expertises. C'est aussi celui de « la nécessité de favoriser*

*l'inclusion en facilitant la participation de celles et ceux qui sont trop souvent absents ou peu engagés, dans les milieux associatifs ou syndicaux etc. »*¹⁴⁵

1.2. Agir dans un contexte de crise économique et sociale de longue durée

Si en 1995, le diagnostic de la « fracture sociale » a été posé, force est de constater que plus de vingt ans après, les écarts sociaux et territoriaux sont toujours là et se creusent. Cette société en crise depuis les années 80 avec son cortège d'incertitudes et de paupérisation, a sonné la fin du plein-emploi ou, tout du moins, d'un emploi quasiment assuré. Une société de plus en plus complexe, mondialisée, au sein de laquelle les tensions se sont aggravées que ce soit sur le pouvoir d'achat, l'éducation, l'accès aux soins ou au logement par exemple. Autant d'enjeux majeurs pour nos concitoyennes et concitoyens, notamment pour les plus fragiles auxquels vient désormais se greffer la question environnementale. Le tout avec des effets cumulatifs redoutables.

Ces terrains sociaux sont largement occupés par tous les acteurs et actrices de l'éducation populaire. Des espaces sur lesquels ils se sont installés très tôt, car consubstantiels de leur identité. Si ces acteurs et actrices s'adressent à tous les publics quel que soit leur âge ou leur territoire, une partie de leur engagement est en effet tournée vers ceux qui, dans notre société, se trouvent confrontés à des difficultés, des isolements ou des rejets. Cet accompagnement social, constitue un champ important d'action avec toujours cette même démarche singulière, qui ne relève ni du patronage ni de la charité, mais bien de la prise de conscience par chacun de sa condition et d'un cheminement patient pour trouver sa place et agir dans la société, au sein et au service du collectif. La pauvreté, la difficulté d'intégration dans la société y sont considérés comme une injustice sociale et non comme le fruit d'une responsabilité individuelle. Pour l'éducation populaire, au-delà de donner aux plus démunis les moyens de vivre (ou de survivre), il s'agit de les considérer comme ayant des richesses à apporter à l'ensemble du collectif, que leurs expériences, leurs réflexions, leurs cultures, leurs vécus doivent être des apports permettant de mieux comprendre le monde et d'agir sur sa transformation.

Aujourd'hui, l'accompagnement social est la forme organisée et institutionnalisée de la solidarité. Il prend généralement la forme d'un contrat passé entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Dans ce contexte, l'implication de certaines associations de l'éducation populaire est sollicitée de plus en plus comme relevant du pansement et de la réparation d'une société fracturée de plus en plus inégalitaire et injuste. Il s'agit là d'une dérive qui limite les possibilités d'une démarche émancipatrice.

Pauvreté, logement, éducation, pour ne prendre que ces exemples, montrent combien il est nécessaire d'agir¹⁴⁶. Mais dans ce contexte de crise et de tension sociale inscrites dans la durée, ni la puissance publique de l'État, ni les collectivités, ne sont en capacité de résoudre seules ces multiples problématiques souvent croisées. Les mouvements d'éducation populaire constituent un point d'appui pour venir en soutien des politiques publiques en matière sociale. Leur action s'inscrit dans

¹⁴⁵ Contribution de la DPEPP déjà citée.

¹⁴⁶ RAEF 2018.

la volonté de construire une société inclusive où les dispositifs publics sont pensés pour venir en appui aux plus fragiles, mais servent à toutes et tous en permettant de (re) construire de la cohésion sociale et du (mieux) vivre ensemble.

En la matière le rôle et les orientations de la CNAF et des CAF sont particulièrement importants dans l'attribution des financements en direction du monde associatif¹⁴⁷. Elle complète l'action de l'état, comme c'est le cas notamment pour l'aide aux séjours de vacances des jeunes. Lors de leur audition, les représentantes de la CNAF ont ainsi précisé qu'environ 50 % du fond national d'action sociale (FNAS) de 6 milliards d'euros était attribué aux actions conduites par les associations de l'éducation populaire dans le cadre des appels à projets, reconnaissant à ces associations une plus-value liée à leur démarche souvent innovante et, en tout état de cause, différente de celle des prestataires privés ainsi qu'à un maillage territorial plus dense. Sans doute la composition de son conseil d'administration qui comprend notamment des représentants des salariés, des employeurs et des associations familiales n'est-elle pas étrangère à une telle sensibilité.

1.3. Relever les défis des atteintes à l'environnement dans un contexte de crise écologique

Les enjeux liés au réchauffement climatique sont aujourd'hui largement connus comme le souligne la résolution votée par le CESE à la suite du dernier rapport du GIEC. La décarbonation des activités humaines devient un enjeu majeur. La démographie mondiale pose les questions de l'utilisation durable du stock limité de ressources, du recyclage, de la régulation des activités humaines et du modèle économique. Si c'est au niveau international que des caps et des objectifs progressifs communs doivent être fixés, c'est au plan des États et des territoires de proximité que des politiques publiques volontaristes pour les décliner concrètement doivent être conduites.

En l'état actuel des choses, aucun des problèmes majeurs soulevés lors des multiples conférences internationales, ne connaît de prévisions d'évolution favorables. L'objectif est désormais de passer du scénario catastrophe annoncé à l'action concrète et efficace. Mais, force est de constater que la réaction de la plupart des États est encore trop lente. Ils agissent à une vitesse et à une échelle qui ne répondent pas ou ne reconnaissent pas l'ampleur des défis posés aux populations et à l'environnement de la planète.

Nous n'avons qu'une seule Terre. S'engager résolument dans la transition écologique est une nécessité vitale. Le temps est à l'urgence. Urgence individuelle et collective à tout mettre en œuvre pour sortir d'une nasse qui se resserre chaque jour un peu plus sur l'humanité. Une urgence qui conduit à penser autrement le monde en le préservant, sans négliger la question sociale car il s'agit rien de moins que de construire un nouveau modèle démocratique de développement, de production, de consommation et de justice sociale, faute de quoi notre planète pourrait sombrer dans le chaos.

¹⁴⁷ Audition au CESE de Mme Laetitia Vipard, Responsable du pôle Famille, Enfance, Jeunesse, Département Enfance, Jeunesse et parentalité, Direction des Politiques Familiale et Sociale à la CNAF et de Mme Alessandra Soleilhac, conseillère politique enfance-jeunesse à la Cnaf, mercredi 7 novembre 2019.

Si depuis déjà quelques décennies, cette prise de conscience s'est parfois incarnée dans le développement du monde associatif, la création de groupes activistes de pression ou de partis politiques, force est de constater que la prise de conscience est encore loin d'avoir modifié en profondeur et de façon massive les comportements et l'organisation économique mondiale.

Comme souvent, des citoyens, une partie de la société civile et du monde économique, semblent avoir un temps d'avance sur le monde politique quant à la perception des impacts à venir et sur la nécessité d'agir sans tarder. Ce cercle doit s'agrandir et cheminer de la prise de conscience écologique à l'éco-citoyenneté active. Il est alors de la responsabilité de la société de promouvoir et de consolider cette écocitoyenneté susceptible de responsabiliser tous les acteurs et de « rééduquer » le monde afin de l'amener à repenser ses modes de vie, de production et de consommation qui participent largement à la dégradation de l'environnement. La question de l'information, de la formation, de l'action individuelle et collective se pose avec acuité. Cette éducation à l'éco-citoyenneté active ne peut pas relever des seuls gouvernements et des institutions.

Face au défi à relever, ces modifications radicales de nos modes de vie nécessitent l'implication de tous les acteurs de la société et s'adressent à tous les âges de la vie avec pour objectif de démultiplier la prise de conscience et la capacité à agir pour le bien commun.

À cet égard, l'éducation populaire constitue un vecteur utile à la fois par son immersion territoriale et par sa démarche singulière qui justement permet de passer de la conscientisation des problèmes à la mise en action. Et cela en ne négligeant pas la complexité des situations. Le tout à travers le débat, la contradiction, les échanges d'expertises et in fine la mise en mouvement.

La question du développement durable ne faisait pas partie des fondamentaux historiques des associations de l'éducation populaire, et pour cause. Hormis des associations plus récentes avec pour objet premier ces questions d'environnement, comme c'est par exemple le cas de la fédération FNE, les associations d'éducation populaire se sont inégalement emparées de l'enjeu de la sensibilisation au respect de l'environnement et au développement durable. Ainsi les scouts et Guides de France, dont la vie en pleine nature est un des fondamentaux, s'inscrivaient dans une logique d'éducation par la nature, et non pour la nature, sa protection et la question du rapport entre l'être humain et son environnement. Désormais l'axe 4 de leur projet éducatif s'intitule « Habiter autrement la planète » et inscrit cette organisation de l'éducation populaire dans une nouvelle logique. C'est ainsi que les jeunes sont invités à devenir des citoyens et citoyennes du monde, solidaires et responsables, agissant pour un meilleur équilibre planétaire de façon à ce que la croissance économique, le progrès social et le devoir écologique se vivent désormais en harmonie et non en opposition, que la solidarité l'emporte sur l'individualisme, la générosité sur le repli sur soi, le long terme sur l'immédiat, la sobriété sur la consommation effrénée.

C'est aussi le cas des Francas, qui 50 ans après avoir initié les centres aérés, ont initié un label dénommé « Centre à ERE » (centre à Education Relative à l'Environnement). Ce label s'adresse à tous les centres de loisirs qui développent un

projet d'éducation à l'environnement. La démarche vise à les accompagner à travers des outils, de la formation ou des partenariats. Le label valorise aussi le fonctionnement éco-responsable de la structure.

En 2015, lors de la COP 21 (Conférence of the Parties) qui s'est tenue à Paris de nombreux mouvement de l'éducation populaire ont participé aux évènements annexes, et notamment à la COY 11 (Conférence of Youth) qui rassemblait les organisations de jeunesse sur cette problématique. Bon nombre d'entre elles ont été co-organisatrices ce qui montre combien les structures de l'éducation populaire, de par leur proximité avec les jeunes comme les adultes, au plus près de leur réalités de vie, captent les évolutions et les nouvelles problématiques de la société.

La lutte contre les changements climatiques et pour un développement durable passe par les territoires, en s'appuyant sur les dynamiques et initiatives locales, tout comme sur les engagements institutionnels, en encourageant les démarches participatives et collaboratives où se croisent savoirs académiques et expertises d'usage et de proximité. Autant d'éléments clés pour redécouvrir et renforcer le « pouvoir d'agir », et ne pas céder au sentiment d'impuissance.

« *Agir local, penser global et penser local, agir global* ». L'éducation populaire peut reprendre à son compte ce slogan qui renvoie au territoire de vie, à l'individu et au collectif, le tout inscrit dans la complexité et à l'universalité du monde...

B - Relever les défis

1. Engagement et gouvernance

1.1. La question de l'engagement et du militantisme

Selon l'enquête du Centre de recherche sur les associations-CSA 2017 dirigée par Lionel Prouteau, il y aurait en France, près de « 22 millions de bénévoles de 18 ans et plus¹⁴⁸ » : 43 % de la population totale de référence¹⁴⁹. L'engagement associatif est relativement peu visible lorsqu'on constate le peu de données et d'études sur le sujet. C'est encore plus vrai pour une partie des acteurs et des actrices de l'éducation populaire que sont les associations. Cette invisibilité s'explique notamment parce que ce n'est que récemment que la sociologie, s'est réappropriée le terme « *engagement* » pour désigner des actions citoyennes, du bénévolat¹⁵⁰.

¹⁴⁸ http://addes.asso.fr/wpcontent/uploads/2018/10/Prouteau_Benevolat_2018.pdf.

¹⁴⁹ On tient ici pour bénévole « aussi bien la personne qui donne une heure dans l'année que celle qui en donne 100 ». Parmi eux, « plus de 90 % des bénévoles exercent leurs activités dans une association, qu'ils en soient membres ou non » ; enquête du Centre de recherche sur les associations-CSA 2017 dirigée par Lionel Prouteau

¹⁵⁰ https://lemouvementassociatif.org/wpcontent/uploads/2017/01/LMA_LVA_26-octobre-2017_WEB.pdf

Une prise en compte tardive alors que l'engagement associatif est déterminant dans la vie des individus ayant fait ce choix, contribuant – et c'est notamment l'objet même de l'éducation populaire – à leur émancipation individuelle au service de l'émancipation collective.

À partir d'une étude portant sur les étudiants et étudiantes, Claire Thoury¹⁵¹ estime quant à elle que l'engagement associatif est « *à la fois espace d'expérimentation et de prises de risque, outil de singularisation et vecteur de liens sociaux (...) il facilite la production de sens et de valeurs par les individus* » et occupe une place tellement importante dans la vie des militants associatifs que cet engagement va « *jusqu'à devenir un élément constitutif de leur identité : ils sont certes [des étudiants] mais ils sont surtout engagés* ».

L'engagement des citoyens peut participer à surmonter les nombreuses fractures et crises qui émaillent l'actualité de notre pays depuis plusieurs décennies. Plutôt que de baisser les bras et subir, l'engagement permet de retrouver le pouvoir d'agir. C'est pourquoi « *faciliter et favoriser l'engagement de chacun à toutes les étapes de la vie, c'est agir pour une société de citoyens impliqués, plus solidaire et plus fraternelle. Accompagner le renforcement de l'action associative dans sa dimension collective, et reconnaître l'apport de cette dynamique et de tous ceux qui s'engagent à travers elle, c'est répondre aux attentes d'une société moderne et ouverte* »¹⁵². Le mouvement dit "des gilets jaunes", s'il est un symptôme du sentiment de relégation et "d'invisibilisation" d'une partie de la population française interpelle les acteurs et actrices de l'éducation populaire.

On observe que les jeunes volontaires qui se sont engagés en service civique sont davantage intéressés que la moyenne des jeunes Français, « *au monde qui les entoure, qu'il s'agisse de politique (56 % vs. 49 %) ou d'actualité (89% vs. 82%). Ils expriment également un besoin plus fort d'aider les autres (89% vs. 83%) et sont plus confiants dans leur capacité à agir, notamment là où ils habitent (80% vs. 62%). Ils jugent également plus importantes des valeurs comme le don, l'entraide et le bénévolat, ce qui se traduit par une plus grande envie de rendre service à leurs proches et voisins (96% vs. 89%) et de participer à des associations (84% vs. 64%). Les jeunes volontaires font donc preuve d'un altruisme qui ne se limite pas à la sphère de proximité stricto sensu, même s'ils privilégient l'engagement local* »¹⁵³. Par ailleurs, d'autres données indiquent que les jeunes ayant effectué un volontariat en service civique ne participent pas plus aux élections politiques, voir un peu moins. Cela contredit une vision dans laquelle l'engagement dans le monde associatif, même à travers un volontariat, serait la solution aux multiples problèmes de notre société.

Cette « *société de l'engagement* » ne pourra se réaliser sans une intervention active des pouvoirs publics comme d'une participation monde économique. Ils doivent créer des cadres juridiques adaptés, accompagner les dispositifs de

¹⁵¹ Claire Thoury, *Construction de soi & émancipation à travers les engagements étudiants*, La vie associative – le magazine du Mouvement associatif, n°26, octobre 2017.

¹⁵² https://lemouvementassociatif.org/wpcontent/uploads/2017/01/LMA_LVA_26-octobre-2017_WEB.pdf.

¹⁵³ Etude TNS Sofres, *Les volontaires du Service Civique et leur rapport au vote, à l'engagement et à la citoyenneté*. <https://www.tns-sofres.com/publications/les-volontaires-du-service-civique-et-leur-rapport-au-vote-a-lengagement-et-a-la-citoyennete>.

sensibilisation à l'engagement, et favoriser des passerelles, notamment entre éducations formelle et non formelle. Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge est en effet la condition sine qua non de l'émergence de générations d'engagés car l'implication dans un projet collectif n'est pas innée. Dans ce cadre, outre la famille, l'École a certainement un rôle plus important à jouer tant par les pédagogies de projet que les expériences qu'elle met en œuvre. On peut par exemple penser que la vie associative pourrait être un support extrêmement cohérent pour les enseignements pratiques interdisciplinaires dispensés au collège. Une approche partagée, par Jean-Michel Blanquer qui estime qu'envoyer « *un signal sur l'engagement* » dès le collège permettrait de développer le sens du collectif chez l'adolescent et de créer une sorte « *d'initiation républicaine qui est l'engagement pour l'intérêt général* »¹⁵⁴.

Aujourd'hui le premier engagement se fait généralement autour de 18 ans¹⁵⁵, notamment lors de l'accès aux études supérieures. Constatant que les jeunes étaient « *en mal d'engagement* »¹⁵⁶ les fondateurs de l'Afev ont choisi d'investir les campus afin d'assurer la promotion du bénévolat auprès des étudiants et étudiantes. Christophe Paris constate que le premier engagement de ces jeunes est un révélateur pour eux, puisqu'après leur première expérience d'un an, ils continuent de s'engager : « *nous enclenchons quelque chose qui ne s'arrête pas après l'Afev. C'est notre modèle et il vit bien de cette façon. 150 000 étudiants sont passés par l'AFEV depuis sa création, ont eu une vraie expérience d'engagement et de solidarité au plus près des publics en difficulté dans les quartiers. Cela nous fait réfléchir aussi aux questions de parcours d'engagement* »¹⁵⁷.

Il est en effet urgent de repenser ces parcours de l'engagement puisque comme le fait remarquer Éric Favey, il « *n'y a plus de militantisme total* ». Celui-ci a laissé sa place au « *militantisme fractionné, de causes très précises, limitées dans le temps* », dans lequel « *le militant s'engage pour une cause dont il voit l'aboutissement très rapidement* ». S'il reconnaît que ce « *militantisme fractionné* » est tout aussi vertueux et valeureux que le « *militantisme total* », il met en garde contre l'engagement « *en miette, [qui est] un engagement forcément limité* »¹⁵⁸. Ce constat rappelle que l'engagement ne peut être une injonction s'il veut être audible.

Cette prise en compte de l'engagement « *fractionné* », « *temporaire* », « *pour une cause* » est d'ailleurs un fort enjeu interne pour le CNAJEP. En effet, François Mandil constate par exemple que « *Nuit debout, Alternatiba sont des espaces temporaires qui n'ont pas vocation à durer, contrairement aux organisations membres du CNAJEP* », mais il pense que ce sont des espaces et des formes d'engagement qui

¹⁵⁴ Audition de M. Jean-Michel Blanquer, déjà citée.

¹⁵⁵ D'après M. François Mandil, « *les deux générations les plus engagées sont les retraités et les 18-25 ans* ».

¹⁵⁶ Audition de M. Christophe Paris, déjà citée.

¹⁵⁷ Audition de M. Christophe Paris.

¹⁵⁸ Audition de M. Éric Favey, déjà citée.

correspondent « *peut-être mieux aujourd'hui à des envies de mobilisation et d'engagement de tous les publics* »¹⁵⁹. Le mouvement dit des "gilets jaunes", dont les manifestations ont lieu le samedi afin de permettre au plus grand nombre d'y participer est une des illustrations de nouvelles formes d'engagement.

Au cours de son audition, il rappelle d'ailleurs qu'un des défis pour bâtir une société de l'engagement est de « *permettre l'engagement aussi des trentenaires, des quarantenaires, des cinquantenaires, des actifs* » aux côtés des seniors et des jeunes puisque, pour lui, l'éducation populaire doit demeurer « *l'éducation tout au long de la vie* »¹⁶⁰. Ce défi pose la question du temps que les actifs peuvent réellement consacrer à l'engagement. Un des enjeux est aussi de favoriser les engagements non sexués. La question de l'égalité femme-homme et des justes articulations entre temps personnel, professionnel et d'engagement est importante et peine à être pleinement intégrée dans les différents mouvements de l'éducation populaire.

Le développement du bénévolat ponctuel se substituant au bénévolat dit classique (engagement de long terme au sein d'une structure associative) restreint également le renouvellement de la gouvernance associative. En effet un engagement de courte durée, très orienté terrain, limite la prise de responsabilités, notamment de gestion, au sein des associations.

1.2. L'adaptation de la gouvernance

La gouvernance des mouvements d'éducation populaire est fréquemment pointée du doigt pour son manque de diversité.

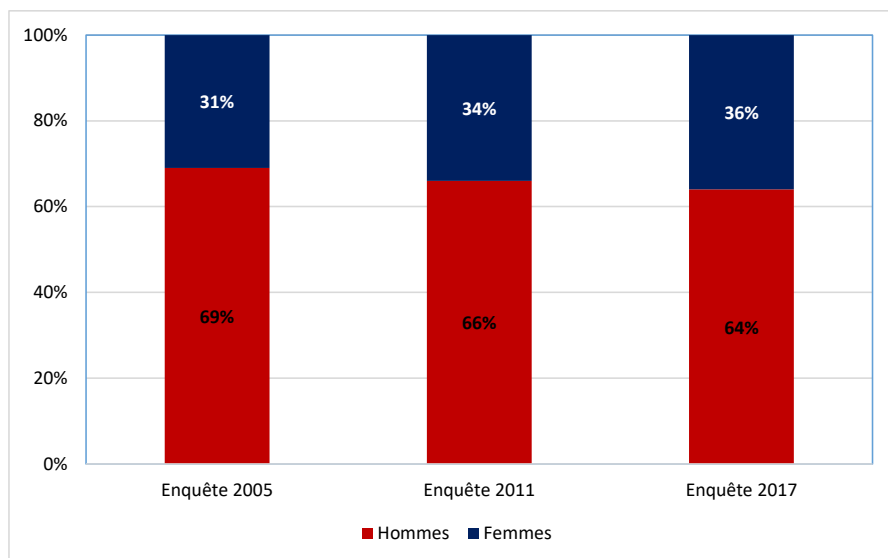
On constate que le développement du bénévolat ponctuel que nous avons évoqué, alimente très peu le renouvellement de la gouvernance des associations. Cette situation peut devenir préoccupante et nécessite de voir comment un engagement de courte durée, très orienté terrain, peut être compatible avec une prise de responsabilités de plus long terme. Cet engagement ponctuel peut être aussi conforté par l'impression qu'il n'est pas possible d'accéder à un poste à responsabilités avant de longues années. Effectivement, rares sont les structures de l'éducation populaire qui limitent le cumul des mandats à la fois dans le temps et dans leur nombre sur une même période. Cette situation peut entraîner une forme de sclérose de la gouvernance de certaines structures et peut conduire à ce que les évolutions de gouvernance ne se fassent que sous forme de crises pouvant mettre à mal la crédibilité et les projets menés par la structure.

Les seules données disponibles concernent le monde associatif sans distinction. En termes de genre, les postes de dirigeantes et dirigeants associatifs sont en effet toujours largement détenus par des hommes et cette disparité ne décroît que très lentement. Près d'un tiers des présidences d'associations sont occupées par des femmes. Si l'autocensure est un frein à leur accès aux instances de direction, leur légitimité et leurs compétences sont davantage mises en cause que celles des hommes¹⁶¹.

¹⁵⁹ Audition de M. François Mandil, déjà citée.

¹⁶⁰ Audition de M. François Mandil, déjà citée.

¹⁶¹ Études "Forces vives au féminin"

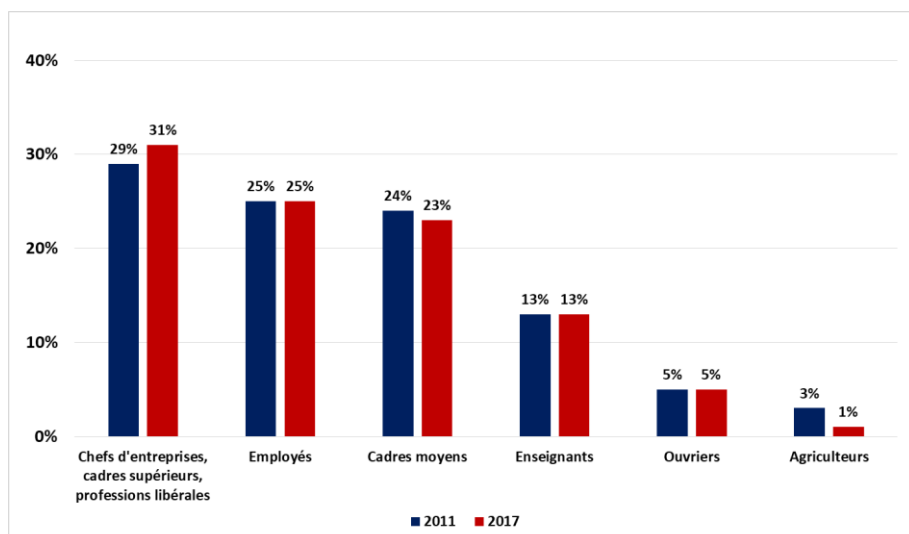
Graphique 4: genre des présidents et présidentes en 2005, 2011, et 2017

Source : « Le paysage associatif français – mesures et évolutions », 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

Sur le plan socioprofessionnel, les catégories supérieures accentuent leur poids, déjà très important, dans les présidences associatives, réduisant ainsi la diversité en terme de CSP des profils de présidents d'associations. Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau notent également que « *la part des ouvriers n'évolue pas : ils représentaient 5 % des présidences d'association en 2011, et cette proportion n'a pas bougé en 2017 ; ainsi leur poids apparaît toujours très décalé comparativement à leur importance numérique dans la population active* »¹⁶².

¹⁶² Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau

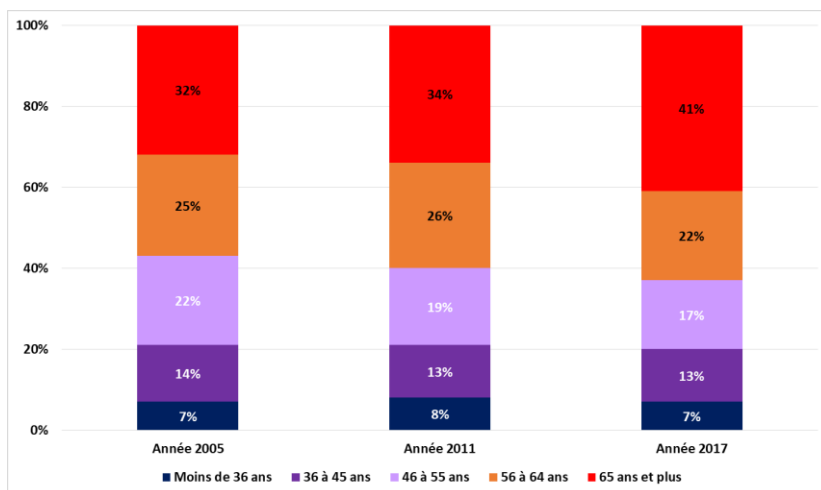
Graphique 5 : part des CSP dans les présidences associatives (en % du nombre total de présidents d'associations)



Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

Enfin, l'étude de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau nous laisse à voir un dernier important déséquilibre dans les présidences associatives : la part des seniors (65 ans et plus) qui ne cesse de croître.

Graphique 6 : répartition par âge des présidences d'associations



Source : *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

Néanmoins ce déséquilibre semble être le fruit du vieillissement de la population, ainsi que d'une certaine logique que les auteurs de l'étude expriment comme suit : « cette catégorie de la population réunit un certain nombre de qualités très utiles pour diriger les associations : du temps libre, des compétences en matière de droit, gestion, communication, liées aux CSP qui sont les siennes »¹⁶³. Ce déséquilibre peut aussi s'expliquer par des modalités d'organisation dans lesquelles de nombreux profils ne se retrouvent pas (jeunes, actifs et actives, femmes,...).

Les problèmes relevés par cette étude (faible renouvellement de la gouvernance, manque de diversité aux postes de présidence, etc.) sont finalement les mêmes dont souffre l'ensemble des secteurs d'activités en France. Les présidences associatives sont assumées par les mêmes profils sociologiques que les autres postes à responsabilité dans, par exemple, le monde de l'entreprise ou celui de la politique. Paradoxalement de nombreuses organisations d'éducation populaire ne se sont pas mises en capacité d'innover en matière de gouvernance.

Cette situation pointe les difficultés du monde associatif à combattre efficacement les mécanismes culturels ou organisationnels, qui contribuent à scléroser les gouvernances.

Le manque de renouvellement de gouvernance des associations est également influencé par les changements structurels de la société française¹⁶⁴ et des difficultés propres à la fonction de président ou présidente d'association. Diriger une association

¹⁶³ *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3^{ème} édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau

¹⁶⁴ Changements structurels évoqués ici : mobilité forte des étudiants et cadres qui ne permettent pas de s'inscrire durablement dans un territoire, âge du premier CDI qui est sans cesse repoussé, chômage élevé aux effets désocialisants, etc.

prend du temps, est une fonction qui peut amener à être exposé. S'ajoute la nécessité toujours plus importante de disposer de compétences techniques permettant de faire face aux exigences extérieures toujours plus nombreuses.

Néanmoins le monde associatif, syndical, politique prend conscience de ces problèmes et différents dispositifs existent avec pour ambition de former à la prise de responsabilités afin que les jeunes bénévoles d'aujourd'hui deviennent les dirigeantes et dirigeants associatifs de demain :

- certaines structures ont créé des binômes pour certains postes à responsabilités (co-présidence par exemple) afin de faciliter la prise de responsabilités ;

- les associations présentes dans les territoires ruraux : la confédération nationale des foyers ruraux a inscrit dans ses statuts la présence de jeunes de moins de 25 ans au sein de son conseil d'administration. L'association famille rurale a, quant à elle, créé en 2014, un comité Jeunes national pour que "les jeunes ruraux et rurales aient davantage voix au chapitre" ;

- les juniors associations : en 1998 la Ligue de l'enseignement, le groupe d'intérêt général Défi jeunes et J-Pressé « *créent un dispositif permettant à de jeunes mineurs de se regrouper pour monter des projets ensemble* »¹⁶⁵. Ce dispositif permet aux mineurs de fonder leurs juniors associations et de se faire accompagner – via notamment des outils de formation – afin d'assurer un bon développement et fonctionnement de celle-ci. Ces juniors associations sont regroupées dans un réseau national, le RNJA. En France, depuis 2015, ce sont plus de 1 000 juniors associations qui voient le jour chaque année.

- le service civique : l'étude du CESE intitulée *Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?* a mis en évidence que le Service civique « *constitue un véritable apport dans l'apprentissage de l'engagement chez les volontaires, qui s'engagent plus que les autres, même après leurs missions* »¹⁶⁶. En effet les anciens volontaires déclarent être « *davantage prêts à rendre service à des proches ou à des voisins (96 % contre 89 % chez les autres jeunes) et même à donner du temps ou de l'argent à des associations d'entraide (84 % contre 64 %)* »¹⁶⁷. Ils deviennent même de véritables ambassadeurs du dispositif puisque la quasi-totalité d'entre eux recommanderait cette expérience à d'autres jeunes. Outre l'engagement, les jeunes volontaires sont amenés à « *prendre leur part de responsabilité dans l'élaboration du projet ou des actions de l'association* » accueillante et sont quelquefois même intégrés « *même dans les instances de direction* »¹⁶⁸. Si les chiffres remarquables sur l'engagement démontrent une fois de plus que l'engagement entraîne

¹⁶⁵ <https://juniorassociation.org/>

¹⁶⁶ Etude du CESE, *Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?*, rapporté par MM. Julien Blanchet et Jean-François Serres.

¹⁶⁷ *Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?*, opus cité.

¹⁶⁸ *Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?*, opus cité.

l'engagement, l'étude du CESE estime également que la responsabilisation entraîne la prise de responsabilités : « *ce temps d'éducation à l'engagement et au travail en réseau forme une nouvelle génération de responsables associatifs et d'initiateurs de projets collectifs extrêmement prometteuse pour le développement des mouvements associatifs de demain* »¹⁶⁹.

- les animateurs ou animatrices d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ne sont pas des salariés, mais des volontaires qui acceptent de consacrer du temps au service de l'éducation des plus jeunes qu'eux, et sont pour cela indemnisés. Ce statut est unique et tire sa particularité de l'origine de l'engagement conduisant à devenir animateur. On devient animateur ou animatrice de colonies parce que, le plus souvent, on a soi-même été en colonie et qu'à son tour l'on a envie de transmettre en se mettant au service de plus jeunes que soi. Parce que la colonie de vacances est le seul outil d'éducation par la vie collective et la mixité sociale, il est essentiel de garantir aux personnes qui souhaitent consacrer du temps à ce dispositif unique puisse continuer à créer de la mixité sociale, du vivre ensemble mais aussi de la découverte culturelle et tout simplement du plaisir. L'encadrement d'une "colo" ou plus globalement d'un ACM est pour de nombreux jeunes l'occasion des premières prises de responsabilités.

La valorisation de la place des jeunes dans la gouvernance des mouvements d'éducation populaire, amenant au renouvellement de celle-ci, est également facilitée lorsque la prise de responsabilités est rendue possible dès le plus jeune âge. Certaines associations de jeunes ont par exemple fait le choix d'imposer un âge maximum limite à leurs administrateurs. En ce sens, le Forum français de la jeunesse (FFJ), a été créé le 20 juin 2012 et affirme son ambition de « *voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public* »¹⁷⁰. Rassemblant exclusivement les organisations dirigées par des jeunes, c'est-à-dire dont la gouvernance est assurée de façon majoritaire par des jeunes de moins de 30 ans, le FFJ « *appuie le développement de nouvelles organisations et sensibilise les différents organes (syndicats, associations, partis politiques, collectivités territoriales, ...) à l'importance de la prise en compte de la parole des jeunes* »¹⁷¹. La création du FFJ a, d'après les dires de François Mandil, « *un peu bousculé les choses parce que cela a forcé à aboutir à une définition, forcément critiquable, de ce qu'est une organisation de jeunesse, et donc de qui ne le serait pas* »¹⁷², puisque de nombreuses organisations à destination des jeunes n'étaient pas dirigées par ceux-ci. Les organisations de jeunes, par essence, les forment à exercer des responsabilités et diriger des structures, compétences par ailleurs recherchées dans la société.

¹⁶⁹ Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?, opus cité.

¹⁷⁰ <http://forumfrancaisjeunesse.fr/>.

¹⁷¹ <http://forumfrancaisjeunesse.fr/>.

¹⁷² Audition de M. François Mandil, déjà citée.

2. Une véritable politique de soutien à l'éducation populaire

En ce début de 21^{ème} siècle où la valse des informations ne laisse que peu de place au temps de l'analyse, agir ne suffit plus pour être reconnu comme utile : il faut communiquer. Faire partie des sujets traités, des marronniers médiatiques, des coups de com', occuper l'espace public plus que le débat public au risque d'être renvoyé dans le grand vide de l'absence puis de l'oubli. L'existence de projets, le réseau institutionnel officiel ou officieux ne suffit plus à être reconnu ou entendu. Aujourd'hui la communication qui permet de s'adresser au grand public est une nécessité et la concurrence y fait rage. Si l'éducation populaire accompagne de nombreux habitants et habitantes, son manque d'identification et de visibilité est très certainement d'abord le résultat d'un manque de vigilance des acteurs de l'éducation populaire eux-mêmes. Absorbés par leurs actions de terrain, mobilisés sur le projet associatif, bénévoles pour la très grande majorité, ils ne mettent pas au cœur de leurs priorités la nécessité de communiquer, de valoriser, de dire ce qu'ils font – en dehors de certains secteurs comme celui de la solidarité ou du caritatif qui ne peuvent faire l'impasse sur ce point. Ils sont les héritiers d'une culture de l'humilité.

Cette absence de lisibilité est multifactorielle. L'un des éléments est le manque de portage par les acteurs politiques et institutionnels. En témoigne l'absence quasi permanente de l'éducation populaire dans leur langage. Lors de son audition, Jean-Michel Blanquer l'a lui-même regretté, en constatant que les responsables politiques n'en parlaient *« peut-être pas assez »*. Il s'est d'ailleurs engagé à contribuer à revaloriser son action en l'évoquant davantage. C'est pourquoi, il a pris l'engagement à y faire plus souvent référence pour contribuer à *« redonner ses lettres d'or à l'éducation populaire dans le discours politique »*, simplement parce qu'il est convaincu que *« la sémantique a de l'importance »* dans la construction d'un objet politique.

De l'absence de discours à l'absence de politique il y a qu'un pas. Et malheureusement, si quasiment tous les gouvernements saluent l'importance de l'éducation populaire au service de l'intérêt général et du vivre ensemble, il faut constater qu'en dehors de très rares périodes, il n'y a pas eu de politique publique nationale en faveur de l'éducation populaire depuis les années 80.

La traduction de cette situation se lit d'abord dans la place faite à l'éducation populaire dans les différents gouvernements. Il ne s'agit bien-sûr pas là de l'essentiel du problème, mais ce traitement est finalement assez révélateur du niveau de déclinaison en politiques publiques. Ainsi, l'éducation populaire, la vie associative, ou encore la jeunesse circulent au gré des gouvernements entre différents portefeuilles ministériels. Cette instabilité ne facilite pas l'émergence d'une politique publique en faveur, ou simplement teintée d'éducation populaire ; contredisant l'affirmation du Parlement qui a inscrit dans la loi NOTRe l'éducation populaire parmi les compétences partagées entre les différentes collectivités. L'instabilité empêche l'impulsion nécessaire pour que les pouvoirs publics se donnent collectivement les moyens d'accompagner les mouvements d'éducation populaire dans le temps, alors que leur action nécessite de s'inscrire dans la durée pour pouvoir être efficace.

Ce manque de lisibilité n'est pas seulement le fait d'un problème de volontarisme politique. Il est aussi le résultat de l'absence ou d'une mauvaise connaissance de la

réalité de l'action de l'éducation populaire dont l'impact est difficilement évaluable car il concerne de très nombreux paramètres notamment sociologiques. Et cette difficulté est d'autant plus forte que le peu de dispositifs d'observation qui existait a été supprimé au fil des plans de restructuration des services publics. Pourtant, les enjeux sont multiples et importants à observer, étudier, mieux connaître pour expérimenter et surtout faire essaimer les bonnes pratiques.

Mal connue, mal évaluée, mal considérée, la ligne est tracée pour que l'éducation populaire soit également mal financée. Ainsi, la vie associative enregistre une baisse très nette des financements publics comme le démontre l'étude de Mme Tchernonog et de M. Prouteau qui relève que la part de subvention publiques dans le total des ressources des associations a chuté de 34% en 2005 à 20% en 2017¹⁷³. Et depuis les choses ne se sont pas améliorées puisqu'en deux ans, le monde associatif a essuyé plusieurs mesures très défavorables au maintien de ses activités et de son développement. Pour rappel la fin des emplois aidés est, au-delà de ses impacts humains, une perte chiffrée à 1,6 milliard d'euros. La suppression de la réserve parlementaire a, quant à elle, entraîné une baisse de dotation de 25 millions d'euros par an, puisque le fonds de développement de la vie associative (FDVA), censé la remplacer, n'est abondé que de la moitié du budget qui lui était consacré. Enfin la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) a conduit à une baisse massive des dons des particuliers les plus aisés, alors que les budgets des associations proviennent à 56% de ressources privées, proportion qui, jusqu'à cette mesure, était en augmentation continue.

Si les différents acteurs de l'éducation populaire auditionnés ou entendus en entretiens ne se sont pas prononcés sur leur préférence d'une réforme ou de l'autre, ils pointent le manque de continuité dans les politiques menées et le manque de lisibilité du projet politique sur le moyen et le long terme. Les modifications fréquentes de rattachement ministériel peuvent changer considérablement la priorité des missions. De plus, le passage des directions territoriales « jeunesse et sports » à celles interministérielles met en avant l'urgence de la réparation sociale plutôt que l'action de fond d'une transformation sociétale. S'y ajoute l'affaiblissement des services de l'État, notamment des services déconcentrés.

Ce manque de volontarisme et de continuité de l'État dans l'impulsion des politiques publiques d'accompagnement de l'éducation populaire est d'autant plus regrettable que les collectivités locales affirment leur besoin d'éducation populaire. Lors de son audition, M. Eric Krezel déclarait ainsi que pour lui en tant qu' élu local, *« les outils de l'éducation populaire sont des outils de la citoyenneté »* puisque *« certaines questions ne sont pas traitées dans la société en général : le sens du collectif, l'expérimentation, mais également la prise de responsabilité. Ce chemin est fait via les structures d'éducation populaire. On apprend à se positionner dans un groupe, dans une société, ce qui est très utile. C'est aussi l'occasion de transmission de savoirs et d'ouvertures »*¹⁷⁴.

¹⁷³ *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

¹⁷⁴ Audition de M Eric Krezel, président de l'association des Maires ruraux de Haute-Marne.

Il s'agit pour les collectivités locales de d'abord favoriser le développement d'activités au bénéfice de leurs habitants, mais aussi de renforcer le lien social au service du vivre ensemble. On peut bien-sûr dénoncer le fait que certaines collectivités locales voient les acteurs de l'éducation populaire comme de simples prestataires au service de politiques décidées unilatéralement par la collectivité. Les exemples récents de suppressions massives de subventions qui ont défrayé la chronique— à l'instar de la décision prise par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de supprimer la quasi-totalité des aides octroyées à l'accompagnement des actions menées par les associations d'éducation à l'environnement. Mais cette approche peut aussi prendre plus insidieusement la forme du recours aux marchés publics¹⁷⁵.

Néanmoins, certaines collectivités locales, ou plus exactement leurs élus ou élues, trouvent dans l'éducation populaire une source de renouvellement des pratiques politiques. C'est le cas des élus de la commune de Saillans dans la Drôme dont nous avons parlé¹⁷⁶.

Le premier résultat visible pour cette élue est « *l'épanouissement personnel* » des habitants qui concourent ensemble à l'objectif concret d'œuvrer au « *bien vivre dans son village* ». On retrouve ici l'ambition d'émancipation individuelle au service du collectif portée par l'éducation populaire.

La volonté de ces élus et des citoyens qui participent à la conception de la politique municipale se heurte néanmoins à plusieurs difficultés, notamment le manque de moyens. La baisse de dotations aux collectivités est pointée comme étant un problème majeur, d'autant plus que l'absence de subventions dédiées à l'éducation populaire au niveau régional ne participe pas à la mise en place de ces méthodes. Leur côté novateur se heurte également au cadre rigide et codifié de l'exercice du pouvoir municipal. Ainsi, d'après la représentante de la commune, « *il y a un travail à mener afin de mieux intégrer le bénévolat dans le fonctionnement d'une mairie* » et, de manière générale, laisser de la place à l'expérimentation et reconnaître les résultats issus de méthodes innovantes et audacieuses. Cette reconnaissance pourrait prendre bien des formes : « *du temps, des décharges horaires, des indemnités, une facilitation des alternances entre vie active et vie bénévole* » par exemple, mais elle pourrait même être « *diplômante* » au regard de la qualité des « *compétences acquises par un habitant qui, pendant 2 ans, a travaillé sur la révision d'un PLU à raison d'une fois par mois* », comme c'est le cas dans cette commune.

Les différentes collectivités locales mettant en œuvre des méthodes d'éducation populaire ont des expériences à essaimer et des résultats à partager, et sont largement sollicitée par de nombreux acteurs, témoignant de l'intérêt suscité.

¹⁷⁵ Ce point est particulièrement traité dans la partie du rapport intitulée « Sécuriser le modèle économique ».

¹⁷⁶ Audition de Mme Sabine Girard, élue référente « Gouvernance et sollicitations médias » de la commune de Saillans dans la Drôme.

3. Sécuriser le modèle économique

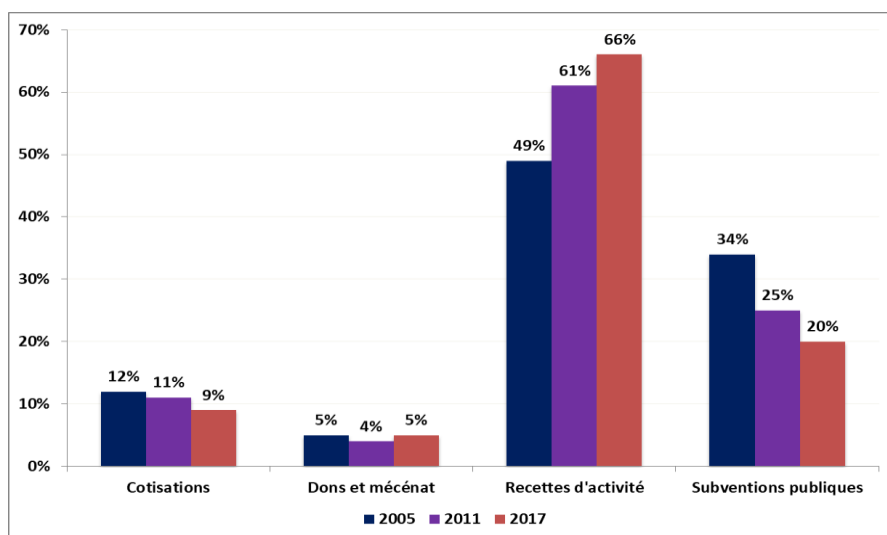
Se poser la question du modèle économique de l'éducation populaire, c'est d'abord se poser la question de la situation économique du monde associatif qui reste la forme principale de portage des actions d'éducation populaire. Or la simple observation suffit à confirmer que la situation économique des associations n'est pas bonne.

3.1. Un modèle économique en mutation

Le budget des associations est essentiellement constitué de quatre types de ressources de financement : les dons, les cotisations, les subventions publiques et les recettes d'activité.

La part des recettes d'activité dans les budgets associatifs s'accroît fortement ces dernières années, qu'elles soient d'origine publique¹⁷⁷ ou privée¹⁷⁸. Au contraire on observe dans le même temps une importante baisse de la part des subventions publiques qui ne représentent plus que 20% des ressources associatives en 2017 contre 34% en 2005.

Graphique 7 : part des ressources des associations selon leur nature, en 2005, 2011 et 2017, en % du budget total.



Source : « Le paysage associatif français – mesures et évolutions », 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau

¹⁷⁷ Réponses aux appels d'offres des commandes publiques (24 %).

¹⁷⁸ Participation aux services rendus de la part des adhérents et usagers (42 %).

Ce changement dans la répartition des ressources associatives traduit d'une part la volonté des décideurs publics et notamment les collectivités, « *d'assurer un traitement égalitaire en présupposant que les associations peuvent toutes accéder à la commande publique* »¹⁷⁹ et d'éloigner le maximum de soupçons de favoritisme lors du choix d'attribution de subventions publiques.

D'autres part, les appels d'offres et appels à projets permettent aux décideurs publics d'être à l'initiative et responsables des projets puisque ce sont eux qui les pensent et les formatent ce qui n'est pas le cas des subventions puisque, selon la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), celles-ci sont des « contributions » des pouvoirs publics à des « actions, projets ou activités » dont elles n'ont pas l'initiative.

Si cette exigence de transparence, de bonne gestion des deniers publics est louable suite à des scandales, les modalités de sa mise en application peuvent être contestables, ce que confirme la simple comparaison du nombre de recours déposés contre des marchés publics et de ceux déposés contre le versement de subventions. Pour Brigitte Clavagnier, le recours au marché public n'est pas nécessairement une solution vertueuse face aux manquements supposés de l'usage de la subvention publique. En effet, selon ses recherches « *les conventions comportent moins de risques d'annulation et de risques en matière pénale que les marchés publics eux-mêmes. Moins d'une dizaine de contentieux par an ont été recensés contre plus de 5000 contentieux sur les marchés publics dans une année comme 2004, dont 62% ont conduit à une annulation* »¹⁸⁰. De plus, la subvention publique ne présente pas un surcoût pour les collectivités locales, bien au contraire. Dans le Mode d'emploi de la Convention pluriannuelle d'objectif (CPO) que la Conférence Permanente des Coordinations Associatives avait publié en 2011, celle-ci démontrait que « *le coût de l'activité est de 15 à 20 % moins cher avec une subvention qu'avec un marché public* »¹⁸¹ puisque notamment « *la subvention comprend une part d'autofinancement (bénévolat, mécénat, etc.) et ne couvre ainsi qu'une partie du coût réel de l'activité, contrairement au marché public dont le prix est la contre-valeur économique du service rendu à la collectivité* »¹⁸².

3.2. Un sentiment de remise en cause de l'indépendance associative

Au-delà, le recours aux marchés publics impacte l'exercice même de la liberté associative. M. François Mandil constate ainsi que le financement accru des associations via les appels d'offres conduit à ce « *que certaines associations sont aujourd'hui presque devenues des opératrices pour l'État* ». Ce constat conjugué à la baisse de dotations aux collectivités conduit à l'affaiblissement voire la disparition

¹⁷⁹ La vie associative – Le magazine des mouvements associatifs – n°26, octobre 2017.

¹⁸⁰ <https://lemouvementassociatif.org/six-bonnes-raisons-de-convaincre-une-collectivite-dutiliser-la-subvention/>

¹⁸¹ Mode d'emploi de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), CPCA mars 2011.

¹⁸² Mode d'emploi de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), CPCA mars 2011.

d'organisations d'éducation populaire, en particuliers les petites associations de quartier.

Dans ce contexte, le modèle économique « *tend de plus en plus à aller sur des financements par projet, donc au coup par coup et non plus sur des projets éducatifs ou sur des objectifs* »¹⁸³. Plusieurs acteurs et actrices de l'éducation populaire craignent que cette situation où « *pour pouvoir survivre dans une période de tension financière, [certaines associations] doivent tordre leur projet de fonctionnement pour répondre aux appels d'offres* » renonçant à cette part d'autonomie et de liberté qui fait la spécificité et la richesse de l'éducation populaire¹⁸⁴.

C'est ce que crédite une étude réalisée par KPMG pour Le Mouvement associatif et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), à la suite d'une enquête déclarative réalisée en 2016 auprès de 45 actrices et acteurs associatifs : « *émerge alors le risque de voir l'action associative se standardiser* », et l'initiative associative être étouffée, puisque c'est la puissance publique qui choisit le cadre et les règles dans lesquelles les associations doivent s'inscrire. L'association devient alors un prestataire choisi pour réaliser ou gérer une action formatée par les acteurs publics, qui s'intègre dans les orientations des politiques publiques locales. A l'inverse, dans le cadre d'une demande de subvention, les associations peuvent faire preuve d'innovation en proposant une réponse particulière à un besoin social identifié sur un territoire ou sur une catégorie de population. Les associations perçoivent la commande publique comme un frein à leur capacité d'innovation¹⁸⁵.

Cette évolution d'un modèle économique initialement basé sur des ressources majoritairement issues de la subvention publique à un niveau où les ressources proviennent principalement des appels d'offres, illustre le passage d'une approche partenariale à une vision de prestation de service concurrentielle. Même si l'appel à projets peut quelque fois permettre l'émergence de nouveaux acteurs, la place laissée à l'initiative associative se réduit et cela risque in fine d'anéantir la force imaginative des mouvements d'éducation populaire. Mais, dans le même temps, cela questionne la mission d'une collectivité locale qui évolue de l'accompagnement des initiatives citoyennes, au financement d'actions engagées pour les habitants et habitantes. C'est une mutation extrêmement importante qui, dans l'absolu, renverrait la responsabilité de l'initiative citoyenne aux seules collectivités locales ou plus exactement, aux seuls élus. Cette approche qui résulte essentiellement d'orientations liées à la gestion administrative et financière bouscule particulièrement notre représentation de la défense de l'intérêt général et la signification de la subvention au sens d'un engagement financier basé sur un choix de politique publique.

On note enfin qu'à contrario du marché public, la subvention permet de laisser l'initiative de la constitution des projets aux mouvements d'éducation populaire, reconnaissant ainsi à ces derniers leur expertise, leurs méthodes et leur savoir-faire spécifiques. À un moment où beaucoup s'interrogent sur l'utilisation de l'argent public, on peut penser que ce travail en commun facilite le consentement fiscal puisque c'est

¹⁸³ Audition de M. François Mandil, déjà citée.

¹⁸⁴ Audition de M. François Mandil, déjà citée.

¹⁸⁵ KPMG, *Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations*, commandité par le Mouvement associatif et l'UDES, janv. 2017.

l'impôt qui permet la mise en œuvre de ces projets bâtis à partir de la concertation et au plus près des populations.

3.3. Des changements subis

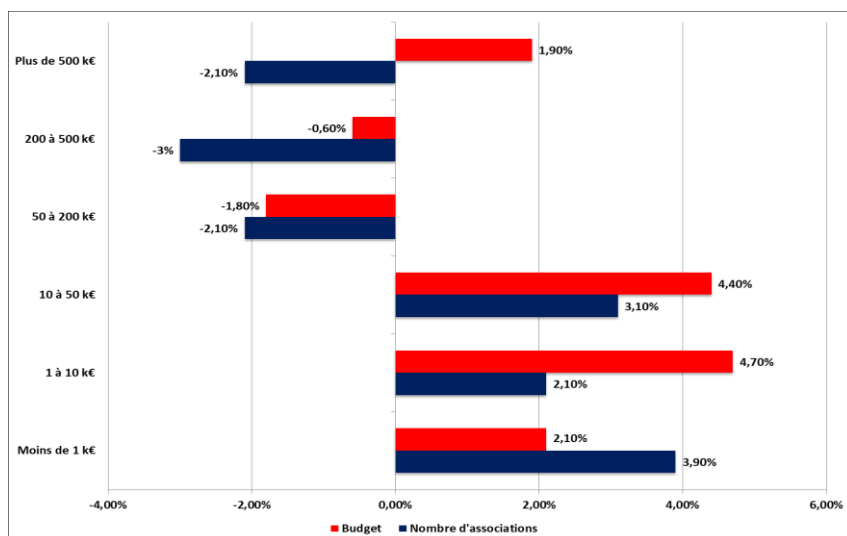
Les associations ont largement subi ce changement de modèle économique qui a participé à la transformation progressive du paysage associatif. C'est ce que montre l'étude de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau qui met en évidence « *les difficultés rencontrées par un certain nombre d'associations pour survivre dans le contexte de contraintes et de transformation des financements publics qui s'est traduit par la disparition d'un certain nombre d'associations dont l'activité a pu être reprise par d'autres associations ou par des entreprises, comme cela a été le cas pour l'aide à domicile* »¹⁸⁶.

Cette étude montre également que ce changement économique a conduit à l'exclusion des associations de taille intermédiaire – nombreuses à être employeuses – des circuits de financement public. Celles-ci ont été absorbées par de grosses associations qui captent la plupart des marchés publics du fait de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration souvent complexe des dossiers relevant des appels à projets. En effet, répondre aux appels d'offres nécessite une organisation et une technicité que de très nombreuses associations ne sont pas en capacité de fournir. Ainsi, les marchés publics sont majoritairement remportés par des associations de taille importante, ayant la capacité d'anticiper les exigences des cahiers de charges, entraînant ainsi un risque de standardisation des offres proposées.

L'augmentation en parallèle du nombre de petites associations sans salariés est une traduction du transfert d'actions menées jusqu'alors par des services publics vers des bénévoles. Si celui-ci peut s'avérer tout à fait efficace, il est surtout – grâce à l'engagement des bénévoles – bien moins coûteux. Ce transfert doit être maîtrisé pour éviter la disparition de services publics, notamment de proximité. La mobilisation des bénévoles représente en France 1 425 000 emplois en équivalent temps plein et si le bénévolat était valorisé, il représenterait 1,5% du PIB.

¹⁸⁶ *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau

Graphique 8 : taux annuel moyen d'évolution du budget et du nombre d'associations selon la taille des associations entre 2011 et 2017.



Source : « Le paysage associatif français – mesures et évolutions », 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019 – Viviane Tchemonog et Lionel Prouteau.

Au-delà des associations, pointons les inquiétudes qui traversent les salariés responsables de comités d'entreprises.

La réforme récente qui a transformé les Comités d'Entreprise en Comités Économiques et Sociaux, fait craindre la diminution du temps jusqu'alors affecté à l'exercice des différentes missions des représentants et représentantes du personnel et/ou élus des comités d'entreprises. Si cette diminution était confirmée, il y a fort à craindre que les actions sportives, culturelles, éducatives et sociales soient les premières à être impactées. L'action d'éducation populaire des Comités d'entreprise s'est, entre autres, construite sur l'investissement des salariés et des salariées dans les choix éducatifs des activités qu'ils proposaient à leurs collègues. Le secteur des colonies de vacances est très illustratif de cette situation. Nombre de Comités d'Entreprises disposaient de leurs propres projets éducatifs, qui mettaient en avant leurs priorités au regard des besoins et attentes des enfants des salariés de leur entreprise. C'est en fonction de ce projet que les élus et élues du Comité d'Entreprise choisissaient leurs partenaires associatifs. Sans moyens pour le faire, ils risquent d'orienter leur action, au mieux vers l'unique intervention financière, essentielle certes mais très différentes du développement de partenariats, au pire vers sa suppression.

D'autant plus que cette situation se conjugue avec d'autres tentatives d'évolution comme la soumission à charges sociales, en fonction de plafonds d'intervention, de l'accompagnement financier octroyé par les Comités Économiques et Sociaux au profit des salariés de leur entreprise. Cette tentative portée à deux reprises par amendement lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, interpelle l'une des dernières sources de financement des séjours éducatifs de mineurs, et inquiètent

fortement les responsables de CSE, rappelons qu'un salarié sur deux ne bénéficie pas de leurs actions.

Développant une politique du droit aux vacances pour les familles, la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS) organise chaque année 350 000 départs en vacances pour leurs bénéficiaires. Parmi eux, 30 000 enfants partent en vacances à toutes les saisons. Ce « *périmètre hors norme* »¹⁸⁷ est rendu possible par le financement atypique de ce comité d'entreprise. En effet, les comités d'entreprise « classiques » sont financés « *par un pourcentage de la masse salariale alors que [celui de la CCAS] a toujours été financé par un pourcentage des richesses produites (1%)* »¹⁸⁸. Ce modèle de financement est « *aujourd'hui attaqué de façon très conséquente* »¹⁸⁹ par la transformation du secteur de l'énergie. M. Combret explique ainsi que les entreprises nouvellement entrées sur le marché de l'énergie « *s'exonèrent d'appliquer à leurs salariés le statut au niveau qui est le [leur]* » et « *ne participent donc pas au financement des activités sociales* »¹⁹⁰. La conséquence est lourde pour la CCAS puisqu'en 4 ans elle a perdu 25% de sa dotation. Alors « *que si les salariés sont épanouis, conscients, engagés dans leurs activités sociales et syndicales, il y aura une retombée toujours positive pour l'entreprise* »¹⁹¹.

4. Réussir la transition numérique

*« La relation entre éducation populaire et numérique est complexe. Toutes les pratiques numériques, quand bien même elles sont collectives, ne participent pas de l'éducation populaire. Toutes les pratiques d'éducation populaire usant du numérique ne constituent pas plus une contribution à un projet d'émancipation systématique. L'idée défendue ici revient à dire qu'il existe néanmoins un continuum d'enjeux entre culture, émancipation et technique dans certaines pratiques développées (hier et aujourd'hui) au sein des réseaux d'éducation populaire et dans certaines pratiques numériques poussées par des collectifs militants tournés vers l'action. Apprendre en faisant constitue à coup sûr une pratique commune aux acteurs de l'éducation aux médias, de la médiation numérique, de la culture scientifique et technique ou de l'animation socioculturelle. Mais ce sont aujourd'hui les référentiels qui permettent de charger la pratique d'objectifs émancipateurs qui semblent s'être transformés ».*¹⁹²

Les associations, les syndicats, les partis politiques, les collectivités territoriales, les comités d'entreprises, etc. se sont massivement approprié les usages et outils numériques. Ils usent du numérique pour communiquer en interne comme en externe, promouvoir évaluer et suivre leurs actions, atteindre de nouveaux publics, former les salariés et les bénévoles, etc.

¹⁸⁷ Audition de M. Eddy Combret, représentant de la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS), au CESE le 4 décembre 2019.

¹⁸⁸ Audition de M. Eddy Combret, déjà citée.

¹⁸⁹ Audition de M. Eddy Combret, déjà citée.

¹⁹⁰ Audition de M. Eddy Combret, déjà citée.

¹⁹¹ Audition de M. Eddy Combret, déjà citée.

¹⁹² Porte E., 2018, *Éducation populaire à l'ère numérique*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

Les outils numériques sont des facilitateurs en permettant de toucher l'ensemble des publics, même ceux les plus éloignés ou les moins mobiles. L'association Famille rurale, lors de son audition, a indiqué qu'elle avait mis en place une application en direction des personnes isolées mais qu'elle manquait de moyens pour l'optimiser. Le Planning Familial s'appuie également sur les outils numériques pour l'éducation à la sexualité. Par ailleurs, il est présent sur les réseaux sociaux où il présente des campagnes vidéos réalisées par le groupe Jeunes du Planning Familial et les jeunes en service civique au sein de l'association. La FAGE développe, de son côté, une plateforme de valorisation des compétences non formelles.

De son côté l'association APF France handicap est un exemple éclatant d'une vieille structure née dans les années 30, qui a connu une transition numérique de grande ampleur au service de son projet associatif¹⁹³. La philosophie de cette association est « rien pour nous sans nous », exprimant la volonté de gagner des droits et d'accéder à la citoyenneté par et pour les bénéficiaires de l'action. C'est pourquoi son conseil d'administration est composé de 24 personnes dont 18 personnes en situation de handicap. Face aux handicaps d'une partie des administrateurs, les pratiques et les outils du CA ont été obligés d'évoluer afin de s'adapter aux particularismes de chacun. L'outil numérique favorise le respect de cet engagement. En avril 2018, la révision statutaire qui a mobilisé plus de 3000 adhérents et a été organisée via la mise en place d'une plateforme internet (Cap collectif), outil permettant de partager les débats, garantissant que toutes les expressions étaient prises en compte (il y a d'ailleurs eu plus de 300 amendements).

L'outil numérique a ainsi permis de repousser certaines frontières, de faciliter la communication et ainsi étendre l'audience de l'action de cette structure.

Parmi les différents mouvements d'éducation populaire seul le monde associatif, dans sa globalité, bénéficie d'une étude dédiée aux usages du numérique. Les résultats de l'étude montrent une progression forte des usages d'outils numériques, qui sont désormais massifs : « 73 % des associations détiennent un site Internet propre. 62 % d'entre elles utilisent les réseaux sociaux ; il s'agit de la plus importante progression en termes d'usages numériques depuis 2013 (+26 points). L'étude fait également état d'une forte percée de l'utilisation des outils collaboratifs entre 2013 (22 %) et 2016 (43 %), soit +21 points »¹⁹⁴. Ces outils répondent à un besoin organisationnel important dans les associations car le monde associatif mêle équipes de bénévoles, élus et salariés, aux rythmes parfois très différents : « les outils collaboratifs permettent ainsi de communiquer, d'échanger des documents ou encore de prendre des décisions, de manière participative, plus rapidement et

¹⁹³ Propos d'Hubert Pénicaut, Responsable national du développement associatif de l'APF France Handicap, Vice-président de France Bénévolat, Administrateur du Mouvement associatif, lors du Piment dans l'assoc' « Associations : démocrates ou autocrates ? » le 25 septembre 2018 aux Halles Civiques.

¹⁹⁴ La place du numérique dans le projet associatif, rapport d'étude de SolidaTech et Recherches & Solidarités – novembre 2016 - https://www.solidatech.fr/sites/default/files/2016_11-rapportcomplet_numerique_projetassociatif.pdf

facilement »¹⁹⁵. François Mandil témoignait de l'utilité de ces outils numériques qui « *participent à une révolution dans [le] fonctionnement [des] associations, cela facilite la vie démocratique interne de façon très nette* »¹⁹⁶. L'étude relève que les formations en ligne, si elles ne sont que peu nombreuses actuellement (8 % des associations en avaient mises en place en 2016), ont un avenir très prometteur puisque 42 % des associations envisageaient d'en mettre en place. Un écart notable et qui « *marque tout l'intérêt que portent aujourd'hui les acteurs associatifs, aux compétences à acquérir, toujours à budget restreint, et à transmettre pour une plus grande efficacité de leur action* »¹⁹⁷. En effet, l'usage du numérique est fortement conditionné à l'accès au matériel et nécessite une formation à l'ensemble de ces nouveaux outils. La commune de Saillans a par exemple rencontré plusieurs difficultés lorsqu'une « *boîte de logiciel libre [leur] a proposé des outils numériques sur mesure* ». Ils se sont retrouvés « *dans l'incapacité de suivre, et la boîte qui l'a fait gratuitement était frustrée car [la commune n'avait] pas les moyens humains nécessaires pour travailler avec eux à l'adaptation et la mise en opérations de ces outils. Elle [leur] a proposé plein de solutions [qu'ils n'ont] pu mettre en place pour la collégialité et pour la participation des habitantes et des habitants (comme un espace de travail collaboratif par exemple)* »¹⁹⁸.

Les études montrent que ces difficultés rencontrées par de nombreux acteurs de l'éducation populaire sont connues et bien identifiées : « *le manque de temps, de savoir-faire et de moyens restent les principaux obstacles à une bonne appropriation du numérique dans les associations, qu'elles soient connectées ou non, quelle que soit leur taille ou leur activité* »¹⁹⁹.

Le développement du numérique, ses nouveaux usages, réclament des investissements conséquents pour que les mouvements d'éducation populaire puissent « *vivre avec leur temps* ». Le matériel a un coût certain, mais l'investissement financier à prendre en compte le plus coûteux est le recrutement de nouveaux professionnels du numérique. Les mouvements d'éducation populaire ne peuvent en effet pas tous se permettre de recruter des personnels compétents tels que des (community managers, des webdesigners, webmasters, des ingénieurs informaticiens, référenceurs web, data analysts, etc.). Plusieurs associations auditionnées expliquent souvent avoir des difficultés à avancer sur cette voie faute des moyens financiers suffisants, ou parce qu'elles n'en n'ont pas fait une priorité ou encore parce qu'elles n'en ont pas totalement perçu les enjeux. C'est ainsi que le CESE a déjà préconisé diverses mesures pour aider les associations en ce domaine, notamment de prévoir des financements pour former les acteurs et actrices associatifs à l'utilisation des outils socio-numériques ou de prévoir dans les appels à projets un volet financier destiné à l'action sur les réseaux sociaux.

Néanmoins, tous les projets usant du numérique n'impliquent pas nécessairement une expertise particulière, ni des compétences techniques importantes, ni de

¹⁹⁵ La place du numérique dans le projet associatif, opus cité.

¹⁹⁶ Audition de M. François Mandil, déjà citée.

¹⁹⁷ La place du numérique dans le projet associatif, opus cité.

¹⁹⁸ Audition de Mme Sabine Girard, audition citée.

¹⁹⁹ La place du numérique dans le projet associatif, opus cité.

posséder soi-même du matériel informatique. Les pouvoirs publics et les mouvements de l'éducation populaire ont investi massivement le secteur du numérique afin de pallier ces nombreuses difficultés. Ces derniers sont notamment des acteurs incontournables de la « *Médiation numérique* ». Celle-ci désigne « *la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun* »²⁰⁰. Comme le CESE l'a souligné dans un avis²⁰¹, les Espaces Publics Numériques (EPN) sont des structures de proximité mettant à disposition du matériel informatique et permettent à tous et toutes « *d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc.* »²⁰². Certains acteurs de l'éducation populaire pointent le risque de déshumanisation que pourrait engendrer l'avènement d'une société du tout numérique : « *à l'heure de l'Internet, de l'éducation numérique, et du culte de la performance économique, y compris dans les services publics, force est de constater la perte de terrain des valeurs humanistes* »²⁰³. En 2017, selon Netpublic, plus de 4 800 EPN étaient présents sur le territoire²⁰⁴. Au contraire, ces espaces dédiés au numérique favorisent l'échange et la culture du partage, chers à l'éducation populaire.

De son côté, l'essence même de l'éducation populaire connaît un bouleversement culturel avec l'avènement de la société du numérique. Elle qui favorise le pair à pair, le contact direct entre les gens, la prise de parole, doit désormais agir dans un monde où de plus en plus nombreux sont ceux qui ont accès à la connaissance en un clic et où l'on peut mieux connaître une personne à l'autre bout du monde via un forum que son propre voisin. Ainsi, Jean-Claude Richez estime en effet que l'usage du numérique bouscule « *les conditions de développement de l'éducation populaire car cela repose beaucoup sur le partage d'information, de connaissance* », mais qu'il « *emprunte beaucoup aux méthodes d'éducation populaire active* ». Il cite par

²⁰⁰ <http://www.mediation-numerique.fr/presentation-mediation-numerique.html>

²⁰¹ Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté, avis et rapport du CESE dont M. Eric Pérès est le rapporteur, janvier 2015.

²⁰² Porte E., 2018, *Éducation populaire à l'ère numérique*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude

²⁰³ Appel conjoint du CCEE et du CESER de La Réunion pour redonner sa place à l'éducation populaire (Saint-Denis de La Réunion, 7 octobre 2014).

²⁰⁴ <http://www.netpublic.fr/net-public/espaces-publics-numeriques/repertoire-national/>

exemple « *la notion de coworking, quand elle est bien faite, est la constitution d'un groupe pour travailler ensemble et développer une vraie plus-value à le faire. Certains ont peut-être fait des world cafés, c'est à la mode aujourd'hui et cela renvoie à des pratiques et des outils traditionnellement utilisés par l'éducation populaire* »²⁰⁵.

Par ailleurs, l'éducation populaire a bercé l'histoire du logiciel libre et avec elle celle du numérique car elle renvoie à une conception éthique et humaniste de la société, à un modèle démocratique, où le citoyen doit être libre et capable de penser par lui-même, sans contrainte ou manipulation. Elle conteste aussi le modèle économique porté par les GAFAM, la captation des données à leur profit et l'intrusion via les algorithmes dans la vie et les comportements des internautes.

De nombreuses valeurs portées par les créatrices et créateurs des logiciels libres, rappellent fortement celles des militantes et militants de l'éducation populaire. Parmi les six recensées par Steven Levy, citons par exemple celle-ci : « *Les hackers doivent être jugés selon leurs hacks, et non selon de faux critères comme les diplômes, l'âge, l'origine ethnique ou le rang social* »²⁰⁶. Plus tard en France, dans les années 1990, « *des étudiants, des enseignants et des professionnels ayant eu accès aux logiciels libres se sont constitués en association à l'échelle locale ou régionale dans le but de s'auto-former et de promouvoir l'usage des dits logiciels* »²⁰⁷. Ces personnes se sont constituées en Groupes d'utilisateurs de logiciels libres (Gull), promeuvent l'échange comme principe de base et très souvent associé à aussi la gratuité. En contrepartie de cette gratuité, les Gull mettent en place un système d'échange : « *si je viens me former à un logiciel, alors il faudra un jour que je forme une autre personne à ce logiciel ou que j'apporte une compétence qui fait défaut au groupe* »²⁰⁸.

Si l'éducation populaire œuvre à la résorption des fractures, elle est également attachée au développement du pouvoir d'agir et au renforcement de l'engagement citoyen. Le CESE a fait un ensemble de préconisation sur cette question²⁰⁹. Le pouvoir d'agir à l'ère du numérique est donc aussi de son ressort. Le web est un nouveau territoire, presque sans frontière, qui offre la possibilité à ceux qui maîtrisent le code d'agir sur celui-ci. Mais, pour ceux qui ne le maîtrisent pas, c'est une source d'inégalités qui va croissant au regard de l'importance de plus en plus grande de l'outil numérique dans nos vies. Ainsi, maîtriser le code, comprendre le fonctionnement des algorithmes, c'est se donner la possibilité d'agir, d'influencer, de créer l'environnement numérique dans lequel on navigue en liberté et de dépasser son seul comportement fonction de consommateur. Éduquer au numérique apparaît

²⁰⁵ Audition Jean-Claude Richez, déjà citée.

²⁰⁶ Steven Levy, *Hackers : Heroes of the Computer Revolution*, O'Reilly Media, 1984.

²⁰⁷ Romain Hérault, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Éducation populaire, pour construire le citoyen*, Éditions l'essentiel, septembre 2018.

²⁰⁸ Romain Hérault, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Éducation populaire, pour construire le citoyen*, Éditions l'essentiel, septembre 2018.

²⁰⁹ *Réseaux sociaux numériques, comment renforcer l'engagement citoyen ?*, rapport et avis dont M. Gérard Aschiéri et Mme Agnès Popelin, janvier 2017.

aujourd'hui comme un fort vecteur d'émancipation pour les internautes et c'est une mission que de nombreuses associations et fondations ont pris à bras le corps. Citons par exemple les D-codeurs²¹⁰, Les voyageurs du code²¹¹, la fondation La main à la pâte et son projet « 1,2,3 Codez ! »²¹². Un acteur de l'éducation populaire comme Framasoft propose, principalement en ligne, un ensemble d'outils numériques concrets et pratiques visant à faciliter l'adoption de logiciels libres (annuaire, clés USB, installateur...); de créations culturelles libres (blog, traduction, maison d'édition...) et de services libres (plus de 30 dans le projet Dégooglisons Internet).

Pour que ce pouvoir d'agir soit effectif, il doit s'exercer dans un cadre libéré de toutes barrières à l'entrée. Le meilleur outil pour cela dans l'environnement numérique est la généralisation du Libre : *« les logiciels libres sont bien plus que de simples services gratuits. Leur principe même est de redonner la maîtrise de l'outil à l'utilisateur. A tout moment l'individu a la capacité de connaître le fonctionnement de sa machine et doit pouvoir la contrôler. C'est bien une émancipation de la personne par la connaissance et par l'éducation qui est recherchée »*²¹³. C'est pourquoi certains mouvements d'éducation populaire militent en faveur du développement des logiciels libres²¹⁴ – dont l'utilisation est également source d'économies – et de l'ouverture des données. Laurent Costy, administrateur de l'April et co-animateur du groupe de travail Libre Association²¹⁵, voit d'ailleurs une quasi filiation entre l'éducation populaire et le Libre : *« il existe une classe d'associations sans doute plus sensible que les autres à la migration vers les logiciels libres : les associations de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, les valeurs que ces associations portent et défendent convergent avec celles mises en avant par les libristes. Il reste difficile de définir en une phrase ce qu'est l'éducation populaire mais les logiques de partage, la formation tout au long de la vie, l'entraide, la coopération et la capacité à rendre les citoyens acteurs, sont quelques valeurs convergentes »*²¹⁶.

Le service collaboratif de cartographie Openstreetmap est un exemple remarquable de cette filiation et convergence d'objectifs, de valeurs, entre l'éducation populaire et le Libre. Partant du constat que laisser la cartographie aux seuls acteurs privés n'était pas souhaitable voire revêtait un côté dangereux, des bénévoles ont décidé de collaborer afin de cartographier leur environnement via des logiciels libres et de laisser ces cartes également en accès libre. Ces *« cartographes bénévoles contribuent et maintiennent les données des routes, sentiers, cafés, stations ferroviaires et bien plus encore, partout dans le monde »*²¹⁷. En France, ce sont plus de 15 000 bénévoles, cartographes professionnels ou non, qui contribuent chaque jour à faire grossir cette connaissance partagée en cartographiant ce qu'ils

²¹⁰ <http://observatoire-reussite-educative.fr/thematiques/numerique-et-medias/projets-experiences-initiatives/les-d-codeurs>

²¹¹ <https://voyageursdunumerique.fr/le-projet/>

²¹² <http://www.fondation-lamap.org/node/34547>

²¹³ Romain Héralut, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Education populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018.

²¹⁴ <https://www.april.org/>

²¹⁵ <http://libreassociation.info/index.html>

²¹⁶ <http://www.april.org/files/20141016-tribune-libre-association.pdf>

²¹⁷ <http://www.openstreetmap.fr/>

souhaitent, permettant par exemple de partager leurs passions, tout en se réappropriant l'espace public. L'association OpenStreetMap France (OSM-fr) a quant à elle été créée en 2011 « *afin d'apporter du soutien à la communauté, assurer un cadre légal nécessaire au développement du projet (signature de partenariat, de conventions, administration de serveurs,...)* ». Également vecteur d'une transparence demandée, notamment dans la gouvernance des structures, le numérique permet à OpenStreetMap France de retransmettre en ligne son conseil d'administration et cette retransmission est entièrement ouverte à tous les internautes qui peuvent en direct y contribuer. Plusieurs de ses administrateurs sont issus des mouvements de l'éducation populaire. Cette liberté de contribution assure un fort renouvellement de la gouvernance et incite de « simples » contributeurs à prendre des responsabilités associatives.

5. Améliorer la formation des salariés ou des salariées et des bénévoles

Parce que l'éducation populaire est au service des femmes et des hommes chez qui elle vise à développer la capacité de faire ensemble, on pourrait penser que l'ambition et la complexité intrinsèques à cet objectif, aient naturellement donné une place prépondérante à la formation de ses acteurs et actrices. Pourtant, et malgré des efforts notoires notamment au cours des deux dernières décennies, on peut regretter que, pour des raisons multiples, encore trop peu de bénévoles aient accès à des formations. Coté professionnel, s'il existe des formations dispensées, entres autres dans les universités, permettant de répondre à une part importante des besoins en compétences, on constate qu'une réelle filière de formation peine à voir le jour.

5.1. Des brevets

Lorsque l'on évoque la formation à/ou dans l'éducation populaire, quatre lettres sont souvent revenues lors des entretiens : BAFA pour Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs.

Celui-ci mêle apprentissage théorique pour débiter dans l'animation et stage de terrain, d'au moins deux semaines en centre d'accueil de loisirs ou en centre de vacances. La personne titulaire pourra dès lors être en charge de l'accueil de mineurs, de l'organisation d'activités éducatives, mais exclusivement de manière ponctuelle et au sein de centres de vacances ou d'accueil de loisirs sans hébergement.

Véritable « porte d'entrée » dans l'éducation populaire d'abord, mais aussi celui de la prise de responsabilités importantes, ce brevet permet à des jeunes dès 17 ans de se familiariser à la conception de projets pédagogiques, à la création et à l'encadrement d'activités à destination de mineurs. Il leur donne les bases permettant de structurer leur envie de se mettre au service de l'accès aux loisirs éducatifs de plus jeunes qu'eux. Pour structurer leur démarche, lui donner corps, et surtout apprendre à construire et développer une action dans le cadre d'un collectif. Si le BAFA (et avec lui le BAFD) n'est pas un diplôme au sens où il n'est pas qualifiant, il est par contre un véritable espace d'initiation qui permet aux jeunes qui s'y engagent d'exercer de réelles responsabilités, mais aussi de tester son envie de s'investir plus

avant dans ce type d'activité, voire de s'y professionnaliser. Jean-Claude Richez estime par ailleurs que *« la reconnaissance de ces qualifications de façon plus déterminée est un enjeu important »* puisque les animateurs, souvent formés sur le tas et peu diplômés, ont *« beaucoup d'expérience, une véritable qualification mais cette qualification n'est pas reconnue de façon formelle »* au prétexte qu'ils sont des acteurs de l'éducation informelle *« donc on considère qu'ils n'ont pas besoins que leurs compétences soient formalisées »*²¹⁸. On peut regretter qu'au fil des années l'offre de ce type de formation ait quelquefois pris les apparences d'un véritable marché où la concurrence économique entre associations est rude.

5.2. Aux diplômes professionnels

Le chemin vers l'emploi dans le secteur de l'éducation populaire n'est pas à ce jour évident puisque s'il existe quelques formations, il n'y a pas en revanche de *« filière de formation initiale aux métiers de l'éducation populaire »*²¹⁹. Le manque d'attache à un ministère dans la durée et l'absence d'une direction propre sont deux des facteurs qui rendent difficile de structurer une filière de formation pour ce secteur, particulièrement à l'université.

Aujourd'hui les formations pouvant conduire à l'obtention d'un Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) dépendent du Ministère des Sports. Pourtant ce ministère n'abrite pas l'ensemble des directions liées à la thématique de l'éducation populaire (ex : DJEPVA qui a en charge toute l'animation socio-culturelle) et la profonde transformation annoncée de ce ministère avec la création de la future Agence du sport, laisse dans le flou le plus complet les différents acteurs du secteur.

L'absence d'une filière propre à l'éducation populaire est vécue comme un manque de reconnaissance par les acteurs du milieu. Son existence permettrait entre autre aux professionnels de se compter, se connaître, échanger et mesurer l'étendue et la diversité de leurs professions. Ce sujet n'est pas anecdotique car *« derrière la logique de filière se trouve donc cette logique de reconnaissance des métiers de l'éducation populaire »*²²⁰.

Si elle était envisagée, la réussite de l'intégration des formations de l'éducation dite *« non-formelle »* dans des parcours relevant des institutions de l'éducation dite *« formelle »* devrait impérativement respecter les particularités de l'éducation populaire. Ainsi, l'évaluer seulement par des outils de mesure du savoir théorique serait totalement inadéquat avec son essence même. C'est pourquoi M. Jacquemain estime qu'il serait nécessaire *« de construire des dispositifs de formation initiale qui prennent en compte un principe incontournable de l'éducation populaire : le fait de se former dans une alternance permanente théorie-pratique »*²²¹ – tout en veillant à ce que les formations d'éducation populaire ne relèvent pas uniquement de formations techniques. Le Bac professionnel pourrait être un modèle, sans pour autant en être

²¹⁸ Audition de M. Jean-Claude Richez, déjà citée.

²¹⁹ Audition de M. Didier Jacquemain, président du Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA), le 14 novembre 2018, au CESE.

²²⁰ Audition de M. Didier Jacquemain, déjà citée.

²²¹ Audition de M. Didier Jacquemain, audition citée.

l'unique, puisque construire une filière implique de penser l'intégration de formations à l'éducation populaire à tous les niveaux d'études.

Il semble que la mise en place de diplôme professionnel comme condition préalable à l'exercice d'activités liées à l'éducation populaire, ce qui apparaît aujourd'hui comme trop peu fréquent, constituerait une montée en compétences des professionnels de la branche. Cela semble d'autant plus faisable que l'absence de formation initiale pose plusieurs problèmes aux employeurs de l'éducation populaire. Parmi eux une question de logique puisque, comme l'explique Didier Jacquemain si *« les fonds de la formation professionnelle mobilisés dans la cotisation payée par les employeurs pour faire de la formation continue servent bien souvent à financer des formations initiales pour les salariés »*²²², cela n'est pas possible dans un secteur où cette formation n'existe pas.

5.3. La formation des bénévoles

Aline Coutarel, ex-Présidente du MRJC a témoigné de l'importance et des bénéfices de la formation des militants/bénévoles en prenant son propre exemple : *« sans le MRJC, jeune fille de 27 ans du milieu rural dans le Tarn, je ne serais jamais assise à cette table »*²²³. Cette formation à la prise de parole en public est un acquis évoqué par de nombreux auditionnés, elle est même précisément identifiée comme un objectif par le MRJC. De leur côté, de nombreux syndicats mettent en place des formations sur ce thème comme l'a précisé l'UNEF lors de son audition²²⁴.

De même la plupart des organisations syndicales mènent des actions de formation en direction de leurs adhérents et de leurs militants. Pour cela, elle bénéficie d'une subvention de l'État versée par l'AGFPN. Depuis janvier 2015, l'État s'est défait de sa mission d'évaluation des effets de cette formation (nombre des stagiaires formés, thème des formations, répartition genrée...) sans l'attribuer à l'AGFPN²²⁵.

Ces exemples témoignent du rôle essentiel que jouent les organisations de jeunes, les organisations syndicales, les têtes de réseaux et les fédérations d'éducation populaire dans la formation des bénévoles. Ce sont elles qui développent, de manière continue et sans financements publics suffisants, les actions de formations tant politiques que techniques permettant à des personnes qui acceptent de consacrer leur temps au service des autres, de disposer des informations et des connaissances minimales pour respecter le cadre réglementaire et législatif, mais aussi assurer le développement et la pérennisation de leur action. Sans elles, pas de bénévoles formés, capables de resituer leur action dans un ensemble plus large de problématiques sociétales. Il est souvent noté que ces compétences acquises par les bénévoles, qu'elles soient techniques,

²²² Audition de M. Didier Jacquemain, audition citée.

²²³ Audition d'Aline Coutarel, audition citée.

²²⁴ Audition de Mme Lilâ Le Bas, Présidente de l'UNEF, au CESE, le 30 octobre 2018.

²²⁵ Sigle à développer.

organisationnelles ou comportementales servent bien au-delà de l'association dans laquelle ils militent. Elles sont utiles dans la vie de la Cité au sens large, mais aussi dans sa gestion, ce que confirme le nombre d'élues et d'élus municipaux qui ont d'abord exercé des responsabilités associatives. Mais elles servent aussi à l'entreprise, ce qu'affirme avec beaucoup d'humour l'un des slogans des Scouts et Guides de France qui se revendiquaient comme étant « *la plus belle école de management de France* »²²⁶.

Afin d'améliorer la montée en compétence des bénévoles, le Conseil National de la Jeunesse a mis en place en 2007 un Brevet d'Aptitude à la Gestion Associative (BAGA), devenu en décembre 2008 le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA). Cette formation « *consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de seize ans minimum, membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association* »²²⁷ et ainsi aider les bénévoles souhaitant prendre des responsabilités associatives, tout en leur reconnaissant officiellement des aptitudes à le faire.

Le militantisme associatif, syndical ou politique même sans bénéficier de temps de formations spécifiques, reste une expérience formatrice. Se réunir, prendre la parole, débattre, apprendre à écouter et à donner son avis sont des expériences bénéfiques pour le quotidien, qu'il soit celui de la Cité ou de l'entreprise. Eddy Combret, représentant de la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS) illustre parfaitement cela à travers le cas d'un de ses collègues, très timide voire introverti, qui s'est un jour engagé dans les activités sociales de l'entreprise et dans un syndicat. Résultat : « Progressivement, il a éclos ». Et il détaille cette transformation en relatant la réponse de ce collègue alors qu'il était questionné sur ce que lui avait apporté son engagement dans la gestion des activités sociales : maintenant, quand je parle avec mon patron, des collègues, je les regarde droit dans les yeux et je leur dis ce que je pense. Les collègues qui ne se sont pas engagés sur des voies similaires me le disent « *Toi, tu dis les choses. Nous on n'ose pas le faire* ». Cette posture de la rencontre, de l'incitation collective à dire, à faire les choses, qui alimente la construction de ce que nous sommes, aboutit à nous sortir de toutes les dépendances, du moins à nous extraire des idées des autres. Elle nous aide à nous construire notre propre opinion, notre personnalité dans l'entreprise et en dehors, en relation avec le collectif ²²⁸. La reconnaissance des compétences acquises par les élus et les élues dans les entreprises, qui commence à se mettre en place, est un véritable enjeu.

De nombreuses organisations mettent en place des parcours de formation afin que les bénévoles puissent trouver des ressources diverses et variées tout au long de leurs parcours au sein de ces organisations. Cet apprentissage est régulièrement dispensé par les pairs. L'apprentissage entre pairs est d'ailleurs une méthode caractéristique de l'éducation populaire. Cela tend vers une plus grande horizontalité modifiant le rapport au savoir. Effectivement, l'apprentissage entre pairs place le

²²⁶ Audition de Mme Marie Mullet, Présidente des Scouts et Guides de France, au CESE, le 23 octobre 2018.

²²⁷ https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/Livret_formation_CFGA.pdf

²²⁸ Audition de M. Eddy Combret, déjà citée.

formateur dans une position qui n'est pas celle de l'instructeur mais au contraire dans celle d'un échange mutuel où chacun apprend de l'autre.

Cette posture favorise l'émergence de savoirs informels et de "soft skills", le travail d'équipe, la collaboration et change le rapport de l'apprenant au savoir. Avec cette méthode, la formation est construite par les échanges d'informations entre les participants et leur communication, rendant chacun acteur de l'apprentissage. Les savoirs sont co-construits, co-élaborés, donc plus facilement assimilés et transférables car adaptables à tous.

Au sein de la FAGE, la formation par les pairs représente par exemple « près de 600 modules de formation au cours des 120 événements de formation locaux organisés chaque année »²²⁹. Au-delà de ces formations organisées toute l'année au sein de leurs structures, la FAGE a mis en place une plateforme, Jobready²³⁰, de valorisation des compétences, qu'elles soient formelles ou informelles, prenant également en compte les "soft skills". L'objectif affiché est le suivant : « *Jobready aide les étudiants à diagnostiquer, promouvoir et acquérir de nouvelles compétences pour faciliter leur insertion professionnelle. Sur cette plateforme en ligne, les bénévoles entrent leurs expériences personnelles, professionnelles ou associatives, puis un algorithme identifie les compétences relatives à ces expériences, parmi les 44 répertoriées jusqu'ici* »²³¹.

Les têtes de réseaux locales s'emparent également de ce type de plateformes comme en témoigne le développement de cet outil par plusieurs Mouvements associatifs régionaux. Le Mouvement Associatif du Pays de la Loire²³² ainsi que celui de Bretagne²³³ ont chacun lancé leurs plateformes répertoriant toutes les formations à destination des bénévoles associatifs répertoriées dans leurs régions respectives.

La formation des bénévoles peut aussi prendre d'autres formes. Comme celle de la prise de responsabilité qui, au MRJC, s'appuie sur des mandats tournants tous les trois ans et uniquement accessible aux moins de 30 ans : « *nous nous attachons à ce qu'un ou une jeune qui rentre dans le MRJC puisse trouver des ressources et des responsabilités. (...) Nous allons aussi travailler sur des formations pour qu'il puisse prendre plus facilement ses responsabilités [pour cela le] mandat tournant est vital. Un militant ou une militante qui ne trouve plus sa place ou qui n'arrive plus à évoluer dans son engagement va partir. Nous avons besoin de jeunes qui se forment pour continuer à porter cet engagement. Si le mandat peut impressionner au début, ils et elles vont le faire car ils et elles seront accompagnés par d'autres. La formation se fait par l'action aussi. C'est en faisant qu'on se forme* »²³⁴.

Si ces formations au sein des associations sont remarquables elles ne sont que trop peu accompagnées par les pouvoirs publics. Pourtant leur financement relève

²²⁹ <https://www.fage.org/formations/formation-FAGE.htm>.

²³⁰ <http://jobready.fr/>

²³¹ Audition de MM. Richard Lamoureux, Vice-président de la FAGE en charge des politiques de jeunesse et Rémy Léger, Vice-président en charge de la formation, le 30 octobre 2018, au CESE.

²³² <http://www.lemouvementassociatif-franche-comte.org/la-formation-des-benevoles/>.

²³³ <https://www.formations-benevoles.bzh/>

²³⁴ Audition de Mme Aline Coutarel, déjà citée.

d'un dispositif existant : le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA – Formation des bénévoles ou FDVA 1). Mais en y consacrant 8 millions d'euros par an – somme rediscutée chaque année à l'occasion du projet de loi de finance –, le budget consacré semble insuffisant au regard des besoins des environ 16 millions de bénévoles associatifs.

La reconnaissance du bénévolat passe également par la reconnaissance des compétences acquises par l'exercice des actions bénévoles. L'association France Bénévolat travaille sur des outils permettant la reconnaissance de ces compétences au sein des associations mais également à l'extérieur. L'expérience bénévole pourrait être ainsi reconnue pour la valorisation d'un curriculum. Elle pourrait aussi sécuriser les jeunes en sortie d'étude hésitant entre la tentation de vivre une expérience associative totale et de longue durée et l'entrée immédiate sur le marché du travail.

Persuadé « *que tout le monde ne rentre pas forcément correctement dans un modèle de formation scolaire ou académique* » le CNAJEP estime que la valorisation de compétences autres qu'universitaires est « un sujet assez fondamental » puisqu'il permettrait de « *sortir de cette culture de : on ne recrute qu'en fonction du parcours universitaire* », alors que ces personnes tout aussi « *précieuses* » et doivent « *faire profiter d'elles-mêmes le reste de la société* »²³⁵.

Cette reconnaissance, véritable compagnonnage entre l'Éducation nationale et l'éducation populaire, s'observe en partie au sein de certaines universités ayant conclu un partenariat avec l'Afev. Un des quatre programmes de l'Afev permet à des étudiants bénévoles d'intervenir « *auprès d'enfants et d'adolescents dans les quartiers populaires pour agir en faveur de la réussite éducative* »²³⁶. Ce sont ainsi plus de 10 000 étudiants et étudiantes qui chaque année agissent toutes les semaines sur le terrain. L'Afev a signé des partenariats avec plus d'une soixantaine d'universités, afin que l'engagement de ces étudiants et étudiantes soit valorisé dans leurs cursus. Ainsi, dans les universités partenaires²³⁷ qui intègrent dans leurs parcours des unités d'enseignement dédiées, ces étudiants peuvent obtenir des crédits ECTS (European Credits Transfer System), valorisant dès lors leur engagement bénévole.

Dans le même esprit les bénévoles ont la possibilité depuis 2002 d'obtenir une Validation des Acquis de l'Expérience Bénévole (V.A.E. Bénévole) afin de valoriser leur expérience associative. Le Haut-Commissariat à la Vie Associative estime que cette V.A.E. Bénévole « *est une disposition qui peut être qualifiée d'exemplaire tant elle conjugue, utilité sociale, reconnaissance de l'engagement au sein de l'association, valorisation du parcours associatif, développement de nouvelles compétences* »²³⁸ etc. » Il faut noter qu'un certain nombre de freins (blocages culturels, manque de promotion, méconnaissance de la part des responsables associatifs, coût, absence de diplôme de référence...) limite très fortement le recours à ce dispositif. De même, le Compte engagement citoyen (CEC), mal connu, rattaché au

²³⁵ Audition de François Mandil, déjà citée.

²³⁶ https://drive.google.com/file/d/1UxVT9KaMR7GTikYDozCROp1yGS5_5ARA/view.

²³⁷ <http://ub-link.u-bourgogne.fr/actualites/validez-5-credits-ects-en-suivant-l-ue-transversale-engagement-etudiant.html>

²³⁸ https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/hcva_-_rapport_suites_vae.pdf

Compte personnel d'activité, permet de recenser les activités d'un nombre restreint de bénévoles et de renforcer leurs droits à formation.

6. Repérer et essayer les bonnes pratiques

Au regard de la richesse des pratiques, des projets ou des réalisations de l'éducation populaire, le repérage et l'essaimage de ce foisonnement d'inventivité et d'innovation, est une question importante. Ce sont des milliers de réalisations ou d'initiatives déployées sur les territoires qu'il faut recenser, rassembler et valoriser. Aujourd'hui, ces innovations sociales sont identifiées par une multitude d'acteurs et d'actrices (ministères, institutions publiques, associations nationales ou locales, fondations...). Elles permettent par exemple de dégager les logiques et démarches viables d'empowerment des personnes les plus éloignées de l'engagement dans la vie de cité ou de modéliser des structures, des savoir-faire ou des méthodes. Autant de ressources à mutualiser et à mettre à disposition, de manière ouverte à l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire.

Depuis l'automne 2018, un collectif regroupant des acteurs de l'innovation sociale a mis en place une plateforme numérique : « le Carrefour des innovations sociales » qui a pour objectif d'avoir une vue nationale et précise sur les innovations territoriales, de favoriser la mise en relation des porteurs de projets, d'inspirer, et d'impulser la coopération et l'essaimage. Un moteur de recherche permet d'accéder, selon divers critères (localisation, structure à l'origine du projet, thématique, publics concernés...) aux fiches projets produites par les différents organismes agrégateurs de l'innovation sociale. Pour autant, si ce recensement est nécessaire pour impulser les essaimages, il ne dispense pas d'échanges en présentiel et notamment de dispositifs de formation pour une appropriation partagée des initiatives.

Cet essaimage s'inscrit pleinement dans les initiatives de territoires portées par l'éducation populaire, tout comme dans sa conception transversale de la société. On entre ainsi, dans une société de contribution, qui correspond de plus en plus aux aspirations des citoyens mais aussi aux enjeux du développement durable.

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION A LA DATE DU VOTE

☐ Président
✓ M. Xavier NAU
☐ Vice-Présidents
✓ M. Julien BLANCHET
✓ M. Jean-Karl DESCHAMPS
☐ Agriculture
✓ Mme Danielle EVEN
☐ Artisanat
✓ Mme Monique AMOROS
☐ Associations
✓ Mme Marie-Claire MARTEL
✓ Mme Françoise SAUVAGEOT
✓ M. Jean-Karl DESCHAMPS
☐ CFDT
✓ M. Thierry CADART
✓ M. Albert RITZENTHALER
✓ M. Xavier NAU
☐ CFE-CGC
✓ M. Jean-Claude DELAGE
☐ CFTC
✓ Mme Laurence ROGER
☐ CGT
✓ Mme Françoise LAMONTAGNE
☐ CGT-FO
✓ Mme Françoise CHAZAUD
✓ M. Eric PERES
☐ Entreprises
✓ Mme Danielle DUBRAC
✓ M. Francis BARTHOLOME
✓ M. Jacques PFISTER
☐ Environnement et nature
✓ Mme Agnès POPELIN
☐ Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse
✓ Mme Lilâ LE BAS
✓ M. Julien BLANCHET

☐	Outre-mer
✓	Mme Isabelle BIAUX-ALTMANN
☐	Personnalités qualifiées
✓	Mme Samira DJOUADI
✓	Mme Claire GIBAULT
✓	Mme Marie-Aleth GRARD
✓	Mme Murielle HURTIS
✓	M. Gérard ASCHIERI
✓	M. Nacer KETTANE
✓	M. Michel THOMICHE
☐	UNAF
	Mme Marie-Pierre GARIEL
☐	UNSA
✓	M. Christian CHEVALIER
☐	Personnalités associées
✓	Mme Djura ABOUDA-LACROIX
✓	Mme Eliane LANCETTE
✓	Mme Stéphanie LA ROSA
✓	Mme Virginie MARTIN
✓	Mme Monique MELLAT

N°2 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET DES PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETEN

- ✓ **M. Éric Favey**
Président de la Ligue de l'enseignement
- ✓ **M. Jean-Claude Richez**
Historien, spécialiste des politiques de jeunesse et de l'éducation populaire
- ✓ **Mme Aline Coutarel**
Présidente du Mouvement rural de Jeunesse chrétienne (MRJC)
- ✓ **M. Christophe Paris**
Directeur général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- ✓ **M. Jean-Marc Roirant**
Président du Forum civique européen
- ✓ **M. Jean-Michel Blanquer**
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
- ✓ **M. Eric Krezel**
Président de l'association des maires ruraux de Haute-Marne
- ✓ **M. Cédric Szabo**
Directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)
- ✓ **M. Didier Jacquemain**
Président du Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA)
- ✓ **Mme Sabine Girard**
Elue référente Gouvernance et sollicitations médias de la commune de Saillans (Drôme)
- ✓ **M. Eddy Combret**
Représentant de la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)
- ✓ **M. Didier Luce**
Représentant de la Fabrique d'initiatives citoyennes (FIC) du Pays de Craponne
- ✓ **Mme Lola Mehl**
Présidente Nationale de la JOC
- ✓ **Mme Floriane Rodier**
Secrétaire Nationale à la Formation

-
- ✓ **Mmes Véronique Séhier et Caroline Rebhi**
Co-présidentes du planning familial
 - ✓ **M. Pierre Segura**
Président de la Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles (FRANCA)
 - ✓ **Mme Marie Mullet,**
Présidente des Scouts et Guides de France
 - ✓ **Mme Martel**
Présidente de la COFAC
 - ✓ **M. François Deroo**
Directeur de l'association les petits débrouillards
 - ✓ **M. Richard Lamoureux**
Vice-président en charge de la politique Jeunesse de la FAGE
 - ✓ **M. Rémy Léger**
Vice-président en charge de la formation de la FAGE
 - ✓ **Mme Lilâ Le Bas**
Présidente de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)
 - ✓ **M. Yann Lasnier**
Secrétaire général de la fédération Léo Lagrange
 - ✓ **Mme Marie Aleth Grard et Mme Bouyer**
ATD quart monde
 - ✓ **Mme Florence Duviallard et M. Rodelet**
Familles Rurales Fédération nationale
 - ✓ **M. Luc Cazaillon**
Directeur général des des Céméa
 - ✓ **M. Jacques Durand**
Président de la Jeunesse au Plein Air
 - ✓ **Mme Nolwenn Neveu**
Responsable de notre commission « Formation et éducation populaire »
 - ✓ **Mme Annick Coupé**
Secrétaire générale d'ATTAC
 - ✓ **Mme Laetitia Vipard**
Responsable du pôle Famille, Enfance, Jeunesse, Département Enfance, Jeunesse et parentalité, Direction des Politiques Familiale et Sociale à la CNAF

Annexes

- ✓ **Mme Alessandra Soleilhac**
Conseillère politique enfance-jeunesse à la CNAF
- ✓ **Mme Marie-Christine Bastien (accompagnée de Mme Alexia Morvan)**
Secrétaire nationale à la coordination, EPA-FSU, Education, Pluralisme et Action solidaire, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive
- ✓ **Mme Marie-Françoise Martin**
Présidente de La CSF
- ✓ **Mme Malika Hazmani**
Secrétaire confédérale chargée du secteur Vacances Loisirs Culture (CSF)
- ✓ **Mmes Frédérique Resche-Rigon et Rachel Louiset**
FNE
- ✓ **M. Rémi Lourdelle**
Secrétaire fédéral branche du Sport et suivi du dossier éducation populaire à la CFDT
- ✓ **M. Yannick Daniel**
Président de la fédération du scoutisme français
- ✓ **Mme Nadine Dussert**
Présidente du Fongep
- ✓ **Mme Nouria Duthoit-Messaoudi**
Déléguée générale du FONJEP

Liste des contributions écrites reçues à la demande des deux rapporteurs dans le cadre d'une enquête auprès d'acteurs et d'actrices de l'éducation populaire

- ✓ **Union nationale de l'information jeunesse (UNIJ)**
Transmise par Olivier Ronan-Rivat, Délégué général
- ✓ **Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)**
Transmise par Roland Grimault, Directeur, et Patrick Gues, Responsable du service communication
- ✓ **France Bénévolat**
Transmise par Hervé Sérieyx et Dominique Thierry, anciens Présidents
- ✓ **Association nationale des visiteurs de prison (ANVP)**
Transmise par Laurence Fayet, Déléguée générale
- ✓ **Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature**
Transmise par Sophie Thillaye, Responsable des relations extérieures

- ✓ **Association des Universités Populaires de France (AUPF)**
Transmise par Michel Garde, Président
- ✓ **Union des familles laïques (UFAL)**
Transmise par Francis Gâteau et Philippe Martin, Administrateurs
- ✓ **Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture**
Transmise par Raphaël Souyris, Chargé de mission Jeunesse, culture et citoyenneté
- ✓ **Fédération Nationale Couples et Familles (FNCF)**
Transmise par Isabelle de Bagneux, Présidente
- ✓ **Fédération nationale des Centres musicaux ruraux (CMR)**
Transmise par Frédéric Thomain, Directeur général
- ✓ **Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)**
Transmise par Julien Mary, Responsable des activités éducatives culturelles, et d'animation.
- ✓ **Rue de l'avenir**
Transmise par Anne Faure, Présidente
- ✓ **Association Jets d'encre**
Transmise par Marie Laroche, Déléguée générale
- ✓ **Chemins d'enfances**
Transmise par Quentin Werz, Directeur
- ✓ **Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD)**
Transmise par Francis Thubé, co-Président
- ✓ **Confédération nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC)**
Transmise par Carole Pham, service éducation
- ✓ **Comité français des olympiades des métiers (COFOM – WorldSkills France)**
Transmise par Michel Guisembert, Président
- ✓ **Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)**
Transmise par Florence Devenne, Directrice veille et ressources
- ✓ **Académie nationale olympique française (ANOF)**
Transmise par André Leclercq, ancien Président de l'Académie nationale olympique française et ancien membre du Conseil économique social et environnemental
- ✓ **Espéranto-France**
Transmise par Didier Loison, Vice-Président

Annexes

- ✓ **Union nationale culture et bibliothèque pour tous (UNCBPT)**
Transmise par Dominique Andréani, Président
- ✓ **Mouvement autonome des parents d'élèves du l'UNAAPE nationale**
Transmise par Sophie Fontaine, Présidente
- ✓ **Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD)**
Transmise par Françoise Bulfay, Présidente nationale, et Arlette Hasselbach, Administratrice AFMD Paris
- ✓ **Arc-en-ciel théâtre**
Transmise par Bruno Bourgarel et Stéphane Triquenaux, Délégués nationaux
- ✓ **Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion(CCEE)**
Transmise par Dominique Carrère, Vice-Président et membre de la commission cohésion sociale du CCEE
- ✓ **Jeunesse étudiante chrétienne**
Transmise par Claire Barbay, Coordinatrice nationale
- ✓ **NIDZ (Entreprise)**
Transmise par Pascal Mariamal, Président
- ✓ **UNAPP Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (UNAPP)**
Transmise par Lise-Marie Schaffhauser, Administratrice membre de la Collégiale, Animatrice du pôle Innovation Recherche

N°3 BIBLIOGRAPHIE

Jean-Michel Leterrier *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Editions de l'Atelier, 2001.

Ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008.

Jean Macé, *Conseils pour l'établissement des bibliothèques communales*, Hetzel (Paris), 1864.

Benigno Cacérès, *Histoire de l'Education populaire*, Peuple et culture, Seuil, 1964.

Pierre Bourges, dans l'ouvrage collectif de *La Vie Nouvelle, L'Education populaire*, pour construire le citoyen, Seuil, 1964.

Jean Guéhenno, *Ce que je crois*, Grasset, 1967.

Pierre Campmas dans l'ouvrage collectif dirigé par Albert Restoin et coordonné par Maurice Corond, *Education populaire, enjeu démocratique – défis et perspectives*, publié par Les Francas, édition l'Harmattan, 2008.

Bertrand Coly, « Le MRJC, une pépinière d'initiatives de jeunes », dans la revue *Pour* 2011/4 (n° 211).

Jean Marie Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, La découverte, Alternatives sociales, page 18, juin 2018.

Régis Cortesero, *Éducation populaire et animation*, fiche repère de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2012.

C. Nicolet, *L'idée républicaine en France - Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982.

Edgar Morin, *Eloge de la métamorphose*, journal Le monde, 9 janvier 2010.

Rapport d'orientation d'Attac, *Les axes de travail pour la mandature 2016/2019*, juin 2016.

Olivier Douard, Sociologue, *Education populaire, éducation pour la santé : quels liens ?*, Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (Leris) in *La santé de l'homme*, n° 405- janvier-février 2010.

Jean-Claude Richez, *Développement durable, environnement, jeunesse et éducation populaire*, fiche repère de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2012.

Tribune Fonda n°230 – *Les associations dans un monde en transition* – Numérique et démocratie – juin 2016.

Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau *Le paysage associatif français – mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz Juris Associations, 2019.

La qualité de l'emploi dans les associations : quels enjeux dans un contexte de crise ?
Publication du Mouvement associatif avec Chorum, le FONJEP et l'UDES, mars 2015.

Claire Thoury, « Construction de soi et émancipation à travers les engagements étudiants », *La vie associative – Le magazine du Mouvement associatif*, n° 26, octobre 2017.

KPMG, *Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations*, commandité par le Mouvement associatif et l'UDES, janvier 2017.

Porte E, *Éducation populaire à l'ère numérique*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2018.

Steven Levy, Hackers, *Heroes of the Computer Revolution*, O'Reilly Media, 1984.

Romain Hérault, dans l'ouvrage collectif de La Vie Nouvelle, *L'Éducation populaire, pour construire le citoyen*, Editions l'essentiel, septembre 2018.

N°4 TABLE DES SIGLES

ACAT	ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort
ACM	Accueil collectif de mineurs
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANACEJ	Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
APAJH	Association pour adultes et jeunes handicapés
APF	Association des paralysés de France
ARS	Aménagement des rythmes scolaires
ARVE	Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes
ATS	Aménagement du temps scolaire
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs
BAGA	Brevet d'aptitude à la gestion associative
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP 2022	Comité d'action publique 2022
CCAS	Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières
CCEE	Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement
CE	Comité d'entreprise
CED	Citoyenneté / environnement / développement
CEL	Contrats éducatifs locaux
CEMÉA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CES	Comités économiques et sociaux
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CEVIPOF	Centre de recherches politiques de Sciences Po (anciennement Centre d'études de la vie politique française)
CFGA	Certificat de formation à la gestion associative
CGT	Confédération générale du travail
CLLAJ	Comité Local pour le logement autonome des jeunes
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
COFAC	Coordination des fédérations et associations de culture et de communication
COP	Conference of the parties
CPCA	Conférence permanente des coordinations associatives
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs

CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSE	Comités sociaux et économiques
CSP	Catégories sociaux-professionnelles favorisées
DAL	Droit au logement
DESJEPS	Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
ECTF	European credits transfer system
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
EPN	Espaces publics numériques
ERE	Centre à éducation relative à l'environnement
ESPE	Ecole supérieur du professorat et de l'éducation
ESS	Loi relative à l'économie sociale et solidaire
FAGE	Fédération des associations générales étudiantes
FCE	Forum civique européen
FDVA	Fond de développement de la vie associative
FFJ	Forum français de la jeunesse
FIC	Fabriques d'initiatives citoyennes
FNAS	Fond national d'action sociale
FNE	France nature environnement
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
FSGT	Fédération sportive et gymnique du travail
GAFA	Google Apple Facebook Amazon ou "Géants du web"
GAP	Groupe action projet
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GULL	Groupe d'utilisateurs des logiciels libres
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
IST	Infection sexuellement transmissible
IUFM	Institut universitaire de formations des maîtres
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JOC	Jeunesse ouvrière chrétienne
JPA	jeunesse au plein air
LGBT	Lesbiennes gays bisexuels et transgenres
MAD	Mis à disposition
MJC	Maisons de la jeunesse et de la culture
MRJC	Mouvement rural de jeunesse chrétienne
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
ONG	Organisation non gouvernementale
OSM-fr	One street map France
PACS	Pacte civil de solidarité
PEDT	Projet éducatif de territoire
PEL	Projets éducatifs locaux

PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PLU	Plan local d'urbanisme
REAAP	Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
RNJA	Réseau national des juniors associations
SEL	Système d'échange local
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNU	Service national universel
UDES	Mouvement associatif et union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
UFCV	Union française des centres de vacances et de loisirs
UFOLEP	Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UNAT	Union nationale des associations de tourisme et de plein air
UNEF	Union nationale des étudiants de France
USEP	Union sportive de l'enseignement du premier degré
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZAC	Zone d'activité commerciale
ZAD	Zone à défendre

Dernières publications de la section éducation, culture et communication

LES AVIS DU CESE  Vers la démocratie culturelle Marie-Claire Martel CESE 32 NOVEMBRE 2017	LES AVIS DU CESE  L'orientation des jeunes Laure Delair et Albert Ritzenthaler CESE 33 JUIN 18	LES AVIS DU CESE  L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives Muriel Hurtis et Françoise Sauvageot CESE 34 AVRIL 2018
--	---	---

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE  Les jeunes et l'avenir du travail Dominique Castéra et Nicolas Gougain CESE 35 MARS 2019	LES AVIS DU CESE  Climat-énergie : la France doit se donner les moyens Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie Guillaume Duval et Madeleine Charru CESE 36 AVRIL 2019	LES AVIS DU CESE  Proposition de loi relative aux pré-enseignes Patrick Molinoz et Sabrina Roche CESE 37 AVRIL 2019
--	--	--

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411190012-000519 - Dépôt légal : mai 2019

Crédit photo : iStock



10-31-2190 / Certifié PEFC



IMPRIM'VERT®

LES AVIS DU CESE



L'éducation populaire n'a rien perdu de son héritage fondateur : celui d'une société inclusive qui garantit à chacune et chacun l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans la République. L'enjeu de cet avis est de mettre en lumière sa modernité notamment au regard des débats sur la participation citoyenne aux décisions publiques. Il propose vingt préconisations concrètes pour restaurer et valoriser ses démarches, permettre aux multiples actrices et acteurs de sortir de l'invisibilité. Elles s'articulent autour de cinq grands axes : investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société ; développer le lien social pour conforter la citoyenneté ; sécuriser le modèle économique ; former les différents acteurs et reconnaître leurs compétences ; favoriser l'engagement et renouveler la gouvernance.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41119-0012

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152224-4



9 782111 522244



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr